

et (ICANN)



Rapport annuel 2009

Répondre aux questions mondiales sur Internet

A large, stylized graphic of a globe with latitude and longitude lines, rendered in shades of blue and teal, occupies the upper half of the page. It is positioned behind a light blue gradient background that transitions from a darker blue at the top to a lighter blue at the bottom.

Le présent rapport annuel concerne l'exercice 2009,
clos au 30 juin 2009. Il inclut des sections descriptives mises
à jour par rapport à l'année calendaire. Notre rapport annuel
2010 concernera l'exercice 2010 dans son intégralité.
Sa publication est prévue pour septembre 2010.

TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration 2009	04
Conseil d'administration 2010	05
Remerciements aux membres du conseil d'administration dont le mandat s'est achevé en 2009	12
Mission et valeurs principales	14
Structure de l'ICANN	15
Message du président du Conseil d'administration	16
Message du président-directeur général de l'ICANN	18
Étapes clés des conférences en 2009	20
Conférences de l'ICANN en 2009	22
Affirmation des engagements	26
Plan stratégique pour les trois prochaines années	28
L'ICANN et la sécurité d'Internet	30
Activités de l'Autorité pour les noms et numéros assignés	32
Succès de la politique communautaire en 2009	34
Exécution du plan opérationnel de l'exercice 2009	38
Activités de l'Ombudsman	42
Activités du Comité de nomination	43
États financiers de l'ICANN pour l'exercice 2009	44
Responsabilité et gouvernance de l'organisation au sein de l'ICANN	60
Politiques et pratiques en matière de rémunération	78
Glossaire	84

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009

Peter Dengate Thrush

Président du conseil d'administration
Janvier 2005 - juin 2011

Roberto Gaetano

Vice-président
Décembre 2006 - octobre 2009

Paul Twomey

Président-directeur général
Membre d'office
Mars 2003 - juin 2009

Rod Beckstrom

Président-directeur général
Membre d'office
Depuis juillet 2009

Harald Tveit Alvestrand

Novembre 2007 - octobre 2010

Raimundo Beca

Mai 2004 - avril 2010

Steve Crocker

Novembre 2008 - octobre 2011

Demi Getschko

Décembre 2006 - mai 2009

Steve Goldstein

Décembre 2006 - octobre 2009

Dennis Jennings

Novembre 2007 - octobre 2010

Rita Rodin Johnston

Juin 2006 - mai 2011

Rajasekhar Ramaraj

Décembre 2006 - octobre 2009

Jean-Jacques Subrenat

Novembre 2007 - octobre 2010

Bruce Tonkin

Juin 2007 - avril 2010

Katim S. Touray

Novembre 2008 - octobre 2011

Dave Wodelet

Juin 2006 - mai 2009

Ambassadeur Janis Karklins

Correspondant du comité consultatif gouvernemental

Ram Mohan

Correspondant du comité consultatif pour la sécurité et la stabilité

Thomas Narten

Correspondant du groupe de travail qui développe et promeut les standards Internet

Thomas Roessler

Correspondant du groupe de liaison technique

Wendy Seltzer

Correspondante du comité consultatif At-Large

Suzanne Woolf

Correspondante du comité consultatif sur le système de serveurs racine



Peter Dengate Thrush

Président du conseil d'administration
Janvier 2005 – Juin 2011

- Avocat néo-zélandais spécialisé en droit civil et dans les questions de propriété intellectuelle, de concurrence et de législation Internet. Conseiller juridique

d'InternetNZ de 1996 à 1999 ; président durant deux mandats ; ancien président de son comité des affaires internationales ; membre de son comité chargé des lois et de la réglementation.

- Participation active à la constitution et au développement d'APTLD, l'organisme fédérant les gestionnaires nationaux du registre des noms de domaines dans la région Asie Pacifique ; président sortant ; leader de la communauté des noms de domaines de premier niveau de code pays (ccTLD).
- Impliqué dans la société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN) depuis sa création ; a fourni des conseils sur les statuts initiaux de l'ICANN ; a coprésidé une réunion préalable à la constitution du regroupement sur la propriété intellectuelle.
- Comités de présidence, de rémunération et de direction.



Dennis Jennings

Vice-président
Novembre 2007 – Octobre 2010

- Cofondateur de 4th Level Ventures, une société de capital-risque irlandaise qui investit dans des entreprises spécialisées dans la commercialisation de

débouchés issus de la recherche universitaire irlandaise ; en investissant dans des sociétés de technologie naissantes, il fait également figure de « business angel ».

- Pionnier du réseau Internet, responsable des décisions qui ont permis la création de NSFNET, l'ancêtre du réseau Internet, alors qu'il travaillait pour le compte du gouvernement américain ; il a participé activement au lancement de réseaux de recherche en Europe (président d'EARN ; membre du conseil d'administration d'Ebone) et en Irlande (initiateur puis membre du conseil d'administration de HEAnet) ; il a présidé le conseil d'administration et l'assemblée générale du Conseil européen des registres de noms de domaines de premier niveau (CENTR) ; s'est impliqué activement dans le lancement de la société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN).
- Actuellement président ou membre du conseil d'administration de plusieurs petites entreprises de technologie, il jouit d'une expérience solide en matière de lancement, de financement, d'encadrement, de direction et de survie des sociétés de technologie naissantes.

- Président du conseil de surveillance de l'ICHEC (Irish Centre for High-End Computing). Ancien directeur des services informatiques du University College Dublin, responsable de l'infrastructure informatique de l'université ; président par intérim du Consortium for Scientific Computing du John von Neumann Centre de Princeton, dans le New Jersey, responsable du lancement du centre de supercalculateurs.
- Président du comité de gouvernance de la commission ; membre des comités des finances et de participation publique.



Président-directeur général

Membre d'office

- Président-directeur général depuis juillet 2009. Créateur de multiples entreprises, président-directeur général, fondateur d'une société cotée en bourse, auteur, environnementaliste,

leader en matière de diplomatie ouverte et plus récemment, chef d'une agence gouvernementale de premier niveau chargée de la protection des réseaux fédéraux américains contre les cyber-attaques.

- En 2008, Directeur du Centre de cyber-sécurité nationale (NCSC) rattaché au secrétaire de la sécurité intérieure ; chargé de seconder le procureur général, le conseil de sécurité nationale et le secrétaire à la défense. Il a développé un nouveau modèle économique destiné à valoriser les réseaux et la gestion des cyber-risques.
- Coauteur de *The Starfish and the Spider: The Unstoppable Power of Leaderless Organizations*.
- Administrateur : Fonds de défense de l'environnement et Jamii Bora Trust (organisme de micro-financement en Afrique).
- Cofondateur et dirigeant de CATS Software, Inc., éditeur de logiciels sur la gestion des risques en entreprise et les produits financiers dérivés, avec des bureaux à New York, Londres, Tokyo, Genève, Sydney, Palo Alto, Los Angeles et Hong Kong. Il a participé au développement de la théorie financière de la « valeur à risque ».
- Président de Privada, Inc, pionnier de la technologie de protection de la vie privée sur Internet.
- Diplômé de Stanford University (maîtrise en administration des affaires et B.A. en littérature en littérature), il a occupé la fonction de président du comité des présidents de la population étudiante de Stanford ; titulaire d'une bourse d'études Fulbright à l'université de St. Gallen en Suisse.
- Membre du comité exécutif.



Harald Tveit Alvestrand

Novembre 2007 – Octobre 2010

- A travaillé pour Norsk Data, UNINETT (réseau des universités norvégiennes), EDB Maxware, Cisco Systems et, depuis 2006, pour Google. Est actuellement membre du conseil d'administration de NORID, le registre des noms de domaines .no, et du Consortium Unicode.
- Travaille activement à la normalisation Internet par l'intermédiaire du groupe de travail qui développe et promeut les standards Internet (IETF) depuis 1991, dans le cadre duquel il a rédigé un certain nombre de demandes de commentaires (RFC), notamment la RFC 1766, premier standard de balises de langue dans les protocoles Internet ; directeur du secteur Applications (1995-1998) et du secteur Operations & Management (1998-1999) ; membre du comité d'architecture Internet (1999-2001) et président de l'IETF de 2001 à 2006.
- Président suppléant de l'assemblée générale de la DNSO de l'ICANN de décembre 1999 à avril 2001 ; membre de la commission d'experts de l'organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle (WIPO) sur les DNS en 1998-1999.
- Président du comité de l'Autorité pour les noms et numéros assignés (IANA) ; membre du comité d'audit.



Raimundo Beca

Mai 2004 – Avril 2010

- Partenaire d'Imaginación, une société de conseil chilienne ; membre du conseil d'administration de diverses grandes entreprises. A occupé durant 11 ans le poste de CRO chez Telefónica CTC Chile, l'opérateur de téléphone chilien, leader sur les marchés des communications longue distance, de la téléphonie mobile, des réseaux de données et de la fourniture d'accès Internet.
- Expert régional en technologies de l'information auprès de la CEPAL, la Commission économique régionale des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes ; a ébauché un livre vert sur les politiques de technologies de l'information, comprenant un ensemble de recommandations pour la privatisation des télécommunications.
- Chargé de mission auprès du Ministère français de l'Industrie pour le développement d'une norme nationale pour les données en ligne. Délégué français auprès de l'OCDE et de la Commission européenne, impliqué dans le débat international sur la société de l'information dans les années 1970 ; impliqué dans la promulgation des premières réglementations dans le domaine de la protection des données, de la sécurité des données, de l'accès aux fichiers publics et aux droits de propriété intellectuelle relatifs aux logiciels.
- Ancien membre du Conseil d'adressage de l'organisation de soutien aux politiques d'adressage (ASO), nommé d'abord par le Registre Régional Internet pour l'Amérique du Nord (ARIN) puis par le Registre Régional Internet pour l'Amérique du Sud et les Caraïbes (LACNIC) ; membre du comité de pilotage du NIC du Chili et directeur du conseil d'administration du LACNIC.
- Membre du comité exécutif et des améliorations structurelles.



Steve Crocker

Novembre 2008 – Octobre 2011

- Président-directeur général et cofondateur de Shinkuro, Inc., spécialisée dans le partage dynamique d'informations via Internet et le déploiement de DNSSEC.
- Président du comité consultatif pour la sécurité et la stabilité de l'ICANN depuis 2002.
- Fonctions de gestion de la recherche chez DARPA, USC/ISI et The Aerospace Corporation, vice-président de Trusted Information Systems, et cofondateur de CyberCash, Inc., Executive DSL et Longitude Systems, Inc.
- Impliqué dans Internet depuis sa création. En tant qu'étudiant de 3ème cycle à l'UCLA à la fin des années 1960 et au début des années 1970, il a contribué au développement de protocoles pour Arpanet et à la définition des fondements du réseau Internet actuel ; il a mis en place le Groupe de travail Réseau, l'ancêtre de l'actuel groupe de travail qui développe et promeut les standards Internet (IETF) et a initié la série des « demandes de commentaires » ou RFC (Request for Comments), par l'intermédiaire desquelles les concepts de protocoles sont définis et partagés ; il reste actif sur le plan du développement de standards Internet via les organismes IETF et IAB. Le Dr. Crocker s'est vu décerner l'IEEE Internet Award en 2002 pour son travail.
- Le service public l'a nommé premier directeur du service Sécurité de l'IETF, de l'IAB et du conseil d'administration de l'Internet Society.
- Membre des comités d'audit et des risques.



Rita Rodin Johnston

Juin 2006 – Juin 2011

- Partenaire de Skadden dans les domaines Propriété intellectuelle et technologie ainsi que Internet et commerce électronique ; citée au palmarès des meilleurs avocats d'affaire américains du guide Chambers USA en 2005, 2006 et 2007, et au palmarès des meilleurs avocats mondiaux du guide Chambers Global en 2006 et 2007.
- Auteur régulière de conférences et de publications traitant de divers sujets relatifs au commerce électronique et à la technologie, notamment l'externalisation, les politiques en matière de courrier électronique, la sécurité Internet, les questions de marques commerciales et de noms de domaines, ainsi que les problèmes de confidentialité ; elle conseille les entreprises sur des questions stratégiques et de conformité relatives à Internet et au commerce électronique, des questions de code source libre, de confidentialité et de droit des marques ; elle répond fréquemment à des questions de propriété intellectuelle, de technologie et opérationnelles qui se posent dans le cadre de fusions ou d'acquisitions, de projets financiers ou d'introductions en bourse.
- A travaillé de façon approfondie sur des questions de politique Internet, notamment en participant à des actions d'élaboration de politiques pour l'ICANN. A contribué à esquisser la politique uniforme de règlement des différends portant sur des noms de domaines (UDRP) en matière de noms de domaines de l'ICANN, qui est actuellement utilisée par des milliers d'entreprises pour contester des enregistrements de noms de domaines ; membre du comité de l'ICANN qui a ébauché la documentation de mise en œuvre de la politique UDRP. Nommée par l'ICANN pour présider un groupe d'études international qui a défini le processus de développement des politiques (PDP) actuellement utilisé par l'ICANN pour développer et mettre en œuvre les nouvelles politiques de l'ICANN.
- Présidente du comité d'audit ; membre du comité de gouvernance de la Commission.



Gonzalo Navarro

Octobre 2009 — Octobre 2012

- Plus jeune président jamais nommé au conseil d'administration de la société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN), il a représenté le Chili pendant plus de six ans au comité consultatif gouvernemental (GAC). Il bénéficie d'une solide expérience en négociations commerciales internationales et en gouvernance de l'Internet.
- Il a occupé le poste de conseiller en chef aux affaires internationales et de sous-secrétaire des télécommunications du Chili, et a représenté le Chili au comité consultatif gouvernemental (GAC).
- Associé spécialisé dans les technologies de l'information chez Morales & Besa, un cabinet d'avocats chilien très réputé.
- Il a conseillé le gouvernement chilien en matière d'implémentation de politiques publiques issues des processus internationaux ; il a participé à la rédaction des chapitres relatifs aux télécommunications de plusieurs accords de libre-échange (notamment entre les États-Unis et le Chili et la Chine et le Chili) ; il est également représentant permanent du Chili à l'Union internationale des télécommunications, au sommet mondial sur la société de l'information, au forum sur la gouvernance d'Internet, au CITELE et à l'APEC TEL.
- Il a étudié le droit de l'informatique et des télécommunications à l'Université du Chili et a obtenu une maîtrise en droit à l'Université Columbia de New York.
- Membre des comités des finances et de participation publique.



Raymond A. Plzak

Mai 2009 – Avril 2012

- Impliqué dans les opérations de l'IR depuis 1991, tout d'abord auprès du DDN/DoD NIC, puis en tant que président-directeur général du Registre Régional Internet pour l'Amérique du Nord (ARIN), il dispose d'une expérience considérable en matière de gestion de l'allocation des ressources Internet, de l'administration des noms de domaines (domaine .mil), de la gestion d'un serveur racine de l'Internet (g.rootserver.net), de la gestion des services d'annuaire, tels que Whois et IRR, ainsi que des opérations d'assistance.
- Ancien coprésident du groupe de travail DNS qui développe et promeut les standards Internet ; coauteur et collaborateur scientifique de plusieurs RFC (par exemple, RFC 2870) et exigences opérationnelles relatives aux serveurs de noms racine (juin 2000).
- Ancien membre du comité consultatif sur le système de serveurs racine (RSSAC) et membre fondateur du comité consultatif pour la sécurité et la stabilité (SSAC) ; actif au niveau du WSIS et de l'IGF ; principal auteur/éditeur de plusieurs documents de gouvernance de l'Internet (par exemple, NRO MoU, ASO MoU et ARIN PDP).
- Coauteur de l'article Legal and Policy Aspects of Internet Numbers publié dans la revue Santa Clara Computer & High Technology Law Journal (2008) qui démontre le besoin accru d'une politique publique et juridique face aux problèmes fondamentaux de gestion des ressources Internet.
- Président du comité des améliorations structurelles ; membre du comité de gouvernance de la Commission.



Rajasekhar Ramaraj

Décembre 2006 – Octobre 2012

- Fondateur et ancien président-directeur général de Sify Limited, pionnier et leader des services Internet, réseau et de commerce électronique en Inde. Reconnu « Évangéliste de l'Année » lors de la India Internet World Convention en septembre 2000. En octobre 2000, Sify a été élue « Entreprise de l'année » lors de la conférence annuelle sur la technologie et l'entrepreneuriat de Silicon India, qui s'est déroulée à San Jose, en Californie (États-Unis). En 2001, dans le cadre d'un sondage mené en Inde par CNET.com, M. Ramaraj a été élu « personnalité informatique de l'an 2000 » ; le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, l'a invité à devenir membre du groupe de travail des Nations Unies sur la gouvernance d'Internet.
- Président de l'association des FAI d'Inde durant environ cinq ans. Cette entité collabore avec le gouvernement et d'autres intervenants pour définir des stratégies de croissance pour Internet en Inde.
- Pionnier de la commercialisation d'ordinateurs au détail en Inde avec la création de Computer Point en 1984 ; directeur-fondateur de Microland Ltd, avant de se consacrer à la téléphonie mobile en tant que directeur de Sterling Cellular jusqu'en 1996.
- Actuellement associé à temps partiel en tant que partenaire risque/conseiller chez Sequoia Capital, il est également membre du conseil de surveillance mondial de TiE (The Indus Entrepreneurs).
- Président du comité des finances ; membre des comités d'audit et des risques.



George Sadowsky

Octobre 2009 — Octobre 2012

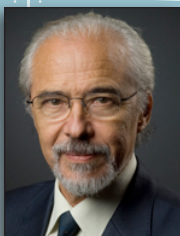
- Étudiant puis professeur de mathématiques à Harvard, il a obtenu son doctorat en économie à Yale.
- Il a travaillé en qualité de mathématicien et programmeur, puis a dirigé des centres de traitement informatique à la Brookings Institution, Northwestern University et New York University.
- Aux Nations Unies, il a fourni un support technique et a travaillé dans plus de 50 pays en voie de développement ; consultant auprès du Trésor américain, du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'agence américaine pour le développement international, du consortium world wide web (W3C), du gouvernement suisse et de la banque internationale pour la reconstruction et le développement, entre autres ; il a siégé aux conseils d'AppliedTheory Corporation, des réseaux éducatifs CREN et NYSERNet, et de la Société Internet dans laquelle il a dirigé des ateliers ISOC de formation réseau pour les pays en voie de développement.
- Directeur exécutif de l'institut GIPI (initiative sur la politique globale de l'Internet). Auteur et conférencier régulier sur le développement et les technologies de l'information et des télécommunications.
- Membre du comité des finances et des améliorations structurelles.



Mike Silber

Mai 2009 – Mai 2012

- Procureur sud-africain et directeur général : régulateur pour Neotel après plusieurs années passées en tant que consultant indépendant en matière de loi et d'application des règlements dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications ; il s'est vu décerner le prix international Who's Who Legal du meilleur avocat sud-africain en matière de commerce électronique et d'Internet ainsi que le prix du meilleur avocat sud-africain en matière de technologies, médias et télécommunications par la revue Expert Guides.
- Membre du comité de gestion et ancien conseiller de la réglementation auprès de l'association sud-africaine des fournisseurs de services Internet ; a joué le rôle d'arbitre et de conseiller de la réglementation auprès de l'association sud-africaine des fournisseurs de service d'application sans fil.
- Membre fondateur du chapitre sud-africain de la Société Internet (ISOC-ZA), il a présidé le comité de rédaction ISOC-ZA chargé de la restructuration de l'administration de .ZA ccTLD ; président de l'autorité du nom de domaine .ZA depuis sa création en 2003.
- Membre du comité des risques et des améliorations structurelles.

**Jean-Jacques Subrenat**

Novembre 2007 – Octobre 2010

- Actuellement impliqué dans l'EUNIC (Instituts culturels nationaux de l'Union européenne). Rédacteur et interlocuteur sur les questions mondiales, les affaires courantes, les relations internationales et la gouvernance. Responsabilités récentes : président du conseil consultatif, Institut Pierre Werner, Luxembourg (2007–2009) ; tuteur à l'ENA (école nationale d'administration), Strasbourg, France (2007–2008).
- Au service diplomatique de la France (1972–2005) : il a travaillé au Centre d'analyse et de Prévision ; temporairement affecté au Ministère de l'industrie pour aider à la création du Commissariat à l'énergie solaire, où il a dirigé le département des affaires étrangères ; conseiller diplomatique du ministre pour l'Europe ; directeur adjoint pour la zone Asie et Pacifique ; directeur suppléant pour l'aide au développement ; directeur suppléant pour les Amériques.
- En poste : à Singapour (secrétaire d'ambassade 1973–1976), au Japon (conseiller 1981–1984, conseiller ministériel et chef de mission adjoint 1988–1992). Ambassadeur et représentant permanent auprès de l'Union européenne à Bruxelles (1995–1998), ambassadeur en Estonie (1998–2002), en Finlande (2002–2005), gouverneur par intérim pour la France au sein du Conseil des gouverneurs de la Fondation Asie-Europe (2005).
- Président du comité de participation publique ; membre du comité des améliorations structurelles.

**Bruce Tonkin**

Juin 2007 – Avril 2010

- Directeur de la stratégie de Melbourne IT Limited, chargé de la création, de la communication, de l'exécution et du maintien des initiatives stratégiques au sein de Melbourne IT. Son rôle consiste à évaluer les opportunités des nouveaux produits en termes d'avantages pour la société à long et moyen termes et à analyser la tendance des technologies émergentes. Melbourne IT figurait parmi les cinq premiers registraires test lorsque l'ICANN a instauré la concurrence entre bureaux d'enregistrement pour le registre com/net/org existant. Melbourne IT fournit actuellement des services d'enregistrement de noms de domaines pour le compte de nombreux gTLD et ccTLD. Membre de l'Institut australien des directeurs d'entreprise.
- Impliqué dans le Regroupement des registraires pour le compte de Melbourne IT à partir de 2001 ; élu ultérieurement au Conseil du GNSO par le Regroupement des registraires ; président du conseil des noms du DNSO et du conseil de l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO), durant laquelle le GNSO a introduit de nouvelles politiques ICANN en matière de transferts, de Whois et de noms de domaines supprimés, et a également fait progresser le travail sur les nouveaux gTLD et apporté des améliorations au Whois.
- Participant actif au développement stratégique des noms de domaines de premier niveau de code pays (ccTLD) .au. L'essentiel du travail stratégique a consisté en la mise en place de la concurrence entre les registraires dans l'espace de noms .au et l'introduction d'une série de politiques couvrant des sujets tels que les stratégies d'enregistrement de noms de domaines et de Whois.
- Président du comité des risques ; membre du comité de rémunération.

**Katim Touray**

Novembre 2008 – Octobre 2011

- Consultant en développement indépendant basé en Gambie. Adeptes de l'Internet du début, il est un fervent défenseur du réseau et de son utilisation dans une variété de médias et auprès d'une large audience depuis plus de 15 ans.
- A travaillé pour le compte du Ministère de l'Agriculture de Gambie ; occupe désormais la fonction de président de l'Agence nationale de développement agricole. A mené des missions de conseil sur les objectifs du millénaire pour le développement, les médias, la planification stratégique, les évaluations de projets, le HIV/SIDA, ainsi que d'autres sujets, pour le compte d'organisations non gouvernementales, ainsi que pour des agences gouvernementales et dépendant des Nations Unies.
- Producteur et animateur expérimenté d'émissions sur la musique africaine, l'éducation et les affaires publiques sur des radios communautaires aux États-Unis, ainsi que sur la radio nationale en Gambie ; il a été membre du conseil d'administration d'une chaîne de TV câblée publique aux États-Unis.
- Est l'auteur d'articles à propos d'Internet et des TIC et a contribué à la fondation de l'association de protection des consommateurs de Gambie ; avocat de l'exploitation des TIC pour le développement ; partisan des logiciels libres et open source, il est membre du Conseil du logiciel libre et de la Fondation Open Source d'Afrique.
- Membre des comités de l'Autorité pour les noms et numéros assignés (IANA) et de participation publique.

**Ambassadeur Janis Karklins**

Correspondant du comité consultatif gouvernemental

- Avant de prendre ses fonctions à Paris d'ambassadeur de Lettonie en France et auprès de l'UNESCO en septembre 2007, Janis Karklin a occupé durant sept ans le poste de représentant permanent de la Lettonie auprès des Nations Unies à Genève.
- Premier vice-président et futur président du conseil de l'Organisation Internationale des Migrations ; a occupé divers postes élus à l'Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle et à la Commission de la science et de la technique au service du développement des Nations Unies ; a présidé le groupe d'experts gouvernementaux sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Également vice-président du comité préparatoire de la phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information et président du comité préparatoire de la phase de Tunis du SMSI.
- Ancien sous-secrétaire d'état en Lettonie ; conseiller des ambassades de Lettonie en France et en Finlande.

**Ram Mohan**

Correspondant du comité consultatif pour la sécurité et la stabilité

- Vice-président directeur et directeur technique de Afilias Limited ; il supervise les décisions stratégiques, de gestion et de technologie clés ayant trait aux noms de domaines génériques de premier niveau (gTLD) .INFO et .ORG, aux domaines sponsorisés .mobi, .asia et .aero et aux domaines de code pays comprenant .IN (Inde) et .ME (Monténégro).
- A guidé la croissance stratégique de l'entreprise dans le domaine des services de registre et de la sécurité, ainsi que dans de nouvelles catégories de produits, telles que RFID/Auto-ID, la gestion mondiale du DNS et les noms de domaines internationalisés.
- Auparavant, chez Infonautics Corp., il avait élaboré le produit CompanySleuth, primé à diverses reprises, et développé la gamme de produits Sleuth ; il a contribué à la conception d'Electric Library, la base de données en ligne de référence, la plus utilisée dans les écoles et les bibliothèques en Amérique du Nord, ainsi que Encyclopedia.com, la première encyclopédie libre sur Internet.
- Il a occupé diverses fonctions techniques, de direction ou d'ingénierie chez First Data Corporation, Unisys Corporation et KPMG Peat Marwick ; il est le fondateur de la technologie intrinsèque de TurnTide, un éditeur de logiciels anti-spam acquis par Symantec.
- Nommé au classement « 40 under 40 » du Philadelphia Business Journal ; membre fondateur de la section de Philadelphie de la Société Internet (ISOC) ; membre du comité consultatif de nombreuses start-ups du secteur de Philadelphie ; activement impliqué dans les organismes de lutte contre le cancer à but non lucratif.
- Actif au sein de la communauté de l'ICANN ; coauteur de directives sur la période de grâce avant paiement d'un nom de domaine (RGP) et la mise en œuvre des noms de domaines internationalisés (IDN), qui sont devenus des standards internationaux du secteur ; a dirigé le groupe de travail sur les noms de domaines internationalisés (IDN-WG) de l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO) ; cofondateur (avec le PIR (Public Interest Registry) et les Nations Unies) du groupe de travail ASIWG (Arabic Script IDN Working Group). Membre-fondateur du comité consultatif pour la sécurité et la stabilité de l'ICANN.
- Correspondant du comité de gouvernance de la Commission.

**Thomas Narten**

Correspondant du groupe de travail qui développe et promeut les standards Internet (IETF)

- Travaille sur les technologies et stratégies Internet au centre Research Triangle Park d'IBM, en Caroline du Nord, depuis 1995 et est impliqué dans les questions de réseau depuis 20 ans.
- Intervenant actif du groupe de travail qui développe et promeut les standards Internet (IETF) depuis 15 ans, coauteur de 10 RFC, dont deux spécifications clés pour IPv6 ; directeur de secteur IETF pour la branche Internet, spécialisé dans le renforcement de la coopération entre l'Autorité pour les noms et numéros assignés (IANA) et l'IETF et entre l'IETF et la communauté du Registre Internet Régional pour les adresses IP (RIR).
- Participation active au développement de la politique d'adresses IPv6 au sein de la communauté RIR ; a aidé au développement de la RFC 3177, recommandations IAB/IESG sur les allocations d'adresses IPv6 aux sites, qui a servi de point de départ aux débats RIR ; participation aux discussions publiques de stratégie dans les secteurs APNIC, ARIN et RIPE ; acteur essentiel du processus qui a conduit à la définition de la politique d'adressage IPv6 mondialement coordonnée, adoptée par chaque RIR en 2002.
- Avant de rejoindre IBM, il était membre du corps professoral du département d'informatique de l'université SUNY à Albany.
- Correspondant des comités de l'Autorité pour les noms et numéros assignés (IANA) et de participation publique.

**Jonne Soinenen**

Correspondant du groupe de liaison technique

- A participé pendant plusieurs années à l'ICANN ; activement impliqué dans le Forum sur la gouvernance de l'Internet depuis sa création.
- Chez Nokia depuis 1999, il a rejoint Nokia Siemens Networks lors de sa création en 2007. Actuellement chef des affaires Internet, il travaille à la normalisation Internet et aux questions de réglementation correspondantes chez Nokia Siemens Networks.
- Actif dans les organisations 3GPP (Third Generation partnership project), OMA (Open Mobile Alliance) et d'autres rôles et groupes de travail ; actif dans le groupe de travail qui développe et promeut les standards Internet (IETF) en tant que coprésident du groupe de travail des opérations IPv6 ; membre du comité de surveillance (IAOC) de l'IETF ; coprésident du groupe de travail de gestion de la mobilité des réseaux (Network-based Localized Mobility Management) et président de l'IAOC.
- Correspondant du comité des améliorations structurelles.

**Vanda Scartezini**

Correspondante du comité consultatif At-Large

- Entre 2000 et 2004, représentante brésilienne du comité consultatif gouvernemental de l'ICANN : coprésidente du GAC depuis mars 2004.
- Membre du conseil d'administration de l'ICANN de décembre 2004 à novembre 2007.
- A occupé plusieurs postes de gestion dans des sociétés technologiques privées et des institutions publiques ; cofondatrice et partenaire de Polo Consultores, une société brésilienne d'experts-conseils en informatique créée en 1985 ; et IT-Trend Consulting, une société dédiée au développement du commerce électronique et d'autres activités Internet, créée en 2008
- Présidente d'ALTIS, une société de services et d'infogérance ; présidente du conseil de la FITEC, une fondation d'impulsion technologique et économique ; associée des projets de la Fondation Getulio Vargas ; membre du conseil d'ABES, l'association brésilienne de l'industrie informatique, d'INSTITUTO ELDORADO, une institution de recherche en TIC, et membre du conseil consultatif de Perform Management and Turnaround Consulting, une société brésilienne d'experts-conseils.
- Secrétaire nationale de la technologie industrielle et de la technologie de l'information au sein du gouvernement brésilien, ancienne présidente du Bureau des brevets du Brésil.
- Représentante du gouvernement brésilien dans le cadre de diverses missions internationales à travers le monde ; consultante experte auprès d'institutions internationales ; a reçu plusieurs prix de l'industrie informatique brésilienne ; membre honorable d'Abranet, l'association brésilienne ICT et de la Chambre brésilienne de commerce électronique ; membre de WTN (Réseau mondial de technologie) ; élue femme la plus influente des TIC par le journal Gazeta Mercantil en 2007, parmi d'autres titres.
- Diplôme d'Ingénieur en électronique en 1970.
- Correspondante du comité de participation publique.

**Suzanne Woolf**

Correspondante du comité consultatif sur le système de serveurs racine

- Expérience des aspects aussi bien techniques que politiques de l'évolution d'Internet. Gestionnaire principale de programmes à l'OARC et directrice du génie logiciel.
- Responsable des opérations techniques pour l'ICANN, travaillant à la conception initiale et à la mise en œuvre du réseau interne de l'ICANN et assurant la prise en charge opérationnelle du serveur de noms racine de l'ICANN. Elle assurait auparavant la programmation et l'administration système pour l'Information Sciences Institute de l'Université de Californie méridionale (USC). Ses activités comprenaient la programmation et le support des systèmes, l'ingénierie réseau et la gestion du serveur de noms.
- Ses préoccupations actuelles, en matière de réseau, sont axées sur les infrastructures à grande échelle, le déploiement de la technologie DNSSEC, la promotion de l'utilisation opérationnelle d'IPv6 et la participation à l'IETF dans des groupes de travail connexes, tels que DNSEXT et V6OPS. Elle s'intéresse tout particulièrement à la sécurisation du DNS et du système de routage global, aux conséquences de l'adoption croissante d'IPv6 dans des secteurs tels que le rattachement multiple, ainsi qu'aux questions de politique globale à appréhender conjointement par les bureaux d'enregistrement des adresses IP.
- Membre du comité consultatif sur le système de serveurs racine ICANN et du comité consultatif du Registre Régional Internet pour l'Amérique du Nord (ARIN) ; elle participe activement aux initiatives NANOG et IETF.
- Correspondante des comités de l'Autorité pour les noms et numéros assignés (IANA) et des risques.

L'ensemble de la communauté de l'ICANN exprime ses plus sincères remerciements et sa plus haute estime aux membres du conseil d'administration dont le mandat s'est achevé en 2009, pour le travail qu'ils ont effectué et les efforts qu'ils continuent de faire au nom d'Internet. Nous profitons tous de nombreuses façons des conséquences de leur engagement, de leur énergie, de leur détermination et de leur empreinte sur le plan des idées, des politiques, des technologies, de la diplomatie et des opérations. Nous apprécions leurs services à l'échelle mondiale et espérons qu'ils trouveront le temps de se joindre encore à nous de temps à autre et de continuer à partager leurs points de vue, leurs idées et leur énergie. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans leurs futurs projets.



Paul Twomey
Mars 2003 – Juin 2009

Paul a été élu président-directeur général de l'ICANN en mars 2003. Sa mission au service de l'ICANN et de l'Internet a débuté lorsqu'il a envoyé la seule réponse formelle écrite du gouvernement dans le livre vert américain de 1997 et avec Joe Sims, lorsqu'il a émis l'idée d'un comité pour les gouvernements pendant les discussions de la nouvelle organisation. En tant que président-directeur général, Paul a occupé la fonction de président du comité consultatif des noms de domaines internationalisés (IDN), du comité privé et du comité de stratégie et a été membre du comité exécutif du conseil. Également en tant que président-directeur général, il a encouragé la coordination multilatérale de la gouvernance d'Internet et a présenté la position de l'ICANN lors du sommet mondial sur la société de l'information.

Paul a également occupé la fonction de président du comité consultatif gouvernemental (GAC) durant deux mandats au cours desquels les principes directeur du GAC ont été adoptés, la politique uniforme de règlement des différends portant sur des noms de domaines a été établie, la refonte de l'organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle (WIPO) a été mise en œuvre et la réponse du GAC au processus d'évolution et de réforme proposée.

Pendant la durée de ses fonctions en tant que président-directeur général, l'ICANN s'est développée en passant d'un bureau de 23 personnes provenant de quatre nations différentes à quatre bureaux regroupant 108 personnes provenant de 21 nations.

Les liens de l'ICANN avec la communauté ont été renforcés par l'accréditation de 873 nouveaux registraires, la signature de 59 accords sur les noms de domaines de premier niveau de code pays (ccTLD) et de sept protocoles d'accord sur les partenariats mondiaux, l'affectation de 93 nouveaux membres à l'Organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO) et la signature du protocole d'accord entre le NRO et les RIR en vue d'établir l'Organisation de soutien aux politiques d'adressage (ASO).

Il a participé aux négociations du protocole d'accord en 2003 et de l'accord de projet conjoint en 2006 avec le Ministère du Commerce du gouvernement des États-Unis ; il a travaillé à la prise en charge de la technologie DNSSEC, notamment d'une racine signée ; il a contribué à la mise en œuvre du processus de planification stratégique et opérationnelle de l'ICANN, des organisations régionales At-Large, du programme de bourses de recherche, des fonctions du personnel en matière de sécurité, de stabilité et de résilience ; il a participé à l'implémentation de la politique de transfert entre bureaux d'enregistrement et de la politique de délai de grâce dans les contrats liés aux noms de domaines génériques de premier niveau (gTLD) ainsi qu'aux modifications apportées aux abus d'essai de domaine pendant la période de délai de grâce ; il a contribué à l'expansion des ressources de la racine L et des fournisseurs UDRP ; il a enfin participé à la rédaction de la réponse du personnel aux échecs des registraires et à SiteFinder.

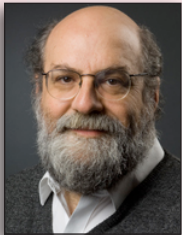


Roberto Gaetano
Décembre 2006 – Juin 2009

Roberto a été nommé par le comité des candidatures pour occuper un poste au sein du conseil durant trois années, à compter de la réunion de São Paulo en décembre 2006, puis comme correspondant auprès du Conseil, ce qui fait de lui l'un des membres du Conseil les plus anciens.

DONT LE MANDAT S'EST ACHEVÉ EN 2009

Il a occupé le poste de vice-président du Conseil, a été président et membre du comité de gouvernance de la Commission et des comités exécutifs, des réunions et de réévaluation, membre du groupe de travail sur la réforme du Conseil et président du Comité des améliorations structurelles.



Demi Getschko

Janvier 2005 – Mai 2009

Demi a été nommé au Conseil de l'ICANN par l'Organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO) en janvier 2005. Il a été réélu pour un deuxième mandat en 2006.

Il a présidé les comités de gestion des conflits et de réévaluation ; il a été membre du comité de gouvernance de la Commission, de l'Autorité pour les noms et numéros assignés (IANA) et des comités de réunion et a joué un rôle prépondérant dans ces tâches, faisant preuve d'une parfaite intégrité et cohérence vis-à-vis des principes fondamentaux de l'ICANN.



Steve Goldstein

Décembre 2006 – Octobre 2009

Steve Goldstein a été nommé par le comité des candidatures pour occuper un poste au sein du conseil durant trois années, à compter de la réunion de São Paulo en décembre 2006. Son mandat a pris fin à la réunion de Séoul.

Lors de son mandat, Steve a participé aux comités des finances, de réévaluation, de gouvernance de la Commission, de rémunération et des risques, au groupe de travail sur la réforme du Conseil, au groupe de travail chargé de la finalisation de la réforme du comité des candidatures et a été membre et président du comité de gestion des conflits d'intérêt.



Dave Wodelet

Juin 2006 – Mai 2009

Dave a été nommé au Conseil de l'ICANN par l'Organisation de soutien aux politiques d'adressage, à compter de juin 2006. Il a été membre des comités de gestion des conflits d'intérêt, des finances, des réunions et de participation publique et a fait preuve d'une parfaite intégrité et cohérence vis-à-vis des principes fondamentaux de l'ICANN lors de ses missions.



Thomas Roessler

Correspondant du groupe de liaison technique 2009

Thomas a rejoint l'équipe du groupe de liaison technique auprès du Conseil lors de la réunion du Caire en novembre 2008 et ce, jusqu'à la réunion générale annuelle de Séoul. Il a également été membre du comité de participation publique et président du groupe de travail chargé de la réforme du comité des candidatures.



Wendy Seltzer

Correspondante du comité consultatif At-Large 2008-2009

Wendy a été élue correspondante non votante par le comité consultatif At-Large afin de siéger au Conseil à partir de la réunion annuelle de 2007 jusqu'à la réunion annuelle de 2009. Elle a également occupé le poste de correspondante au sein du comité de gestion des risques.

ARTICLE I : MISSION ET VALEURS PRINCIPALES

Section 1. MISSION

Depuis la création de l'ICANN en 1998, la communauté Internet a vigoureusement débattu de sa mission et des valeurs qui guident ses actions et les a examinées de près. Cette discussion approfondie, globale et ascendante a été intégrée dans les statuts, la mission et les valeurs principales de l'ICANN.

La mission limitée et distincte de l'ICANN est clairement définie dans l'Article I de ses statuts :

La mission de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – « ICANN ») est de coordonner, à un niveau général, les systèmes mondiaux d'identificateurs uniques d'Internet et notamment d'en assurer la stabilité et la sécurité d'exploitation. En particulier, l'ICANN :

1. Coordonne l'allocation et l'attribution des trois ensembles d'identificateurs uniques pour Internet, à savoir :
 - a. les noms de domaines (formant un système appelé DNS) ;
 - b. les adresses de protocole Internet (IP) ainsi que les numéros de systèmes autonomes (AS) ;
 - c. les numéros des ports de protocoles et des paramètres.
2. Coordonne l'exploitation et l'évolution du système des serveurs racine des noms du DNS.
3. Coordonne l'évolution des politiques associées de façon raisonnable et pertinente à ces fonctions techniques.

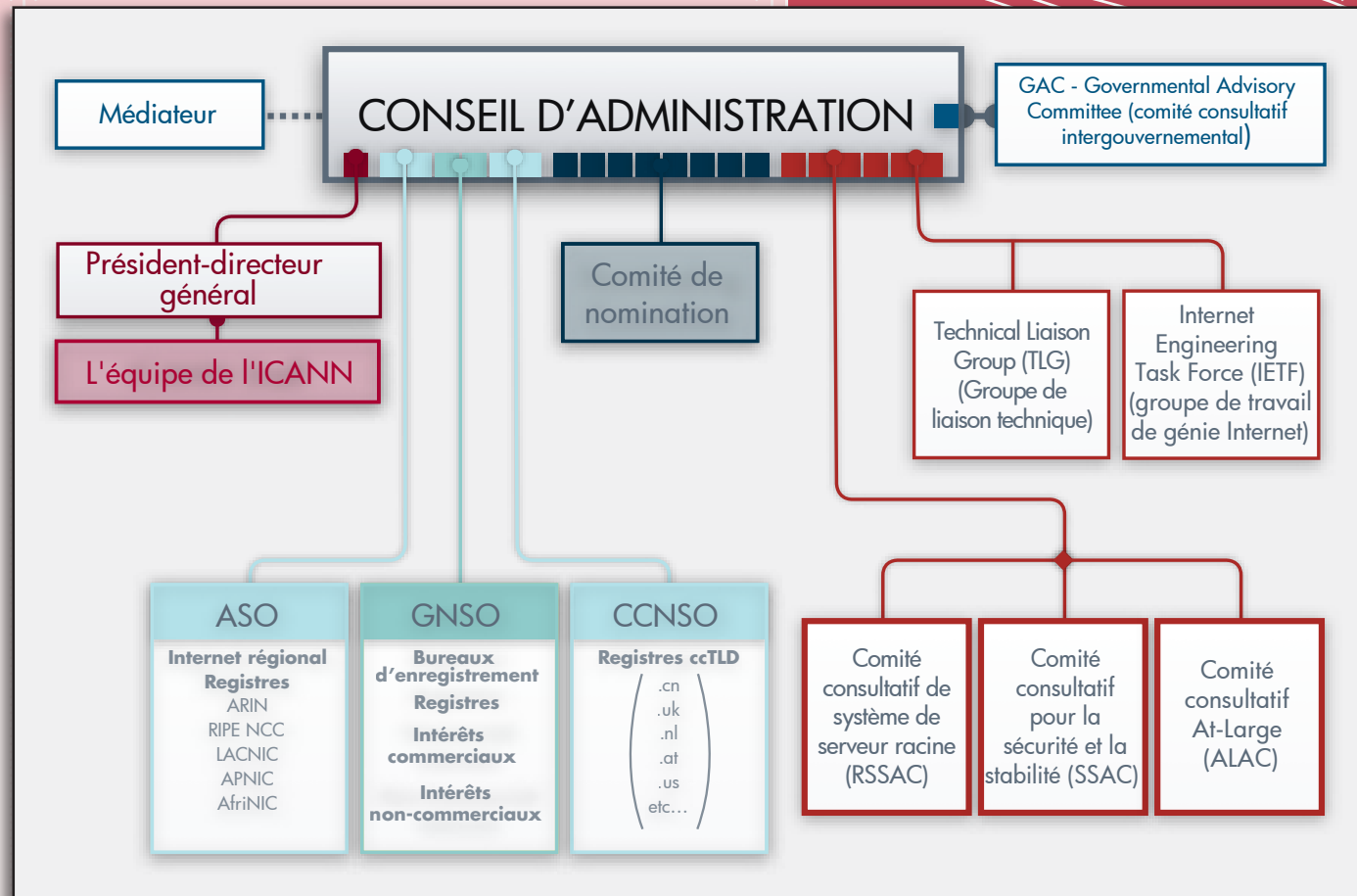
Section 2. VALEURS PRINCIPALES

Dans l'exercice de sa mission, les décisions et actions de l'ICANN sont guidées par les valeurs clés ci-après.

1. Préservation et amélioration de la stabilité opérationnelle, de la fiabilité, de la sécurité et de l'interopérabilité mondiale d'Internet.
2. Respect de la créativité, de l'innovation et de la diffusion des informations rendues possibles par Internet en limitant les activités de l'ICANN aux questions relevant de sa mission, qui exigent une coordination mondiale ou en bénéficient substantiellement.
3. Dans la mesure du possible et selon les besoins, délégation des fonctions de coordination à d'autres entités responsables reflétant les intérêts des parties intéressées ou reconnaissance de leur rôle politique.
4. Recherche et soutien d'une participation étendue et éclairée reflétant la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle d'Internet, à tous les niveaux du développement des politiques et de la prise de décision.
5. Dans la mesure du possible et selon les besoins, recours aux mécanismes des marchés afin de favoriser et consolider un environnement compétitif.
6. Introduction et soutien de la concurrence en termes d'enregistrement des noms de domaines dans la mesure du possible et dans l'intérêt du public.
7. Emploi de mécanismes de développement de politiques ouverts et transparents qui (i) favorisent les décisions bien informées fondées sur des conseils experts et (ii) garantissent que les entités les plus concernées sont en mesure d'aider le processus de développement des politiques.
8. Prise de décisions par l'application neutre et objective de politiques documentées, en toute intégrité et équité.
9. Rapidité d'action permettant de répondre aux besoins d'Internet tout en obtenant des commentaires éclairés émanant des entités les plus concernées, et ce, dans le cadre du processus de prise de décision.
10. Responsabilité continue vis-à-vis de la communauté Internet par le biais de mécanismes permettant d'améliorer l'efficacité de l'ICANN.
11. Tout en restant ancré dans le secteur privé, reconnaissance de la responsabilité des gouvernements et autorités publiques en matière de politique publique et prise en compte légitime des recommandations émanant des gouvernements ou des autorités publiques.

Ces valeurs clés sont volontairement exprimées dans des termes très généraux, afin d'offrir des repères utiles et pertinents dans les circonstances les plus diverses possibles. En raison de leur caractère non restrictif, la façon précise dont elles s'appliqueront, séparément ou collectivement, à chaque nouvelle situation dépendra nécessairement de nombreux facteurs ne pouvant pas être totalement anticipés ou répertoriés. En outre, dans la mesure où il s'agit de déclarations de principe plutôt que de situations concrètes, il y aura inévitablement des cas où il sera impossible de respecter parfaitement la totalité de ces onze valeurs clés. Lorsqu'un organe de l'ICANN effectue une recommandation ou prend une décision, il lui appartient de juger quelles sont les valeurs clés les plus importantes et comment elles doivent s'appliquer aux circonstances précises du cas concerné, ainsi que de déterminer, si nécessaire, un équilibre approprié et justifiable entre les valeurs en concurrence.

STRUCTURE DE L'ICANN



Dans le cadre de la structure de l'ICANN, les gouvernements et les organisations internationales collaborent avec des organismes privés et des individus pour assurer la stabilité du réseau Internet mondial.

L'innovation et la croissance ininterrompue sont des sources permanentes de défis à la stabilité. Grâce à leur coopération, les participants à l'ICANN font face à des questions qui sont directement en rapport avec la mission de coordination technique de l'ICANN.

Le processus de développement des politiques (PDP) de l'ICANN est le fruit du travail de trois organismes de soutien : l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques, l'Organisation de soutien aux politiques d'adressage et l'Organisation de soutien aux politiques de codes de pays. Des comités consultatifs composés de représentants d'organisations d'utilisateurs individuelles et de communautés techniques travaillent avec les organismes de soutien pour élaborer la politique. Par ailleurs, plus de 120 gouvernements et institutions gouvernementales conseillent étroitement le Conseil d'administration par l'intermédiaire du comité consultatif gouvernemental.



Peter Dengate Thrush
**Président du conseil
d'administration**

2009 s'est révélée une nouvelle année charnière pour l'ICANN. Nous sommes fiers d'avoir mis en œuvre la mission de l'ICANN, qui était d'encourager le choix et la concurrence en matière d'espace de noms de domaines, et d'avoir continué la préparation du terrain pour le changement le plus significatif qu'aura connu le réseau Internet depuis ses débuts.

Les politiques développées au cours des années écoulées visant à faire face à l'introduction progressive et prévisible de nouveaux noms de domaines génériques de premier niveau (gTLD) et de noms de domaines internationalisés (IDN) nous ont permis de concevoir l'Internet du futur. Il y a exactement 10 ans, nous comptions 100 millions d'utilisateurs d'Internet. Aujourd'hui, nous en sommes à 1,5 milliard. Tous ces utilisateurs exigent tous les produits, services et fonctionnalités que la communauté Internet est aujourd'hui en droit d'attendre, des services financiers aux soins médicaux, en passant par le transport, la navigation, l'éducation et le réseautage social.

En outre, ils s'attendent à bénéficier de toutes ces fonctionnalités dans leur propre langue et script de langue. Ces innovations étonnantes offrent d'innombrables possibilités ainsi qu'une myriade de défis : accès, multilinguisme, cyber-sécurité et cyber-crime, équilibre entre confidentialité et ouverture, extensibilité de la racine, transition en douceur d'IPv4 vers IPv6. La communauté ICANN traite ces problèmes avec l'aide de nombreuses parties prenantes à la communauté mondiale d'Internet.

Il est également important de noter que la mondialisation croissante d'Internet en 2009 a conduit à deux réalisations majeures en matière de relations. Tout d'abord, l'ICANN et l'Union postale universelle (UPU) ont conclu un accord de principe sur le parrainage de l'UPU concernant le domaine de premier niveau .post.

Cet accord constitue une réalisation importante pour l'ICANN, l'UPU et la communauté mondiale d'Internet compte tenu qu'il s'agit du premier accord d'enregistrement des noms de domaines génériques de premier niveau (gTLD) entre l'ICANN et une organisation intergouvernementale. De plus, cet accord fournit une validation supplémentaire du modèle de l'ICANN visant à encourager l'expansion et la compétition de l'espace de noms de domaines. En s'engageant dans ce partenariat, l'UPU ouvre également la voie à d'autres partenariats avec des organisations intergouvernementales qui souhaiteraient utiliser leur propre domaine de premier niveau. Le conseil d'administration devrait bientôt rendre son approbation finale.

Peu après la tenue du Forum gouvernemental de l'Internet au mois de novembre, la fédération de Russie a rejoint officiellement l'équipe du comité consultatif gouvernemental de l'ICANN (GAC). Le GAC représente maintenant chaque pays majeur à travers le monde, à l'image de la mondialisation croissante d'Internet.

Nous sommes en train d'apporter des modifications essentielles à la façon dont Internet fonctionne, et la communauté de l'ICANN a pris un certain nombre de mesures essentielles en vue de mettre en place des bases sûres, stables et évolutives visant à rendre Internet accessible à tous, notamment à un milliard d'utilisateurs supplémentaires.

Les défis auxquels nous devons faire face en ouvrant Internet au monde entier sont plus importants que jamais, mais les possibilités de participation et d'implication le sont tout autant, ce qui rend notre époque plus stimulante que jamais. L'ICANN a relevé tous ces défis au cours de cette année et j'exprime mes remerciements au conseil d'administration, au personnel et à la communauté pour leur engagement en faveur de la vision de l'ICANN, qui est celle d'un réseau Internet unique, mondial et interopérable pour tous.

Peter Dengate Thrush

Président du conseil d'administration



Rod Beckstrom
Président-directeur
général

L'un des aspects les plus incroyables d'Internet est l'allure à laquelle il évolue. Les fonctions que nous utilisons aujourd'hui n'étaient qu'au stade de la préparation il y a un an, et uniquement un vague concept avant cela.

Avec l'émergence continue de nouveaux utilisateurs, la demande en termes de nouveaux services et fonctionnalités Internet est de plus en plus forte : nous tirons tous parti d'un réseau ouvert qui relie des milliards d'utilisateurs à l'aide d'un seul clic sur un bouton.

Comme vous pouvez vous en douter, l'ICANN ne manque pas de travail avec l'explosion de l'utilisation d'Internet. Cela s'est fait encore plus ressentir cette année. Entre le moment où je suis devenu président et le mois de juillet cette année où j'ai été nommé président-directeur général de l'ICANN, j'ai pu partager d'importants changements liés à Internet, au système de nom de domaine et à l'ICANN, qui ont été le fruit de plusieurs années de dur travail.

Par exemple, en septembre, l'ICANN a signé un nouvel accord avec le gouvernement américain appelé Affirmation des engagements. Cet accord représente un changement important dans la manière dont l'ICANN est reliée au reste du monde. Sa signature finalise l'accord précédent qui stipulait que l'ICANN devait fournir au gouvernement américain un rapport annuel sur sa progression. Cet accord était en vigueur depuis le lancement de l'organisation en 1998. A présent, l'ICANN doit produire quatre rapports annuels abordant les points importants de son travail non plus au gouvernement américain mais au monde entier.

En qualité d'organisme de coordination du système mondial de noms de domaines et autres identifiants uniques, l'ICANN doit désormais rendre des comptes au monde entier. Parallèlement, le modèle ICANN basé sur une gestion par le secteur privé et une prise de décision consensuelle confirme qu'il s'agit du modèle le mieux adapté à l'interopérabilité des stratégies et des technologies implémentées sur le réseau Internet mondial.

Nous sommes fiers de ce développement. Nous sommes particulièrement heureux des centaines d'articles publiés par les médias mondiaux au sujet de ce changement majeur et des dizaines de lettres de support provenant des quatre coins de la planète suite à ce nouvel accord d'affirmation.

Toutefois, dès l'accord signé, l'ICANN s'est attaquée au problème suivant, à savoir l'introduction de nouveaux domaines Internet de premier niveau.

Si vous connaissez le travail de l'ICANN, vous savez qu'il vise à augmenter le nombre d'extensions Internet ou de domaines de premier niveau disponibles pour tous les utilisateurs et ce, de deux manières. Ceci n'est pas une tâche facile et la communauté Internet a travaillé d'arrache-pied sur ce projet ces dernières années.

La première manière consiste en un plan permettant d'introduire des noms de domaines internationalisés (IDN), qui sont des extensions Internet dans des langues autres que les langues latines, par exemple, le chinois et l'arabe ou n'importe quelle autre langue faisant appel à un nombre de caractères supérieur aux caractères ASCII (0-9 et a-z) pour composer des mots.

Pour que ces extensions soient disponibles le plus rapidement possible, l'ICANN a établi un processus intensif destiné à certaines extensions. Concrètement, ces extensions représentent différentes versions de langue de noms de domaines de premier niveau de code pays existants, tels que .cn pour la Chine. L'idée consiste à fournir ces extensions non controversées dans la langue cible afin que les utilisateurs puissent profiter des avantages d'Internet sans avoir besoin de terminer chaque nom de domaine par une extension occidentale.

Le plan d'implémentation de la procédure accélérée a été approuvé par le Conseil de l'ICANN lors de son assemblée générale de Séoul au mois d'octobre, et le processus a été lancé en novembre. Dès les premières minutes du lancement du site, les opérateurs de noms de domaines de premier niveau de code pays commençaient à remplir les candidatures. Cela signifie que nous pourrions très bientôt voir apparaître le premier nom de domaine internationalisé, qui représente une avancée majeure dans le développement d'Internet.

Nous travaillons également à l'introduction de noms de domaines génériques de premier niveau, destinés à permettre à chacun d'appliquer l'extension de son choix dans la langue de son choix. Tant que l'application remplit un certain nombre d'exigences et que l'extension est exécutée correctement, celle-ci peut être potentiellement approuvée.

La difficulté repose bien évidemment sur la détermination des exigences requises. L'ICANN a récemment publié la troisième version du Guide de candidature qui cherche à inclure toutes ces exigences. Toutefois, il reste à résoudre d'importants problèmes, notamment la façon de traiter les marques et de garantir que le système de nom de domaine Internet peut s'étendre en toute sécurité malgré l'introduction de centaines de nouvelles extensions potentielles.

Voici les problèmes majeurs auxquels l'ICANN a dû faire face en 2009 pour emboîter le pas aux changements technologiques. Par ailleurs, l'ICANN a dû traiter d'autres problèmes moins importants, mais qui nécessitent toute attention et résolution. Ces problèmes, accompagnés d'autres problèmes, vont obliger la communauté et l'organisation ICANN ainsi que la communauté Internet dans son ensemble à travailler en étroite collaboration pour assurer la sécurité, la stabilité, la résilience et l'accessibilité à tous les utilisateurs d'Internet.

Rod Beckstrom

Président-directeur général

ÉTAPES CLÉS DES CONFÉRENCES EN 2009

2009

ÉTAPES CLÉS

34 – MEXICO

1 – 6 mars

- Renouvellement des employés de l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO) – Le conseil a confirmé l'entrée en vigueur de six nouveaux groupes d'employés et a requis une analyse du personnel et le suivi des groupes d'ici l'assemblée de Sidney au mois de juin.
- Le Conseil a approuvé la politique globale destinée à l'attribution des derniers blocs d'adresses IPv4 disponibles.
- Le Conseil a demandé que le plan de mise en œuvre de la procédure accélérée concernant les noms de domaines internationalisés et les noms de domaines de premier niveau de code pays (ccTLD) soit prêt à être discuté d'ici la prochaine assemblée du Conseil 2009 ; il a également demandé à connaître le coût imputé à l'ICANN pour l'introduction de ces noms de domaines.
- Protection des marques commerciales pour les nouveaux noms de domaines générique de premier niveau (gTLD) – Une équipe de conseil en implémentation a été créée afin de proposer des solutions au problème de la protection des marques lors de l'introduction des nouveaux gTLD. Le rapport provisoire doit être prêt pour le 24 avril 2009.
- Protection des termes géographiques pour les nouveaux gTLD – Le Guide de candidature doit être révisé de manière à mieux cibler la portée de la protection au premier niveau pour les noms de pays et de territoires. Les employés doivent collaborer avec le GAC pour trouver une solution avant la fin du mois de mai 2009.
- Les accords d'accréditation des registraires approuvés par l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO) doivent être rendus publics pendant 30 jours.
- Les chartes des quatre nouveaux comités d'administration (Autorité pour les noms et numéros assignés, Participation publique, Gestion des risques et Améliorations structurelles) ont été approuvées ; les comités de gestion des conflits d'intérêt et de réévaluation ont été dissouts.
- La structure de médiation (Ombudsman) a été publiée à des fins de consultation publique.
- Publication du rapport du comité stratégique du président sur l'amélioration de la confiance institutionnelle.
- Le programme mondial de bourses de recherche rassemble 167 candidatures et 23 participants.
- Officialisation des relations avec les responsables des noms de domaines de premier niveau de code pays (ccTLD) pour la Corée, la Bolivie, Aruba et l'Autriche.

35 – SYDNEY

21 – 26 juin

- Approbation du plan d'exploitation et du budget 2010 par le Conseil.
- Interdiction de rediriger les enregistrements du système de noms de domaines (DNS) des registres gTLD. Autrement dit, les registres ne pourront afficher qu'un message d'erreur lorsqu'un utilisateur saisit un nom de domaine non enregistré.
- Création d'un nouveau groupe de travail Conseil-GAC chargé d'examiner le rôle du GAC au sein de l'ICANN
- Publication de deux amendements des statuts en vue d'améliorer la responsabilité : le premier amendement est destiné à autoriser la communauté à voter l'examen d'une décision du Conseil et le second concerne la création d'un organe d'examen indépendant.
- Série d'initiatives suite à la consultation sur l'amélioration de la confiance institutionnelle : recherche d'idées destinées à améliorer la participation lors des comités consultatifs et des organisations de soutien ; élaboration d'un code de conduite pour tous les employés ; rédaction de résumés des documents.
- Nomination du nouveau président-directeur général, Rod Beckstrom.
- Création d'un groupe de travail sur les chartes des parties prenantes de l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO) et présentation de ces chartes au Conseil lors de l'assemblée du mois de juillet ; Nouveau siège du Comité GNSO à Séoul.
- Nouvelle version du Guide des candidatures incluant les commentaires devant être prête pour l'assemblée de Séoul en octobre.

35 – SYDNEY**21-26 juin**

- Comité des améliorations structurelles (SIC) et personnel devant travailler sur les candidatures au nouveau regroupement GNSO et donner des recommandations dès que possible ; recommandations du SIC pour le processus d'examen, y compris extension des délais des cycles d'examen de trois à cinq ans – à publier en vue d'une consultation publique.
- Autorisation accordée au registre .pro d'attribuer des noms de domaines à un ou deux caractères.
- Nouveau groupe de travail constitué pour examiner les spécifications de l'internationalisation des données d'enregistrement, c'est-à-dire en permettant la production d'enregistrements du Whois dans plusieurs langues et scripts.
- Approbation de la charte pour que le groupe de travail examine les régions géographiques de l'ICANN
- Approbation du groupe de travail d'examen du ccNSO.
- Accusé de réception de la déclaration finale du sommet At-Large et du rapport d'examen final de l'ALAC par le Conseil.
- Programme mondial de bourses rassemblant 97 candidatures et 29 participants.
- Officialisation des relations avec des responsables de ccTLD pour le Portugal, le Paraguay, le Mexique, l'Uruguay et Haïti.

36 – SÉOUL**25-30 octobre****11ème réunion annuelle**

- Approbation par le Conseil de la politique opérationnelle de publication de documents établissant les délais de présentation des documents finaux en vue de l'examen du Conseil au cours des conférences internationales de l'ICANN.
- Accord de principe entre l'ICANN et l'Union postale universelle (UPU) pour que l'UPU commandite le domaine de premier niveau .post. Approbation finale de l'accord soumise à l'examen du Conseil d'administration.
- Affirmation des engagements du 30 septembre marquant un jalon important dans la maturation du développement de l'ICANN et la perception de la supervision par tout gouvernement individuel, groupe de gouvernements ou partie prenante isolée. Remplace l'accord de projet conjoint, à savoir le septième de la série de protocoles d'accord conclus entre l'ICANN et le Ministère du commerce des États-Unis à partir de 1998. Rapports désormais plus globaux : du gouvernement américain aux parties prenantes du monde entier.
- Personnel et communauté devant continuer à collaborer afin d'améliorer de façon essentielle les chartes des regroupements GNSO existants pour refléter les améliorations du GNSO et obtenir la reconfirmation du Conseil concernant les regroupements GNSO existants lors de la conférence de l'ICANN à Nairobi en mars 2010.
- Lancement du site de candidature d'IDN ccTLD – personnel devant surveiller la procédure accélérée d'IDN ccTLD pour garantir son bon fonctionnement et la mettre à jour en cas de mise à disposition de nouvelles technologies ou politiques, afin de répondre plus efficacement aux besoins des demandeurs et de mieux s'adapter aux nécessités de la communauté Internet mondiale.
- Personnel devant étudier l'impact potentiel de l'appel à candidatures officielles et fournir un plan devant être examiné par le Conseil lors de sa réunion suivante en décembre 2009. Le plan doit inclure les options possibles et une analyse des risques associés à l'action proposée.
- Succès de l'accord d'accréditation de registraire 2009 et des protections ajoutées dans celui-ci. À la fin de l'année, plus de 90 % des registraires sont couverts.
- Programme mondial de bourses rassemblant 132 candidatures et 31 participants.
- Officialisation des relations avec le responsable de ccTLD pour Singapour, le nombre de relations avec des opérateurs et responsables de ccTLD dans le monde entier passant ainsi à 59.

CONFÉRENCES DE L'ICANN EN 2009

Mexico

1er-6 mars 2009

La 34^{ème} conférence publique internationale de l'ICANN était la première d'une série de trois tenues cette année en vue du développement des politiques et d'un travail d'information. Au total, 1 219 personnes en provenance de plus de 100 pays différents y ont assisté. Elle a été conjointement accueillie par l'association Internet mexicaine (AMIPCI), le Registre régional Internet (NIC) pour le Mexique et la Société Internet (ISOC) du Mexique. Pour la première fois, le plus grand nombre de participants (275) provenait du pays d'accueil (si l'on fait exception des conférences tenues aux États-Unis).

Gariela Hernandez, Vice-ministre des communications du Mexique, a inauguré la conférence, en abordant l'effet positif des technologies de l'information sur la productivité, la compétitivité et les conditions de vie de la population.



Le président-directeur général de l'ICANN, Paul Twomey (à gauche) et le président du Conseil, Peter Dengate Thrush (à droite), signant un échange de lettres avec le responsable de ccTLD pour la Corée (.kr).



Signature d'un cadre de responsabilité par le responsable de ccTLD pour la Bolivie (.bo) et Paul Twomey, président-directeur général de l'ICANN.

Plusieurs questions et sujets clés ont émergé au cours de la conférence.

Les travaux sur les nouveaux gTLD ont débuté par une réunion lors de laquelle le personnel de l'ICANN a brièvement exposé les changements apportés à la deuxième version du Guide de candidature. La communauté a par ailleurs eu l'occasion de poser des questions et de faire des commentaires sur les progrès du processus de nouveaux gTLD.

Le Conseil a approuvé l'établissement d'une Équipe de recommandation de la mise en œuvre (IRT) en vue de développer et de proposer des solutions au problème majeur de la protection des marques dans les nouveaux noms de domaines génériques de premier niveau. Il a été demandé à l'IRT de produire un rapport final devant être examiné lors de la conférence de l'ICANN à Sydney en juin.

Les discussions ayant eu lieu au cours de la semaine ont mis en avant la nécessité d'une étude et d'une consultation supplémentaires concernant d'autres problèmes majeurs, y compris la stabilité du DNS, et d'une analyse économique de l'effet des nouveaux gTLD sur le marché.

Les résultats de ces travaux ont été utilisés pour obtenir un guide révisé.

Les IDN ont constitué l'un des principaux sujets de discussion de la semaine. La dernière version du projet de mise en œuvre de la procédure accélérée d'IDN ccTLD a été présentée, avec trois autres documents identifiant les questions pour lesquelles davantage de commentaires de la communauté sont nécessaires en vue de terminer la mise en œuvre.

Le Conseil a demandé que le projet de mise en œuvre soit finalisé pour la dernière conférence de 2009.

Le conseil du GNSO a approuvé un large éventail d'amendements à l'accord d'accréditation de registraire (RAA), le contrat que l'ICANN passe avec les sociétés qui enregistrent les domaines génériques de premier niveau. Les 17 amendements couvrent quatre catégories principales :

- Nouveaux outils de mise en application, notamment une nouvelle disposition en matière d'audit des registraires et de responsabilité de groupe.
- Protection des registrants, éclairant sur les risques de l'enregistrement proxy.
- Normes minimales de service cohérentes pour tous les registraires.
- Modernisation de l'accord afin de le mettre à jour et de le rendre conforme au marché des noms de domaines.

Le Comité stratégique du président a publié son avant-projet de mise en œuvre avec une série de recommandations proposées sur la façon d'améliorer la confiance institutionnelle vis-à-vis de l'ICANN avant la conclusion de l'accord de projet conjoint (JPA) en septembre 2009.

Lors de la conférence de Mexico, ces documents ont été amplement discutés. Une réunion spéciale a été tenue sur la question, également débattue lors du sommet At-Large et au sein d'un certain nombre d'organisations de soutien et de comités consultatifs.

Des membres de plus de 90 structures At-Large représentant la communauté mondiale des internautes individuels de l'ICANN se sont rassemblés lors du sommet spécial At Large. Le sommet a notamment inclus :

- Deux réunions générales de l'ensemble des participants.
- Des réunions thématiques et des ateliers sur des questions concernant les internautes individuels dans le monde entier.
- Cinq groupes de travail axés sur la politique ayant produit des déclarations sur d'importants sujets concernant la totalité de la communauté ICANN ; et bien d'autres événements.

Les progrès concernant les changements structurels et opérationnels apportés à l'organe délibératif de l'ICANN, l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO), se sont poursuivis.

Plusieurs nouvelles chartes de groupes de parties prenantes ont été présentées au cours de la semaine et la communauté a pu entendre l'intervention de partisans de la cyber-sécurité, des TLD de ville et des regroupements d'utilisateurs.

Enfin, l'ICANN a signé des cadres de responsabilité officiels ou échanges de lettres avec les opérateurs de noms de domaines de premier niveau de code pays pour Aruba (.aw), l'Autriche (.at), la Bolivie (.bo) et la Corée (.kr).

Pour un compte-rendu détaillé des activités réalisées au cours de la conférence de Mexico, consultez la page <http://mex.icann.org/>.

Sydney 21-26 juin 2009

La 35^{ème} conférence publique internationale de l'ICANN a été accueillie conjointement par AusRegistry International, opérateur du registre australien .au, et auDA (.au Domain Administration), autorité en charge de la politique et organe d'autoréglementation de l'industrie pour l'espace des domaines .au. Elle a compté 1 052 participants venus de 106 pays différents. Le groupe le plus important provenait des États-Unis (286), suivis de l'hôte local, l'Australie (224).

La conférence a été inaugurée par le premier ministre de Nouvelle-Galles du Sud, Nathan Rees, et par le sénateur Stephen Conroy, ministre des communications à large bande et de l'économie numérique. M. Rees a souligné l'impact et l'importance de la révolution numérique, le rôle essentiel de l'ICANN en matière d'Internet et les possibilités auxquelles donneront accès les nouveaux noms de domaines génériques de premier niveau.

M. Conroy a abordé le projet du gouvernement australien portant sur la mise en place d'un réseau large bande à haut débit connectant l'ensemble de la population, utilisant la fibre pour atteindre 90 % des foyers et des entreprises, et les technologies sans fil et satellite pour atteindre les 10 % restants.

La conférence s'est focalisée sur les quatre problèmes majeurs devant être abordés avant l'introduction de nouveaux noms de domaines génériques de premier niveau. Ces quatre points sont la protection des marques, les comportements malveillants, la sécurité et la stabilité ainsi que la demande et l'analyse économique. Une réunion générale de mise à jour sur le programme de nouveaux gTLD a permis d'exposer brièvement les documents et les changements les plus récents concernant ceux-ci à la suite de la deuxième période de consultation publique sur le Guide de candidature.

Le résultat de ces discussions et d'autres débats ont été utilisés pour produire la troisième version du guide pour la conférence de Séoul en octobre.

Une réunion tenue au début de la semaine a fourni les informations les plus récentes sur la procédure accélérée d'IDN. Le dernier projet de mise en œuvre a été publié avant la conférence, avec trois autres documents identifiant les questions soumises à de nouveaux commentaires de la communauté.

Les autres tâches incluaient notamment la production d'un formulaire de candidature en ligne, la mise en œuvre IDNA, la finalisation du processus d'évaluation, la constitution d'un Panel pour la stabilité et l'achèvement du processus linguistique. Le travail réalisé au cours de la semaine et plus tard a permis d'obtenir un rapport de mise en œuvre final devant être approuvé lors de la réunion du Conseil à Séoul en octobre.

Le plan opérationnel et de budget a été présenté en début de semaine, à l'issue de six mois de travail et de consultations répétées de la communauté. Le Conseil a ensuite approuvé le budget, aussi l'ICANN a pu commencer à travailler sur le plan stratégique de l'année prochaine, qui servira à préparer le budget 2011.

Un rapport fournissant des propositions détaillées à la suite de la consultation relative à l'amélioration de la confiance institutionnelle (IIC), réalisée tout au long de l'année, a été publié en vue d'être examiné avant la conférence de Sydney. En particulier, deux propositions ont retenu l'attention, nécessitant toutes deux la modification des statuts. L'une permettrait à la communauté de demander la révision d'une décision du Conseil à la majorité des votes et la seconde instituerait un organe d'examen indépendant des décisions du Conseil.

D'autres changements ont également été mis en avant, notamment la recherche de moyens pour améliorer la participation au sein des organisations de soutien et des comités consultatifs, un code de bonne conduite du personnel et la réalisation de résumés des documents.



Paul Twomey, PDG de l'ICANN (à gauche), et Peter Dengate Thrush, président du Conseil (au centre), signant le cadre de responsabilité avec le responsable de ccTLD pour Aruba (.aw).



Paul Twomey (à gauche) et Peter Dengate Thrush (à droite) signant un échange de lettres avec le responsable de ccTLD pour l'Autriche (.at).

Quelques semaines avant le début de la conférence de Sydney, l'ICANN a proposé une solution provisoire pour la signature numérique de la zone racine. La solution implique la collaboration de l'ICANN avec le gouvernement américain et VeriSign pour aider à sécuriser le système de noms de domaines via l'utilisation du protocole DNSSEC. L'ICANN continuera de travailler avec le Ministère du commerce américain et VeriSign sur une solution provisoire en vue d'obtenir une zone racine signée à la fin de l'année 2009.

Deux nouveaux membres du conseil ont pris leurs fonctions à Sydney et un nouveau PDG a été désigné pour l'organisation.

Ray Plzak et Mike Silber ont rejoint le Conseil d'administration, remplaçant Demi Getschko et Dave Wodelet. Rod Beckstrom a été nommé nouveau président-directeur général, remplaçant Paul Twomey, ce dernier gardant la fonction de premier président jusqu'à la fin de l'année 2009.

Enfin, l'ICANN a signé des cadres de responsabilité officiels ou échanges de lettres avec les opérateurs de noms de domaines de premier niveau de code pays pour Haïti (.ht), le Mexique (.mx), le Paraguay (.py), le Portugal (.pt) et l'Uruguay (.uy).

Pour un compte-rendu détaillé des activités réalisées au cours de la conférence de Sydney, y compris les présentations et les transcriptions, consultez la page <http://syd.icann.org>.

Séoul 25-30 octobre 2009

L'assemblée générale annuelle de l'ICANN a été conjointement accueillie par le KISA (organisme coréen pour Internet et la sécurité), organisme public jouant un rôle majeur dans le développement et la recherche d'Internet en Corée. La conférence a rassemblé 1 346 participants venus de 111 pays différents.

Elle a été inaugurée par trois dignitaires locaux : M. See Joong Choi, président de la commission coréenne des communications ; M. Heung Kil Ko, sénateur et président du comité pour la culture, les sports, le tourisme, l'audiovisuel et les communications de l'assemblée nationale ; et Mme Hee Jung Kim, présidente du KISA.

M. See Joong Choi a évoqué la naissance d'Internet il y a 40 ans et son impact au cours du temps. Il a souligné l'importance des adresses IP en tant qu'actifs du futur devenus une ressource commune à tous. Il a salué l'introduction d'IDN comme moyen de préparer la voie du futur.

M. Heung Kil Ko a souligné que la Corée était un leader dans la société de connaissance et d'information, 77,6 % de sa population ayant accès à Internet. Il a parlé de l'importance d'un système d'adresses IP géré avec efficacité et stabilité, ainsi que de la lutte contre les menaces à la sécurité telles que le piratage et l'hameçonnage. Il a ajouté qu'il espérait que la conférence resserre les liens entre l'ICANN et la Corée.

Mme Hee Jung Kim a également annoncé l'introduction d'IDN et s'est réjouie du récent changement apporté à l'accord passé entre l'ICANN et le gouvernement américain, qui selon elle renforce l'autonomie du système d'adressage IP.

Le progrès le plus considérable réalisé à la conférence de Séoul a été l'approbation de la procédure accélérée d'IDN, qui verra l'introduction d'un nombre limité de noms de domaines internationalisés dans la racine d'Internet, probablement avant la fin de l'année. Une soirée spéciale sera organisée pour célébrer l'occasion.

La procédure accélérée a été officiellement approuvée par le Conseil, et bien que certaines questions persistent concernant son introduction, le président a évoqué l'événement comme étant un succès historique et le vote du Conseil a été littéralement acclamé par le public. Des dizaines d'articles parus dans la presse internationale ont également salué l'événement.

Pour la première fois, les internautes dont la langue n'est pas une langue occidentale pourront représenter une adresse Internet complète dans leur propre langue. Les candidatures à la procédure accélérée commenceront le 16 novembre.

La troisième version du Guide de candidature pour les nouveaux gTLD, ainsi qu'une série d'autres documents et notes explicatives, ont été produits en vue d'être discutés lors de plusieurs réunions au cours de la semaine. Dans la mesure où certains problèmes majeurs doivent être abordés avant que de nouveaux noms de domaines de premier niveau puissent être introduits, la date de lancement dépendra des efforts de la communauté pour trouver des solutions, au lieu d'être fixée un jour ou un trimestre donnés. Ce changement d'approche a incité certains membres de la communauté à avancer que l'ICANN devait démontrer son engagement en faveur du processus.

La semaine a terminé par un compromis, à savoir une solution approuvée par décision du Conseil demandant au personnel d'étudier un système permettant l'appel à candidatures relatives aux nouveaux gTLD. Ce processus pourrait permettre d'évaluer la demande probable et de fournir des données utiles en vue de concrétiser certains aspects restés pour l'instant sous forme de discussions théoriques.

La dernière version préliminaire du Guide de candidature a été publiée en vue de faire l'objet d'une consultation publique. Les problèmes majeurs encore à résoudre regroupent la protection des marques, les comportements malveillants, l'adaptation en toute sécurité et stabilité de la racine Internet afin de correspondre au déferlement potentiel de nouveaux noms de domaines ainsi que la demande et l'analyse économique.

L'ICANN a tenu sa première réunion de planification stratégique pour 2010 au cours de la conférence. Le plan stratégique, qui couvre une période de trois ans, est le processus à travers lequel les priorités de l'organisation sont définies, l'avis de la communauté est reçu et tous les commentaires sont intégrés au plan opérationnel de l'exercice en cours, à partir duquel le budget de l'organisation est établi et alloué.

Le plan définit quatre domaines d'intérêt principaux pour l'ICANN : la préservation de la stabilité et de la sécurité du système de noms de domaines ; la promotion de la concurrence, de la confiance et du choix de l'utilisateur ; l'amélioration de la fonction IANA et des autres opérations principales ; et le maintien du rôle à long terme de l'ICANN dans l'écosystème d'Internet. Dans le cadre de ces domaines principaux, 18 projets ont été définis comme ayant une priorité stratégique pour les trois prochaines années.

L'accord de projet conjoint (JPA) passé entre l'ICANN et le gouvernement américain est arrivé à terme en septembre et a été remplacé par une affirmation des engagements. En vertu de cette affirmation, l'ICANN est devenu responsable vis-à-vis de la communauté Internet mondiale et une série d'examen est présentée pour aider à garantir un degré de responsabilité publique mondiale élevé.

Au cours d'une réunion spéciale, le président du Conseil d'administration Peter Dengate Thrush et le PDG Rod Beckstrom ont répondu à des questions concernant l'affirmation des engagements et ont exposé la marche à suivre. Un projet initial décrivant le mode de fonctionnement éventuel du processus d'examen de l'affirmation des engagements sera réalisé suite à la réception des commentaires de la communauté et sera présenté lors de la prochaine conférence de l'ICANN à Nairobi en mars 2010.

Après des années de dur labeur, le nouveau conseil du GNSO s'est tenu pour la première fois à Séoul. Il existe désormais deux principaux groupes de parties prenantes : le groupe contractant (constitué par les registres et les registraires) et le groupe non contractant (comprenant les intérêts commerciaux et non commerciaux). Un nouveau président, Chuck Gomes, a été désigné par les deux chambres. Il est assisté par deux nouveaux vice-présidents, Olga Cavalli (groupe non contractant) et Stephane van Gelder (groupe contractant).

En raison de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'ICANN, certains changements ont été opérés parmi les membres du Conseil d'administration et du conseil du GNSO. Roberto Gaetano, Steve Goldstein, Wendy Seltzer et Thomas Roessler ont notamment quitté le Conseil d'administration.

Peter Dengate Thrush a été réélu président du Conseil d'administration et Dennis Jennings a été réélu vice-président.

Pour plus d'informations sur la conférence, y compris les présentations et les transcriptions, consultez la page <http://sel.icann.org>.



Rod Beckstrom, le nouveau PDG de l'ICANN, et l'opérateur de TLD de code pays pour Singapour, posant au centre après la signature d'un échange de lettres.

Affirmation des engagements

Le 30 septembre 2009, l'ICANN et le Ministère du commerce américain ont signé un accord historique, l'affirmation des engagements (<http://www.icann.org/en/announcements/announcement-30sep09-en.htm#affirmation>), qui soutient le modèle multipartite de l'ICANN et la gouvernance ascendante du système mondial d'adressage et d'affectation de noms d'Internet.

L'affirmation des engagements marque un jalon important dans la maturation du développement de l'ICANN et la perception de la supervision par tout gouvernement individuel, groupe de gouvernements ou partie prenante isolée.

Les leaders mondiaux et les fondateurs d'Internet ont immédiatement annoncé la signature comme l'approbation du modèle de gouvernance de l'ICANN et comme un nouveau point de départ à partir duquel l'ICANN sera responsable vis-à-vis de l'ensemble de la communauté mondiale des parties prenantes. Les commentaires sont disponibles sur <http://www.icann.org/en/affirmation/affirmation-reaction.htm>.

L'affirmation des engagements succède à l'accord de projet conjoint (JPA) entre le Ministère de commerce américain et l'ICANN, arrivé à terme en date du 30 septembre. Le JPA visait à faire la transition entre le système de noms de domaines (DNS) et une structure définie par une gestion multipartite et privée. Le JPA est disponible sur <http://www.icann.org/en/general/JPA-29sep06.pdf>.

Le JPA constituait le septième amendement apporté au protocole d'accord (MOU) passé entre l'ICANN et le gouvernement américain. Au cours des onze dernières années, treize cartes de compte-rendu sur l'exécution de responsabilités ont été envoyées au Ministère du commerce américain. Désormais, l'ICANN rendra compte au monde entier de ses processus en matière de responsabilité.

L'affirmation des engagements établit que la responsabilité de l'ICANN vis-à-vis de sa communauté mondiale de parties prenantes doit être revue au minimum tous les trois ans par un comité composé de représentants de la communauté et incluant le secrétaire adjoint aux communications et à l'information du Ministère du commerce américain.

Le nouvel accord est de longue durée et ne se limite pas à trois ans comme les accords précédents.

La nouvelle affirmation des engagements stipule que les États-Unis resteront engagés dans la participation au Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN (GAC), qui est un organisme clé chargé de conseiller l'organisation dans la lourde mission consistant à veiller à la sécurité et à la stabilité du système d'affectation de noms et d'adressage d'Internet.

Cet accord réaffirme le rôle du Comité consultatif gouvernemental. Le GAC sera également un participant essentiel dans la sélection des membres des équipes d'examen.

En bref, l'affirmation des engagements établit de façon incontestable que le modèle de l'ICANN est le mieux à même de coordonner cette ressource cruciale et confie l'examen de la performance de l'ICANN à sa communauté mondiale de parties prenantes.

L'affirmation des engagements par l'ICANN et le Ministère du commerce répond à l'un des objectifs originels de création de l'ICANN, existant de longue date, à savoir la création d'une organisation au service des intérêts du monde dans un réseau Internet solide, fiable et interopérable.

Vint Cerf, co-inventeur d'Internet

Ce cadre place l'intérêt public au centre et établit des processus permettant aux parties prenantes du monde entier d'examiner la performance de l'ICANN.

Lawrence E. Strickling, secrétaire adjoint aux communications et à l'information et administrateur de la NTIA Ministère du commerce des États-Unis

Google et ses utilisateurs dépendent au quotidien d'un réseau Internet bouillonnant et en expansion. Nous soutenons cette affirmation des engagements et saluons le développement du rôle de l'ICANN visant à assurer la stabilité d'Internet.

Eric Schmidt,
directeur général de Google

Nous félicitons le gouvernement américain pour avoir fait ce nouveau pas dans la lignée de sa politique de 1998 sur la gestion des noms et adresses Internet. Nous saluons également les efforts de l'ICANN et de ses nombreux défenseurs pour leur implication dans la transition de la coordination technique et de la gestion du système de noms de domaines d'Internet vers une organisation publique.

Lynn St. Amour
Présidente-directrice générale Société Internet

L'expiration de l'accord de projet conjoint est une étape importante du processus vers l'internationalisation accrue de la coordination et de la gestion du DNS d'Internet par l'ICANN.

Déclaration de la présidence suédoise de l'Union Européenne

Le processus de planification stratégique de l'ICANN se produit de juin à décembre, et le plan stratégique de l'ICANN pour la période allant de juillet 2010 à juin 2013 est en cours de finalisation. Ce processus anticipe l'approbation d'un avant-projet de plan final par le Conseil d'administration de l'ICANN en février 2010. La planification stratégique de l'ICANN équilibre les réactions provenant de la large base multipartite avec les contributions stratégiques du Conseil d'administration de l'ICANN.

Le processus de planification s'est concentré cette année sur l'identification du travail communautaire, des projets stratégiques et du travail en cours du personnel conformément aux quatre objectifs principaux de l'ICANN :

- Préservation de la stabilité et de la sécurité du DNS
- Promotion de la concurrence, de la confiance et du choix de l'utilisateur
- Amélioration de la fonction IANA et des autres opérations principales
- Maintien du rôle à long terme de l'ICANN dans l'écosystème d'Internet

En outre, des initiatives clés ont été identifiées en vue de renforcer chacun des moteurs de l'ICANN :

- Modèle de communauté multipartite et bouillonnante
- Approche reposant sur le partenariat
- Perspective internationale
- Responsabilité et transparence

Le développement du plan a débuté par les contributions du Conseil lors de sa session de réflexion de septembre 2009. Ces commentaires ont été synthétisés et regroupés en une série de priorités stratégiques potentielles pour l'organisation. Les priorités en question ont alors été présentées à la communauté lors d'une séance de consultation publique à la conférence de Séoul, en octobre. Une enquête test a ensuite été réalisée. Une enquête complète a été lancée en novembre de façon à ce que tous les membres de la communauté puissent donner leur avis sur les priorités de l'ICANN.

À partir des réponses données à l'enquête, de l'opinion du Conseil et d'autres commentaires de la communauté et du personnel, un avant-projet a été diffusé afin de recueillir les réactions de la communauté fin novembre. Après réception des réponses, un plan revu a été présenté au Conseil pour son approbation lors de la conférence de Nairobi en février 2010.

Plan opérationnel pour l'exercice 2010

Chaque plan opérationnel de l'ICANN est un plan d'action d'un an destiné à remplir les objectifs de la première année décrits dans le plan stratégique de trois ans. Il contient des projets spécifiques qui seront lancés, poursuivis ou clôturés pendant un exercice financier.

L'ICANN opère conformément au plan opérationnel et au budget de l'exercice 2010 (du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010) approuvés en juin 2009. Tout comme le plan stratégique, le plan opérationnel est le produit d'une vaste consultation de la communauté.

Le plan opérationnel décrit le travail de l'ICANN et ses objectifs de travail mesurables définis pour l'exercice. Plusieurs de ces objectifs ou groupes sont de la plus haute importance pour la mission de l'ICANN et pour de nombreux regroupements. Le plan opérationnel est disponible à l'adresse <http://www.icann.org/en/financials/adopted-opplan-budget-fy10-07jul09-en.pdf>. Voici les principaux points de ce plan :

Mise en œuvre et délégation de nouveaux gTLD. La mise en œuvre du processus d'introduction de nouveaux gTLD constitue l'un des deux changements les plus importants apportés à l'espace des noms de domaines. Le deuxième est le système de noms de domaines internationalisés ou IDN.

Mise en œuvre d'IDN. L'introduction d'IDN TLD au premier niveau, tout comme le lancement d'IDN ccTLD dans le cadre de la procédure accélérée, restent une priorité pour l'ICANN et ont pour objectif de répondre à un besoin mondial en noms de domaines dans les scripts et les langues du monde entier. Le plan de mise en œuvre accélérée d'IDN ccTLD, lancé à la mi-novembre, découlera dans un futur proche sur la délégation d'IDN ccTLD dans la zone racine.

L'IANA et les opérations technologiques. Le service de l'IANA continuera de croître pour ajuster le développement du processus et l'exécution aux nouveaux gTLD et IDN ccTLD. L'organisation interne de l'ICANN s'adapte pour répondre aux attentes en termes de conditions opérationnelles supplémentaires accompagnant les nouveaux services, notamment avec la technologie DNSSEC, l'évolution du nombre de TLD, et d'autres services en ligne tels que le référentiel d'autorités de certification temporaire. À une époque, les ressources opérationnelles logicielles et informatiques ont été décentralisées au sein de l'ICANN, à l'IANA et ailleurs. Cette fonctionnalité fait désormais l'objet d'une centralisation, du personnel et des ressources supplémentaires étant consacrées à l'expertise en opérations du DNS et opérations informatiques et réseau à haute disponibilité.

Conformité contractuelle. Les activités relatives à la conformité contractuelle de l'ICANN se sont considérablement développées lors de l'exercice 2009. Ces activités ont porté sur un service amélioré de signalement des problèmes relatifs aux données du Whois, l'ajout de personnel à Washington DC et d'un nouveau directeur principal à Los Angeles, ainsi que sur le renforcement de l'activité d'audit et de mise en application. L'ICANN a continué à investir dans cette fonction et à la développer pour l'exercice 2010.

Logistique des réunions principales. Peu de changements ont été apportés à l'approche actuelle en matière de réunions en 2009. La logistique des réunions principales inclut des efforts en vue de s'assurer que les groupes de la communauté, le Conseil d'administration, le personnel et d'autres participants se réunissent lors de sessions en face à face ou à distance de façon à garantir que le travail de l'ICANN puisse être effectué efficacement et en temps opportun. Des efforts visant à revoir la structure de trois conférences internationales de l'ICANN sont actuellement en cours. Il est probable que tout changement opéré influence le budget de l'exercice 2010.

Soutien aux regroupements. Les modifications de la constitution de la communauté de l'ICANN, découlant de l'ajout d'IDN et de gTLD, augmentera le nombre de registres et de registraires dans le monde entier. Le renforcement du soutien apporté à ces regroupements reste une priorité pour l'ICANN. Le personnel travaille en vue de rendre les procédures et les opérations des regroupements plus transparents, responsables et accessibles afin d'augmenter la participation mondiale aux activités de ces regroupements ainsi que la compréhension de celles-ci. Ce travail inclut la mise en œuvre de l'examen du GNSO.

Soutien du développement des politiques. L'ICANN continue d'investir dans des procédures visant à s'assurer que des politiques sont mises en place aussi équitablement, efficacement et rapidement que possible afin de répondre aux besoins de la communauté. Le volume du travail de soutien des politiques a considérablement augmenté au cours du dernier exercice, et devrait se maintenir durant l'exercice 2011. En outre, le Conseil a demandé à la communauté et au personnel de mettre en œuvre de nombreuses initiatives d'amélioration pour les structures des politiques de l'ICANN.

Engagement mondial et renforcement de la participation internationale.

L'ICANN poursuivra la mondialisation de tous les aspects de ses opérations soutenant le maintien de son modèle multipartite afin de servir de façon appropriée et efficace les besoins d'une base de parties prenantes multilingue et mondiale. Pour atteindre des organisations et des individus divers et en nombre croissant, les directeurs des relations régionales (MRR) de la division Partenariats mondiaux créent et livrent des présentations sur les projets et initiatives clés auprès de regroupements spécifiques aux parties prenantes, fournissent des formations et des informations à la communauté Internet dans les régions en développement de l'ICANN et réalisent des réunions d'information individuelles pour les représentants gouvernementaux et les autorités réglementaires à l'échelle locale et régionale. Ces initiatives de soutien vont de la promotion et de l'accès à la participation aux processus de l'ICANN (en attirant les individus aux conférences de l'ICANN) à la formation au sens large, en passant par les activités promotionnelles dans les divers domaines de prédilection des regroupements.

Prise en charge des déplacements pour la communauté de l'ICANN. Pour renforcer la prise de conscience mondiale de l'existence de l'ICANN et de sa mission, améliorer les niveaux de participation dans les régions de l'ICANN et auprès des principales parties prenantes, tout en soutenant ceux qui ne pourraient autrement pas participer aux conférences internationales ou régionales, l'ICANN continue de financer la prise en charge de déplacements limités pour certaines parties prenantes qui occupent une place de leader dans la communauté de bénévoles de l'ICANN et favorisent la productivité au sein de celle-ci.

Ombudsman. L'Ombudsman continue d'agir en tant que défenseur de l'équité et cherche à évaluer et, le cas échéant, à résoudre les problèmes relatifs aux réclamations en matière de traitement injuste ou inapproprié de la part du personnel, du Conseil ou des organes constitutifs de l'ICANN. L'Ombudsman clarifie également les questions et a recours à des outils de résolution des conflits tels que la négociation, la facilitation et les démarches diplomatiques en vue d'atteindre ces résultats.

Prise en charge du Conseil. Le Conseil de l'ICANN se compose de 15 administrateurs et de 6 agents de liaison, tous bénévoles à l'exception du président-directeur général. Ces membres du Conseil continueront à se déplacer pour assister aux trois conférences publiques internationales de l'ICANN ainsi qu'à d'autres réunions intersessionnelles.

Prise en charge du Comité de nomination. Le Comité de nomination a poursuivi son travail de désignation des membres de plusieurs structures clés de l'ICANN, notamment du Conseil de l'ICANN.

Opérations du système de noms de domaines. Assurer la stabilité et la sécurité du DNS et d'autres identificateurs uniques reste une fonction essentielle et l'une des principales priorités de l'ICANN. Le travail réalisé lors de l'exercice 2010 a impliqué le maintien et l'amélioration du serveur racine L en optimisant les routeurs et les serveurs DNS, en simplifiant et en renforçant la performance de l'architecture du serveur racine L et en déployant les systèmes de surveillance et de gestion de cluster Anycast pour le serveur racine L amélioré. En outre, au cours de l'exercice 2010 a eu lieu le déploiement de l'infrastructure de production de signature DNSSEC de l'ICANN, qui permettra à l'organisation de signer les zones dont elle est responsable de façon sécurisée, fiable et sûre.

Améliorations administratives. L'ICANN a continué à se concentrer sur la préparation d'un environnement post-JPA en vue de maintenir une structure organisationnelle appropriée s'adaptant aux fonctions de coordination technique de plus en plus mondialisées de l'ICANN. Avec la conclusion du JPA et la signature de l'affirmation des engagements (AoC) en septembre 2009, ce point restera à l'ordre du jour jusqu'en 2011 et au-delà.

Gestion des objectifs du plan opérationnel

Mode de gestion du travail

L'objectif de l'ICANN est de garantir la réalisation des objectifs du plan opérationnel grâce à l'utilisation des meilleures pratiques de gestion. L'ICANN utilise deux méthodes clés pour surveiller la progression de la réalisation des objectifs du plan. Pour les objectifs plus complexes et à long terme, l'ICANN utilise un processus de gestion des projets éprouvé incluant des documents sur les processus et les pratiques de gestion. Mis en œuvre pour la première fois pendant l'exercice 2006-2007, ce processus a gagné en maturité depuis et a été utilisé dans le programme d'IDN et dans le programme de nouveaux gTLD, entre autres.

Les autres objectifs du plan opérationnel moins complexes (par exemple avoir un délai plus court ou moins d'interdépendances) sont gérés via la définition claire des objectifs et le contrôle des performances. Trois fois par an, l'ICANN identifie les initiatives ou les objectifs commerciaux à accomplir pendant le trimestre suivant. Un processus de gestion standard est utilisé pour contrôler la progression des objectifs, apporter une attention et des ressources supplémentaires aux domaines qui ont besoin d'aide et évaluer les accomplissements réels à la fin de chaque période. Ce processus garantit l'exécution de tous les éléments du plan opérationnel au cours de l'année d'exécution de celui-ci.

Pour améliorer la transparence et la responsabilité, début 2008, l'ICANN a rendu accessibles les informations financières ainsi que d'autres informations d'exploitation, par l'intermédiaire d'un tableau de bord disponible via la page d'accueil de l'ICANN à l'adresse <http://icann.org/>. Récemment, ces données ont été élargies pour inclure beaucoup plus de mesures opérationnelles. Le processus de publication des informations continuera à se développer avec le temps. Par exemple, en 2008, le tableau de bord a été étendu en vue de donner plus de détails sur les éléments du plan opérationnel, ainsi que leur état en cours.

En 2009, l'ICANN a de nouveau amélioré ses programmes de sécurité afin de traiter les questions de sécurité externe et interne et de résilience. Ces efforts sont restés concentrés sur le mandat de l'ICANN en vue de garantir la sécurité et la stabilité des identificateurs uniques d'Internet tels que présentés dans les plans de l'ICANN en la matière.

Le personnel de sécurité de l'ICANN est responsable de l'intégration, de l'exécution et des efforts opérationnels quotidiens de l'ICANN dans le domaine de la sécurité, sous la direction du Conseil et du directeur général de l'ICANN, en application des plans stratégique et opérationnel de l'ICANN. L'équipe de sécurité coordonne la gamme de programmes et d'activités de l'ICANN afin d'aider à garantir l'engagement réel du personnel de l'ICANN et de la communauté au sens plus large en matière de sécurité, de stabilité et de résilience.

L'ICANN continue de s'occuper de la stabilité et de la résilience du système d'identificateurs uniques d'Internet via une palette d'activités qui s'élargit. Ces activités incluent l'analyse d'une grande variété de risques concernant le système de noms de domaines (DNS) et plus généralement le réseau Internet, par le Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité (SSAC), qui signale au Conseil et à la communauté de l'ICANN les résultats de ces enquêtes et donne des recommandations en vue d'une amélioration. Le SSAC se réunit régulièrement afin de coordonner, d'examiner et d'approuver les activités et les rapports liés à ses initiatives. En septembre 2009, le SSAC a tenu sa première session de réflexion en personne et a défini un large programme de questions clés et de travail futur, qui peut être consulté à la page <http://www.icann.org/en/committees/security/ssac-workplan.htm>.

L'important travail de sécurité au sein de l'ICANN est également complété par la contribution du Comité consultatif sur le système de serveurs racine (RSSAC), qui s'est réuni parallèlement lors de réunions accueillies par le Groupe de travail qui développe et promeut les standards Internet (IETF), mais aussi à San Francisco le 22 mars 2009, à Stockholm le 22 juillet 2009 et à Hiroshima le 8 novembre 2009. Le RSSAC se concentre sur l'étude des problèmes techniques relatifs à l'évolution du système de serveurs racine DNS en particulier et du DNS en général. Les sujets spécifiques, pour lesquels le RSSAC a officiellement et non officiellement conseillé l'ICANN, incluent l'introduction des noms de domaines internationalisés (IDN) au premier niveau du DNS, l'extension de la zone racine attendue dans le cadre des processus de nouveaux noms de domaines génériques de premier niveau (gTLD) et noms de domaines de premier niveau (TLD) d'IDN, le déploiement des extensions de sécurité des noms de domaines (DNSSEC) et la signature de la zone racine, ainsi que l'introduction du protocole IPv6.

En février 2009, l'ICANN a conjointement commandité le premier symposium sur la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS. Tenu dans les installations du Georgia Tech Information Security Center à Atlanta, le symposium était le premier de la sorte à réunir des parties prenantes interfonctionnelles pour aborder les risques du DNS. Un résumé des discussions et des recommandations est disponible pour cet événement à l'adresse www.gtisc.gatech.edu/pdf/DNS_SSR_Symposium_Summary_Report.pdf.

L'ICANN prévoit de continuer à commanditer conjointement les symposiums annuels sur le DNS, dont le second, visant l'identification de la méthodologie et des instruments pour mesurer la santé du DNS, aura lieu en février 2010 à Kyoto.

Au printemps 2009, l'ICANN a commencé à s'impliquer dans la lutte contre la propagation du ver Conficker, essentiellement en permettant le partage des informations entre les chercheurs en sécurité et les opérateurs de registres TLD éventuellement touchés. La collaboration de l'ICANN relative aux efforts de lutte contre Conficker continue actuellement. Notre engagement dans cette activité a souligné à la fois l'utilité d'une réponse collaborative touchant largement la communauté DNS pour les questions relatives à l'utilisation abusive du DNS et les difficultés de cette collaboration spécifique. L'ICANN a entamé des efforts en vue de collaborer avec d'autres à l'amélioration des capacités de réponse de la communauté DNS en matière de sécurité, de stabilité et de résilience et pour s'assurer que ces initiatives sont mises en relation avec la communauté de cyber-sécurité plus large.

En mai 2009, l'ICANN a publié son *Plan d'amélioration de la sécurité, de la stabilité et de la résilience d'Internet*, qui définit le rôle de l'ICANN en matière de sécurité, stabilité et résilience d'Internet, et fournit des détails sur les programmes et les activités dont dispose l'ICANN dans chaque domaine ainsi que sur les initiatives spécifiques pour 2009. Le plan identifie également les partenaires avec lesquels l'ICANN collabore à cet effet. L'annexe du plan donne par ailleurs des détails au sujet de la portée des efforts de l'ICANN, des coûts et des objectifs. Le plan 2009 est disponible à la page www.icann.org/en/security. Ce plan est un document non définitif qui sera mis à jour lors de l'exercice 2011.

Les autres activités impliquent l'information des registres, registraires, opérateurs du système de noms de domaines et des autres intervenants plus généraux, notamment dans le monde des affaires, du gouvernement et des autres secteurs pour les sensibiliser aux risques de sécurité et aux moyens permettant de limiter ces risques. Une grande partie de ce travail est soutenue par l'équipe des Partenariats mondiaux, qui travaille en étroite collaboration avec les opérateurs de TLD et les entreprises Internet afin de les encourager à prendre part aux processus et aux activités de l'ICANN.

Nous continuons d'améliorer la sécurité et la résilience de l'Autorité pour les noms et numéros assignés (IANA) et les opérations de serveur racine L grâce à un investissement destiné à accroître la capacité et la mise en œuvre de processus plus efficaces. En particulier, un nouveau nœud mondial de serveur racine L à haute capacité a été ajouté le 16 octobre 2009 en République tchèque. L'ICANN travaille actuellement avec l'administration nationale des télécommunications et de l'information (NTIA) du Ministère du commerce américain et VeriSign afin de s'assurer de la publication effective d'une zone racine entièrement signée, opérationnelle et prête pour la production en juillet 2010.

De plus, l'ICANN a commencé l'année dernière à collaborer avec les organisations régionales de noms de domaines de premier niveau de code pays (ccTLD) afin d'améliorer la sécurité et la résilience des opérations TLD via la commandite d'un programme de formation et d'échange des meilleures pratiques. Un programme de formation technique a été développé en partenariat avec la Société Internet (ISOC) et le Network Startup Resource Center (NSRC) pour compléter les programmes de formation existants.

La gestion de la fonction IANA au sein de l'ICANN continue d'être reconnue par ses utilisateurs pour ses grandes performances et sa forte réactivité. Des rapports réguliers sur les activités publiés sur le tableau de bord de l'ICANN et des rapports mensuels établis pour l'IETF garantissent aux communautés de parties prenantes que les performances sont maintenues dans les délais de travail accordés, ces délais étant souvent raccourcis pour refléter l'efficacité renforcée de l'IANA.

L'IANA a par ailleurs ajouté un nouveau service important cette année avec l'introduction du référentiel d'autorités de certification temporaire (ITAR). Ces succès ont été validés par le renouvellement du contrat avec le Ministère du commerce américain. Ce contrat, signé le 15 août 2006, est un contrat négocié sans mise en concurrence, valable pendant un an plus quatre périodes de renouvellement de l'accord conjoint de projet entre l'ICANN et le Ministère du commerce, ayant expiré le 30 septembre 2009. La troisième période de renouvellement s'est déroulée pendant le troisième trimestre 2009.

L'ICANN a lancé cette année un projet d'excellence commerciale de l'IANA en suivant les principes de la Fondation européenne pour la gestion de la qualité (EFQM). Ce projet permettra à l'ICANN d'évaluer ses performances relatives à la fonction IANA par rapport aux normes d'excellence de l'industrie et de comparer ses résultats avec ceux d'organisations similaires. En intégrant cet exercice en tant qu'objectif stratégique essentiel de l'IANA, l'ICANN s'assurera que sa gestion de la fonction IANA s'améliore en permanence de façon spécifique et mesurable, même si la portée de ce travail s'élargit afin de répondre à de nouveaux besoins.

L'ICANN a augmenté le nombre d'emplois équivalents temps complet correspondant à des services de gestion de racine et d'autres opérations liées aux noms de domaines, notamment la gestion de l'ITAR et du nom de domaine .int. Ces emplois sont ainsi désormais au nombre de trois. Cinq emplois équivalents temps complet sont consacrés au traitement des demandes relatives à l'IETF. Les ressources de numéros et autres activités utilisent un emploi équivalent temps complet supplémentaire en termes de ressources.

L'ICANN a préparé des plans d'affectation du personnel de l'IANA pour soutenir les processus de nouveaux gTLD et IDN ccTLD. Des objectifs de travail spécifiques ont été identifiés et entraîneront l'embauche de nouvelles personnes pour garantir une affectation de personnel appropriée pour tous les services de l'IANA.

Nouveau système de suivi des demandes

Le système automatisé de gestion de la zone racine de l'IANA a initialement été testé en juin 2009. Les résultats de ces tests ont toutefois permis d'identifier de nouveaux besoins et la nécessité d'une fonctionnalité supplémentaire. Après l'ajout de cette nouvelle fonctionnalité, le personnel de l'IANA coordonnera de nouveaux tests avec VeriSign et la NTIA. Cette activité devrait commencer en janvier 2010.

Traitement des demandes

L'ICANN poursuit l'amélioration de la productivité du traitement des demandes de l'IANA. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009, l'IANA a géré plus de 3 500 demandes. Pour obtenir des informations complètes sur les progrès de l'IANA en termes de gestion des demandes, rendez-vous sur le tableau de bord à l'adresse <http://forms.icann.org//idashboard/public/>.

Les demandes relatives à la gestion de la zone racine constituent toujours une partie critique à haute visibilité de la fonction de l'IANA, mais elles représentent moins de 10 % des demandes totales reçues par l'IANA chaque année. Le rapport entre les demandes liées à la zone racine et les autres demandes devrait changer avec l'introduction de nouveaux TLD dans la racine. En moyenne, chaque TLD génère 1,2 demande par an.

L'essentiel des demandes reçues par l'IANA concerne les registres relatifs à l'IETF. La fonction IANA est impliquée dans plusieurs étapes visant la mise en œuvre de nouveaux registres créés via le processus de normes RFC de l'IETF et est responsable de la gestion de ces registres après leur établissement. Le personnel de l'IANA a réussi à améliorer le temps de traitement au cours des trois dernières années, nous permettant ainsi de réduire la durée d'engagement de niveau de service pour les demandes liées à l'IETF.

Nos derniers rapports annuels ont cité les points sur lesquels chaque organisation de soutien et chaque comité consultatif a travaillé au cours de l'année antérieure. En 2009, ces structures communautaires de l'ICANN ont été impliquées dans tant d'efforts combinés et d'interactions conjointes qu'il serait injuste d'attribuer les succès à un organe en particulier. Par conséquent, ce rapport vise essentiellement à résumer quelques-uns des succès généraux de l'organisation et des politiques en 2009, au lieu de se concentrer sur les organes spécifiques y ayant contribué.

Solide croissance

En 2009, le processus de développement des politiques de l'ICANN a fait l'objet d'un plus grand intérêt, d'une plus grande représentation, avec plus de diversité et plus de participation. Outre les succès obtenus par les politiques au cours de l'année, de nombreuses sous-structures de l'ICANN ont considérablement grandi en 2009. La communauté At-Large, coordonnée par le Comité consultatif At-Large (ALAC) international, a gagné cette année une vingtaine de nouveaux groupes d'utilisateurs d'Internet individuels, structures At-Large ou ALS, le nombre total d'ALS dans le monde entier dépassant ainsi 135. Parmi celles-ci figurent les premières ALS du Pakistan. Simultanément, l'Organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO) a accueilli des nouveaux-venus notables tels que la Russie (.ru) et l'Union européenne (.eu), le nombre de ses membres passant ainsi à 100 opérateurs de codes de pays en 2009. L'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO) a également attiré de nouveaux participants et, pour la première fois depuis le lancement de l'ICANN, des candidatures pour la création de quatre nouveaux regroupements GNSO ont été envoyées au Conseil de l'ICANN en vue de leur examen.

Dans une contribution distincte, la communauté At-Large a organisé un premier rassemblement des cinq Organisations At-Large régionales (RALO), couronné de succès, et de plus de 100 ALS lors d'un sommet à Mexico en juin. Le Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité (SSAC) a quant à lui tenu sa première réunion en face à face avec tous les participants pour une session de planification stratégique à Washington DC.

Succès notables

Le processus de développement des politiques ascendant, axé sur le consensus et multipartite de l'ICANN consacre le temps nécessaire à garantir que toutes les parties concernées ont leur mot à dire concernant les politiques de l'ICANN. Bien que le processus implique de nombreuses étapes et plusieurs contrôles et bilans, il aboutit finalement à des résultats. Une partie des succès obtenus par les politiques en 2009 est décrite ci-dessous.

Début de la mise en œuvre des noms de domaines internationalisés

Il y a plus de non anglophones sur Internet que d'anglophones, mais avant 2009, tous les utilisateurs Internet devaient avoir recours aux caractères latins pour créer des domaines de premier niveau (TLD). À partir du 16 novembre, pour la première fois dans l'histoire d'Internet, des pays et régions n'utilisant pas un script occidental dans leur(s) langue(s) officielle(s) ont pu demander des noms de domaines de premier niveau de code pays (ccTLD) d'IDN s'apparentant aux noms de leur pays ou région dans leur propre script. Des années de travail ont permis cette première étape vers un réseau Internet véritablement international, qui ouvre des possibilités de noms de domaines en faisant passer leur nombre de quelques dizaines à près de 100 000. Le processus a été lancé lorsqu'un groupe de travail de la communauté à grande échelle dirigé par des représentants du Comité consultatif gouvernemental (GAC) et le ccNSO ont recommandé une approche accélérée limitant les IDN d'origine à des chaînes non litigieuses associées à des codes de pays officiels à deux lettres. Ces chaînes peuvent répondre à la demande à court terme, tandis qu'une politique permanente en matière d'IDN ccTLD termine le développement. Le fondement de ce grand succès a été rendu possible grâce aux efforts de la communauté au sens large, avec notamment les contributions du GAC, du ccNSO, du GNSO et de la communauté At-Large.

Amendement de l'accord d'accréditation de registraire

Depuis les débuts de l'ICANN il y a 11 ans, chacun des plus de 900 registraires accrédités par l'ICANN a signé le même accord avec l'organisation. En 11 ans, Internet a radicalement changé et l'accord commençait à vieillir. L'accord d'accréditation de registraire (RAA) amendé inclut de nombreuses protections pour les registraires, notamment les suivantes : dépôt de données (les informations DNS d'un registrant individuel doivent faire l'objet d'un dépôt sécurisé, de sorte que si le registraire cesse son activité, le registrant peut poursuivre) ; aucune suppression de nom ni renouvellement automatique ne se produit sans notification du registrant ; stricte responsabilité du registraire ; et bien d'autres. Des registraires représentant plus de 87 % de tous les enregistrements de gTLD ont signé ou demandé à examiner le RAA 2009. Le GNSO a non seulement unanimement recommandé l'approbation de la série d'amendements par le Conseil, mais s'est aussi engagé à envisager des amendements supplémentaires au RAA et à créer une charte des droits des registrants.

Établissement d'une politique d'attribution des adresses IPv4 restantes

Essentiellement grâce au travail de l'Organisation de soutien aux politiques d'adressage (ASO), en mars, le Conseil de l'ICANN a ratifié une politique mondiale pour l'attribution des blocs d'adresses IPv4 en diminution rapide. Une fois distribuées toutes les adresses IPv4, les entités demandant de nouvelles adresses IP devront utiliser des adresses IPv6. Cinq Registres Internet régionaux (RIR) gèrent les adresses du protocole Internet (IP) pour le compte de l'IANA. Les effets pratiques de la nouvelle politique d'attribution sont que lorsque la réserve d'adresses IPv4 de l'IANA sera réduite à cinq blocs disponibles, chaque RIR recevra un bloc, soit environ 16 millions d'adresses. Ce scénario devrait survenir en 2011. Cependant, la réduction des adresses IPv4 pourrait être légèrement différée par les efforts actuels de l'ASO, qui tente de permettre aux RIR de restituer les adresses IPv4 non utilisées à l'IANA. L'IANA pourrait ainsi être capable de dispenser des adresses en plus petits blocs que les blocs de type /8 (16 millions d'adresses) qu'elle a toujours utilisés.

Restructuration du GNSO limitant les barrières à la participation

Le Conseil de l'ICANN a approuvé une série complète de recommandations en vue d'améliorer l'inclusion et la représentation du travail du GNSO tout en le rendant plus effectif et plus efficace. Le GNSO a fait des avancées considérables en 2009 vers la réorganisation et l'amélioration. Lors de la conférence de Séoul en octobre, le GNSO a tenu un conseil nouvellement restructuré et représentant les quatre structures principales de parties prenantes, à savoir : registraires ; registres ; groupes d'intérêts commerciaux ; et groupes d'intérêts non commerciaux. Les groupes de parties prenantes permettent aux regroupements de sélectionner les représentants du conseil du GNSO, ont pour fonction de représenter plus largement la grande variété de groupes et d'individus constituant la communauté mondiale de l'ICANN, et devraient s'adapter de façon plus simple et plus fluide à l'environnement de nouveaux gTLD et aux parties intéressées.

L'initiative d'amélioration du GNSO a également éloigné le conseil du GNSO d'un modèle législatif fortement contrôlé pour l'orienter vers un rôle de gestion plus stratégique pour le développement de politiques, et a poussé le GNSO à établir un modèle de groupe de travail de développement de politiques plus ouvert et participatif. Bien que le modèle de groupe de travail reste défini par les équipes de travail communautaires, plusieurs groupes de travail abordent déjà fonctionnellement des questions relatives aux politiques telles que les transferts de noms de domaines entre registraires et les politiques relatives aux enregistrements frauduleux. Ce nouveau modèle devrait permettre de faciliter l'intégration des bénévoles et experts intéressés aux groupes de travail.

La réorganisation a aussi permis de simplifier le processus de création d'un nouveau regroupement GNSO, et pour la première fois en 10 ans, le GNSO a reçu des notes d'intention officielles en vue de constituer plusieurs nouveaux regroupements potentiels, à savoir : cyber-sécurité, TLD de ville, IDN gTLD et utilisateurs. Les améliorations du GNSO sont toujours en cours, mais l'effort de réforme a déjà attiré de nouveaux participants et un regain d'énergie dans les processus de développement de politiques du GNSO.

Travail en cours

Outre le fait d'atteindre d'importants jalons en matière de politiques en 2009, la communauté de l'ICANN continue à travailler sur une grande variété de questions importantes. Certaines de ces questions sont exposées ci-dessous.

Le **Comité consultatif At-Large** et la communauté At-Large le soutenant ont fait des recommandations au Conseil de l'ICANN sur un nombre de questions record en 2009, notamment en matière de noms de domaines internationalisés, accords d'accréditation de registraire, candidatures pour de nouveaux noms de domaines génériques de premier niveau, recommandations en matière de propriété intellectuelle pour les nouveaux gTLD, évolutivité du système de serveur racine, conditions de prise en charge de déplacements et amélioration de la confiance vis-à-vis de l'ICANN en tant qu'institution. En août, le Conseil de l'ICANN a principalement approuvé le principe selon lequel la communauté At-Large devait être capable de désigner un membre avec droit de vote pour siéger au Conseil d'administration de l'ICANN.

En juin, motivé par la diffusion rapide du ver Conficker, le **conseil du ccNSO** a mis en place un groupe de travail ad hoc pour établir une approche plus systématique et coordonnée parmi les ccTLD en vue d'appréhender les événements mondiaux affectant le DNS. Ce groupe, désormais connu sous le nom de Groupe de travail sur la planification des réponses aux incidents a brièvement exposé un plan

mondial sur la façon dont les registres ccTLD devraient s'engager et interagir au cours d'incidents. Le ccNSO a également réalisé sa deuxième enquête DNSSEC sur les opérateurs de codes de pays. Tandis que seulement 7 % de registres de codes de pays avaient mis en œuvre la technologie DNSSEC en 2007, en 2009, 25 % l'avait fait, et 80 % des registres restants prévoient désormais de le faire.

D'autres travaux importants avancés par le ccNSO incluent notamment le développement d'une politique mondiale permanente pour l'introduction de noms de domaines internationalisés de premier niveau de code pays (qui incorporeront les leçons tirées de l'effort limité de procédure accélérée d'IDN), ainsi que l'étude de la façon dont les noms de domaines de premier niveau de code pays pourraient être plus efficacement délégués, redélégués et retirés.

Le **GNSO** continue de travailler en vue d'améliorer, d'optimiser et de standardiser ses processus de développement de politiques, tout en poursuivant le développement de politiques visant à appréhender une série de questions concernant les gTLD. Il a terminé l'année 2009 avec plus d'une dizaine d'équipes et de groupes travaillant sur des points tels que les suivants :

Politique de transfert des noms de domaines entre registraires. Le transfert des noms de domaines entre registraires comporte tant d'aspects différents que les questions ont été regroupées en séries sous le nom de Partie A et Partie B. Une équipe a déjà donné des recommandations sur la Partie A, qui concerne les questions sur l'échange d'informations de courrier électronique de registrants, la possibilité de faire appel à de nouveaux formulaires d'authentification électronique et d'éventuelles dispositions pour les transferts groupés partiels. Une deuxième équipe, constituée en juin, se réunit une semaine sur deux pour la résolution de la Partie B. Les questions incluses dans la Partie B concernent la façon d'annuler les transferts inappropriés. Par exemple, si un nom de domaine a été détourné, devrait-il exister un processus de restitution urgente du domaine à son titulaire légitime ? Comment un transfert devrait-il être mis en œuvre lorsque le registrant officiel est en litige avec l'entité indiquée comme étant son contact administratif ? Ces questions, et bien d'autres points associés à celles-ci, feront l'objet de réponses en 2010.

Récupération de noms de domaines après leur expiration. Qu'arrive-t-il à un nom de domaine si on le laisse expirer ? Un registrant devrait-il pouvoir le récupérer ? De combien de temps devrait disposer un registrant pour le récupérer ? Les registraires font-ils un travail suffisant de notification des registrants lorsque des noms de domaines sont sur le point d'expirer ? Le Groupe de travail sur la récupération des noms de domaines après leur expiration (PEDNR) fera des recommandations pour répondre à ces questions ainsi qu'à d'autres points.

Hébergement fast-flux. Les techniques fast-flux du DNS figurent souvent dans la liste des cyber-crimes, où des parties malveillantes font une utilisation abusive des protocoles du DNS afin de modifier automatiquement l'emplacement des résolveurs DNS et des sites Web au bout de quelques minutes, échappant ainsi aux autorités. Cependant, il existe également des raisons légitimes pour utiliser certaines techniques fast-flux. Le conseil du GNSO a lancé un processus de développement de politiques sur l'hébergement fast-flux ayant découlé sur la définition des attaques fast-flux afin de les distinguer des utilisations légitimes de techniques fast-flux, et ayant fourni des instruments de mesure fast-flux pour servir de base à tout travail ultérieur en la matière.

Politiques relatives aux enregistrements frauduleux. Quelle est la différence entre un enregistrement frauduleux et l'utilisation abusive d'un nom de domaine ? Les politiques existantes relatives aux enregistrements frauduleux sont-elles efficaces ? Les registraires et les registres ont défini leurs propres réponses à la fraude. Y

aurait-il des avantages à définir et à mettre en œuvre une réponse uniforme ? Un groupe de travail traite actuellement ces questions et a mis au point un document provisoire fournissant des définitions professionnelles des types, cibles et catégories de fraude.

Nouveaux amendements au RAA et droits des registrants. Le GNSO entreprend actuellement un nouvel examen du RAA afin d'identifier et de recommander de nouveaux amendements pour soutenir les droits des registrants. Pour effectuer cet examen, un groupe de travail a été créé conjointement avec la communauté At-Large. Ce groupe de travail conjoint devrait mettre au point un avant-projet de charte des droits des registrants, entre autres tâches.

Poursuite des études du Whois. Le Whois a commencé comme un service de recherche pour permettre aux opérateurs d'Internet de se trouver les uns les autres et de communiquer directement en cas d'anomalies du trafic entre serveurs. À partir de commentaires publics et de commentaires du Comité consultatif gouvernemental (GAC), des suggestions ont présenté en 2008 une vingtaine de domaines associés qu'il conviendrait d'étudier. Ces domaines ont été par la suite regroupés en cinq domaines d'enquête principaux. En 2009, le personnel de l'ICANN a émis deux demandes de propositions sollicitant la réponse de chercheurs indépendants qualifiés pour évaluer le coût et la faisabilité d'une étude permettant de savoir dans quelle mesure les informations publiques du Whois sont utilisées à des fins de préjudice et dans quelle mesure les registrants ne se sont pas clairement identifiés dans les données Whois. Ces enquêtes, ainsi que d'autres efforts liés à l'étude du Whois, se poursuivront en 2010.

Le **Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité** a défini une nouvelle norme en raison du volume de travail en 2009. Outre le fait d'apporter une expertise technique et des formations précieuses à la communauté ICANN, il a lancé une série complète d'initiatives tout au long de l'année, notamment les suivantes :

- Présentation de recommandations sur la façon dont les registraires devraient fournir un point de contact pour la réception de rapports de fraude
- Développement de mesures en vue de protéger les portefeuilles de noms de domaines à valeur élevée des registrants
- Développement d'un rapport sur l'état de la technologie DNSSEC
- Lancement d'une étude sur l'effet combiné d'IPv6, de la technologie DNSSEC et des IDN sur l'infrastructure du DNS, en collaboration avec le **Comité consultatif sur le système de serveurs racine**
- Évaluation de l'impact probable des noms de domaines internationalisés sur le Whois

À la demande du SSAC, le Conseil de l'ICANN a adopté une résolution demandant la constitution d'un groupe de travail communautaire sur les données d'enregistrement internationalisées. Le SSAC a également présenté une opinion recommandant l'interdiction de la redirection et des réponses synthétisées pour tous les domaines de premier niveau, cette pratique renvoyant des liens aux sites Web marketing alors que la réponse correcte devrait renvoyer un message d'erreur. Le Conseil de l'ICANN a adopté la recommandation du SSAC et a approuvé une résolution demandant au personnel de poursuivre la mise en œuvre de cette restriction.

Ces questions, ainsi que d'autres points relatifs aux politiques en cours impliquent actuellement tous les aspects de la communauté ICANN. L'étendue et l'importance des sujets relevant des compétences de l'ICANN méritent l'attention de toute la matière grise que nous pouvons réunir. L'année 2009 montre que les efforts de développement des politiques de l'ICANN offrent plus d'opportunités que jamais aux bénévoles de participer et de modeler le futur d'Internet.

EXÉCUTION DU PLAN OPÉRATIONNEL DE L'EXERCICE 2009

Chaque année, à travers un vaste processus de consultation, l'ICANN établit un plan opérationnel ainsi qu'une proposition de budget nécessaire pour l'exécution dudit plan. Le Conseil approuve le plan et les dépenses associées. Le plan opérationnel est une feuille de route détaillée pour l'organisation de l'ICANN, qui identifie les principaux domaines sur lesquels elle se concentre et les résultats et objectifs recherchés.

Le tableau ci-dessous résume les résultats de l'exercice 2009 pour chaque initiative identifiée dans le plan opérationnel final, publié et approuvé en juin 2008, et disponible à l'adresse <http://www.icann.org/en/financials/proposed-opplan-budget-v3-fy09-25jun08-en.pdf>

RÉSUMÉ DES SUCCÈS OBTENUS PENDANT L'EXERCICE 2009

INITIATIVES DU PLAN OPÉRATIONNEL POUR L'EXERCICE 2009

SUCCÈS OBTENUS JUSQU'EN JUILLET 2009

1. Réalisation de la mise en œuvre de la politique relative aux nouveaux gTLD

- Publication de deux versions préliminaires du guide de candidature et d'une large série de notes explicatives spécifiques aux questions ; large consultation publique par écrit et lors de conférences. Celles-ci ont constitué les tout premiers documents spécifiques concernant des processus de mise en œuvre à examiner par la communauté. Ont fait l'objet d'un nombre considérable de commentaires et ont fait connaître ce processus auprès de l'ensemble de la communauté Internet. Ces documents comportaient des propositions concrètes pour tous les aspects du traitement de nouveaux gTLD, y compris la résolution de litiges, les normes communautaires, les frais et autres.
- Compilation et publication d'une analyse détaillée des commentaires reçus, montrant la connexion entre les décisions prises dans le processus de nouveaux gTLD et lesdits commentaires.
- À partir de la contribution de la communauté, impossibilité pour l'ICANN de clore la définition de la mise en œuvre pendant l'exercice 2009. Poursuite de la mise en œuvre sur une voie visant un développement rapide, tout en s'ajustant aux questions légitimes soulevées.

2. Avancement des activités relatives aux IDN

- Deux plans détaillés de mise en œuvre fournis à la communauté sur la procédure accélérée d'IDN en vue de leur examen. Diverses notes explicatives également fournies. Ample discussion menée sur ces propositions à la fois en ligne et lors de forums dans le monde entier. À partir de ce travail, prochaine version du plan de mise en œuvre prévu pour examen final lors du premier semestre de l'exercice 2010.
- Lancement d'un processus d'appel à candidatures des éventuels participants à la procédure accélérée à l'échelle mondiale, et publication des résultats, en informant la communauté de la portée probable de l'adoption de la procédure accélérée.
- Fourniture de soutien/facilitation pour divers aspects techniques du processus d'IDN, notamment l'examen des limites de caractères dans les chaînes d'IDN et les variantes, et suivi de la finalisation de la norme du protocole IDNA au sein de l'IETF.
- Lancement d'un processus de développement de politiques IDN du ccNSO.

3. Renforcement de la fonction IANA et de l'infrastructure

- Approche annoncée de la signature DNSSEC coopérative de la zone racine, avec un partenariat entre l'ICANN, VeriSign et le service NTIA du Ministère du commerce américain. A commencé véritablement le processus de définition détaillée du plan, d'examen par la communauté et d'adaptation de l'infrastructure.
- Lancement des tests sur l'automatisation de la zone racine avec VeriSign. Via le travail de tests, identification de tâches supplémentaires nécessaires en 2010 pour le déploiement du projet.
- Déploiement du référentiel d'autorités de certification en tant que service de production. Fourniture de support informatique plus solide pour les services de l'IANA.
- Approche fournie au NRO pour l'attribution aléatoire d'adresses IPv4.
- Certaines questions relatives au processus différées jusqu'à l'exercice 2010, notamment le processus d'examen de demandes de modification de la zone racine.

4. *Élargissement de la participation*

- Réalisation de 34 projets d'information et de formation, notamment deux réunions ministérielles, la discussion de groupe de haut niveau de la Commission européenne sur la gouvernance d'Internet à Paris et une réunion ministérielle russe.
- Réalisation d'exercices ou collaboration en vue de tels exercices, portant sur la sécurité, la stabilité et la résilience, avec des responsables de ccTLD, à raison de cinq sessions différentes au cours de l'année.
- Extension de la participation à la bourse à 60 personnes dans le monde entier, avec une orientation vers les nouveaux participants.
- Publication de plus de 95 documents essentiels de l'ICANN, équivalant à plus de 425 documents traduits publiés dans des langues autres que l'anglais.
- Tenue de réunions d'information sur les politiques en personne et au téléphone pour les membres de la communauté dans les 5 régions géographiques de l'ICANN, et réalisation de 6 diffusions multilingues sur le Web, afin de former, d'informer, d'encourager l'implication dans les activités relatives aux politiques et d'augmenter la participation aux organisations de soutien et comités consultatifs.
- Création d'un processus de candidature de nouveau regroupement GNSO, activité d'information internationale et prise en charge du développement de candidatures communautaires pour quatre nouveaux regroupements GNSO (premières candidatures en dix ans).
- Tenue d'un sommet At-Large mondial pour soutenir et élargir la participation de la communauté d'utilisateurs Internet individuels au sein de l'ICANN.
- Augmentation du nombre de membres du ccNSO, passant à 100 opérateurs de ccTLD dans les 5 régions géographiques.
- Augmentation du nombre de membres de la communauté At-Large, passant à plus de 120 groupes d'utilisateurs At-Large dans les 5 régions géographiques.
- Réorganisation des sites Web At-Large et GNSO pour les rendre plus accessibles et informatifs et pour aider à renforcer la participation d'un ensemble mondial élargi de parties prenantes d'Internet.
- Publication de mises à jour mensuelles sur les politiques en six langues et lancement de séries de balados et de balados vidéo pour former, informer, encourager à l'implication dans les activités relatives aux politiques et augmenter la participation au sein des organisations de soutien et comités consultatifs.

5. *Extension des activités de conformité contractuelle*

- Finalisation de l'étape suivante dans l'effort de mise en application des conditions de RAA pour étudier les réclamations sur la fiabilité des données Whois. Suivi de 50 000 réclamations valides pour inexactitude des données Whois, et réalisation d'enquêtes détaillées portant sur environ 2 700 de ces réclamations. Efforts d'enquête de l'ICANN découlant sur seulement 1 026 réclamations pour inexactitude du Whois (moins de 1 %) avec une réclamation en cours. Déploiement d'un nouveau système logiciel pour faciliter cet effort.
- Avec une orientation vers la conformité des registraires via opinions, information et formation, mesures prises dans les cas de non conformité. Résolution/non renouvellement de 16 accords d'accréditation de registraire au cours de l'année calendaire 2009.

6. *Adaptation du soutien aux registres/registraires*

- Après large consultation de la communauté et exercices de simulation (y compris un scénario test en janvier), publication d'un plan de continuité de registre de nouveaux gTLD le 28 avril 2009.
- Contrat conclu et début de la mise en œuvre pour un audit des données déposées de la part des registraires. Ce point complète le programme de dépôt de données de registraire, avec désormais plus de 98 % des noms génériques déposés.
- Fourniture de rapports appropriés sur les limites de la période de rédemption, et discussions de la communauté sur le travail relatif aux politiques associées.

EXÉCUTION DU PLAN OPÉRATIONNEL DE L'EXERCICE 2009

EXERCICE FISCAL 2009 PLAN OPÉRATIONNEL INITIATIVES

ACCOMPLISSEMENTS À COMPTER DE JUILLET 2009

7. Approfondir le développement des processus réglementaires

- Instauration d'aspects importants de la réforme du GNSO, y compris la formation de nouvelles structures de groupes de parties prenantes, la restructuration et la mise en œuvre du nouveau Conseil du GNSO, le passage des modifications de règlements relatifs aux changements complets et l'approbation des procédures de fonctionnement pour le nouveau Conseil.
- Développement des réformes du processus et des structures de développement des politiques du GNSO, y compris la création d'un nouveau modèle de groupe de travail de développement des politiques et un nouveau processus de développement des politiques proposé.
- Politique mondiale pour les numéros de systèmes autonomes (ASN) approuvée par le conseil d'administration.
- Initiation et structuration d'une série d'investigations GNSO préliminaires concernant la précision des données Whois et l'utilisation abusive des informations Whois.
- Réalisation sur 13 projets de politiques au sein du GNSO, y compris l'exploration fast-flux, les enregistrements frauduleux, la récupération de noms de domaines expirés, les transferts de nom de domaine, les protections de marques pour les nouveaux gTLD, la séparation verticale entre les bureaux d'enregistrement et les registres, RAA et droits des registrants et données d'enregistrement internationalisées.
- Réalisation de plus de six efforts de discussion et de recherche de groupe de travail au sein du ccNSO pour aborder des points tels que les IDN, la délégation/redélégation, la planification stratégique et opérationnelle de l'ICANN, les régions géographiques, la réponse aux incidents et les caractères génériques.
- Le SSAC a mené plus de six études et recommandations sur les sujets incluant les contacts d'utilisation abusive des bureaux d'enregistrement, les impacts d'IDN sur Whois, DNSSEC, les impacts d'IPv6/DNSSEC/IDN, le plan stratégique de l'ICANN et la

protection des portefeuilles de nom de domaine de grande valeur des registrants.

- Recommandation fournie par At-Large sur plus de 12 questions de politiques, y compris les IDN, la sécurité de DNS, la migration IPv4 à IPv6, les nouveaux gTLD, les rapports registrant/registraires, Whois et les transferts de nom de domaine.
- Lancement du processus d'examen pour le ccNSO et le RSSAC au cours de cette période. Travail avancé sur l'examen du conseil d'administration ICANN, SSAC,

8. Effectuer des initiatives de sécurité

- Publication du *Plan de sécurité et de résilience Internet augmentée* de l'ICANN pour soumission aux commentaires du public.
- Cadre établi pour la gestion des crises par ICANN pour les opérations, les réponses aux incidents et la continuité des activités.
- Révision du Plan de sécurité IANA et livraison à DoC.
- Collaboration avec les registres, les bureaux d'enregistrement et les autres pour une réponse efficace à l'utilisation abusive de DNS.
- Réalisation menée à bien du symposium sur les risques de sécurité DNS ICANN en collaboration avec Georgia Tech et d'autres partenaires.

9. Réaliser des améliorations administratives

- Sur la base du travail démarré avec le comité de stratégie du président et l'initiative ultérieure d'amélioration de la confiance institutionnelle, activité d'informations et de consultations en rapport à la conclusion de l'Accord sur les projets communs et exploration des mécanismes d'imputabilité nécessaire.
- Rapports financiers étendus à la communauté ; analyse fonctionnelle fournie (point de vue projets/fonctions) et rapport sur le groupe d'analyse des dépenses (dans le point de vue des intérêts de la communauté). Expansion continue d'un tableau de bord public exposant les aspects financiers et non financiers du travail de l'ICANN.
- Sur la base d'un examen par la communauté, adoption modifiée d'une approche sur le déplacement de membres de la communauté et support administratif amélioré pour les déplacements financés des membres.

10. Administration efficace des réunions et des événements

- Amélioration de plusieurs aspects de la gestion des réunions : publication plus tôt du calendrier, exigences plus longues de publication pour les documents (avec des changements supplémentaires prévus pour l'exercice fiscal 2010), nouveaux mécanismes d'enregistrement et plus.
- Soutien des réunions en dehors de la réunion tri-annuelle de l'ICANN, y compris réunions régionales des registres/bureaux d'enregistrement, retraites du conseil d'administration.

L'année 2008-2009 s'est révélée active pour le bureau du médiateur. Dans l'ensemble, les plaintes ont connu une légère diminution, avec 96 entrées. Toutefois, les réclamations juridictionnelles ont vu leur chiffre passer à 31, ce qui représente une augmentation de 90 pour cent par rapport à l'année précédente. Par conséquent, bien que le nombre global de réclamations ait baissé, le nombre même de points nécessitant l'intervention du médiateur a augmenté.

Au cours de cette période, le bureau du médiateur a fourni au conseil d'administration quatre rapports d'enquête officiels qui prononçaient huit recommandations concernant des recours individuels ou généralisés ou pour l'amélioration des systèmes et processus administratifs de l'ICANN. Le bureau a également fourni deux rapports non officiels à l'institution et aux plaignants. Il s'agissait d'un rapport préliminaire et de l'enquête sur la réclamation qui continuera probablement au cours de l'année suivante.

Les statuts de l'ICANN et le bureau du cadre de travail du médiateur permettent au médiateur d'établir des rapports et des recommandations au conseil d'administration. En général, trois réponses possibles sont disponibles au conseil : accepter et instaurer les recommandations ; rejeter les recommandations et indiquer les raisons de ce rejet ; ou accepter les recommandations et prendre d'autres mesures pour améliorer les pratiques administratives justes.

À la fin de l'année 2008-2009 ces huit recommandations et trois recommandations supplémentaires datant de février 2007 devaient toujours être examinées par le conseil. Le bureau du médiateur et le conseil d'administration continueront de travailler pour améliorer les communications et assurer le traitement opportun des recommandations du médiateur.

En 2008, le conseil d'administration a mis en place un comité de soutien du médiateur composé du président, du président du comité des finances du conseil, du directeur de l'exploitation et du directeur des finances. Ce comité a pour objectif d'assurer que le médiateur, en tant que membre indépendant de l'organisation, reçoit un support administratif et une assistance de planification budgétaire adéquats. Il s'agit d'une mesure très positive visant à maintenir un bureau indépendant, correctement soutenu et aligné à la direction générale de l'ICANN.

Le bureau du médiateur continue d'être à la pointe du développement des évaluations des activités de médiation. Au cours de l'année, le médiateur a effectué des présentations lors de forums internationaux de médiateurs, il a participé à trois réunions de l'ICANN, à trois conférences de médiateurs et au 8ème Forum international sur la résolution des litiges en lignes, et il a présenté des séances de formation et des cours à plusieurs universités et conférences, ce qui amène sa participation à 22 événements d'informations ou de formation.

En novembre 2008, le médiateur a été désigné en tant que Docteur de la résolution de conflits par La Trobe University d'Australie. Ses recherches traitaient du développement des plans d'évaluation pour les bureaux de médiateur, en utilisant le bureau ICANN du médiateur comme cas d'essai. Vous trouverez le détail des recherches sur le site web du médiateur à l'adresse <http://www.icann.org/ombudsman/program.html>. Le bureau ICANN du médiateur pourrait bien être le médiateur en activité le plus évalué à l'heure actuelle et il démontre que le bureau fonctionne bien, grâce à une bonne organisation.

En juin, le médiateur adjoint, Herb Waye, a remplacé le médiateur en urgence pour gérer de manière plus qu'efficace le bureau lors de la réunion de l'ICANN à Sydney. Cette gestion efficace d'un programme associé assure qu'il y a toujours quelqu'un de disponible pour remplir les fonctions du médiateur et pour fournir un service à la communauté.

Le rapport annuel 2009 du médiateur a été publié en six langues. À quatre reprises, des plaignants correspondant avec le médiateur dans une langue autre que l'anglais ou le français ont bénéficié de services de traduction. Au cours de l'exercice fiscal, le conseil d'administration a approuvé le cadre de travail du médiateur en tant que plan opérationnel du bureau.

Pendant la période 2008-2009, ICANN, son personnel et ses volontaires ont continué de traiter les conflits potentiels de manière proactive. Au cours de l'année, les membres de l'organisation ont contacté le médiateur, afin d'identifier les conflits et d'explorer activement les méthodes visant à amener les membres de la communauté au bureau, afin de résoudre les litiges de la manière la plus amiable possible.

Tout ceci a été accompli dans les délais et sous le budget et en tant que bureau professionnel unique.

ACTIVITÉ DU COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination de l'ICANN réunit huit membres du conseil d'administration de l'ICANN, trois membres du Conseil de l'Organisation de soutien aux politiques des codes de pays (ccNSO), trois membres du conseil de l'Organisation de soutien des noms génériques (GNSO) et cinq membres du Comité consultatif At-Large (ALAC). Le Comité de nomination 2009 comprenait 22 membres ; 17 votants et 5 non votants. Le président est nommé par le conseil d'administration, le président adjoint est nommé par le président lui-même, et le président présent joue pendant un deuxième terme le rôle de conseiller du nouveau comité de nomination. Ces postes ne correspondent pas à des membres votants.

Le conseil d'administration de l'ICANN a nommé l'ancienne directrice de l'ICANN, Tricia Drakes, en tant que présidente du comité de nomination 2009. Alan Levin a été nommé président associé et Hagen Hultzsich est devenu conseiller du comité. Le comité de nomination 2009 a eu deux réunions face à face. La première réunion s'est penchée sur l'orientation et la discussion concernant ses processus et procédures et elle a eu lieu à la suite de la réunion ICANN au Caire en novembre 2008. L'appel de déclaration d'intérêt a été publié le 2 décembre 2008 avec une date de clôture le

15 avril 2009. Les membres du comité de nomination ont mené à bien une grande sensibilisation pendant cette période, qui a entraîné la réception de 86 déclarations d'intérêts.

Odgers Berndtson, une société de recherche professionnelle basée à Frankfurt, Allemagne, a été retenue pour participer à l'évaluation des candidats, y compris leur entretien. Les examens des candidats ont été basés sur les évaluations d'Odgers Berndtson, outre les références fournis avec les déclarations d'intérêt et des entretiens téléphoniques.

La deuxième réunion de sélection des nominés a eu lieu lors de la clôture de la réunion ICANN à Sydney en juin 2009. Au cours de cette réunion, le comité de nomination 2009 a sélectionné :

- Trois membres du conseil d'administration de l'ICANN : Rajasekar Ramaraj d'Inde (second mandat), Gonzalo Navarro du Chili, et George Sadowsky des États-Unis
- Deux membres du conseil de l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO) : Olga Cavalli d'Argentine (second mandat) et Andrey Kolesnikov de la Fédération Russe.
- Un membre du conseil de l'Organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO) : J. Beckwith (Becky) Burr des États-Unis (second mandat).
- Trois membres du comité consultatif At-Large (ALAC) des régions Asie/Pacifique/Australie, Afrique et Amérique latine/ Caraïbes : James Seng, un citoyen malaisien résident en Chine, Dave Kissoondoyal de l'Île Maurice et Carlton Samuels de Jamaïque.

Les personnes sélectionnées sont entrées en fonction à la fin de l'assemblée générale annuelle de l'ICANN qui a eu lieu le

30 octobre 2009.

Examen du Comité de nomination

En 2007, le Comité de gouvernance de la commission de l'ICANN a approuvé un plan d'examen du Comité de nomination et Interisle Consulting Group a été engagé pour mener l'examen. Suite aux commentaires publics et à un atelier sur le rapport produit par Interisle, un premier groupe de travail d'examen du Comité de nomination a présenté un rapport au Comité de gouvernance de la commission.

Lorsque le Comité des améliorations structurelles a pris en charge la coordination des processus d'examen organisationnels du BGC (comité de gouvernance de la commission), un groupe de travail de finalisation de l'examen du NomCom a été établi pour mettre à jour les conclusions et les recommandations du premier rapport du groupe de travail. Suite aux consultations et à l'examen des documents pertinents, le groupe de travail de finalisation de l'examen du NomCom a publié son premier rapport le 5 octobre 2009, présenté lors de la réunion de Séoul et pouvant faire l'objet de commentaires publics jusqu'au 22 novembre 2009 (<http://www.icann.org/en/public-comment/#nomcom-review-2009>).

Ce rapport annuel 2009 couvre l'année calendaire 2009, hormis les sections sur les rapports financiers. Ces sections s'arrêtent à la fin de l'exercice fiscal 30 juin 2009.

Chaque année, les états financiers de l'ICANN sont audités par un auditeur indépendant. Les états financiers comparatifs les plus récemment audités pour les années fiscales finissant le 30 juin 2008 et le 30 juin 2009 sont affichés à l'adresse <http://www.icann.org/en/financials/adopted-opplan-budget-fy10-07jul09-en.pdf>.

INTERNET CORPORATION FOR
ASSIGNED NAMES AND NUMBERS
INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT
AND
FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2009 and 2008

CONTENTS

	PAGE
INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT	1
FINANCIAL STATEMENTS	
Statements of financial position	2
Statements of activities	3
Statements of cash flows	4
Notes to financial statements	5-12

MOSS ADAMS LLPCERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS | BUSINESS CONSULTANTS**INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT**

To the Board of Directors (Board)
Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

We have audited the accompanying statements of financial position of Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) as of June 30, 2009 and 2008, and the related statements of activities and cash flows for the years then ended. These financial statements are the responsibility of the management of Internet Corporation for Assigned Names and Numbers. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audits.

We conducted our audits in accordance with auditing standards generally accepted in the United States of America. Those standards require that we plan and perform the audits to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes consideration of internal control over financial reporting as a basis for designing audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of ICANN's internal control over financial reporting. Accordingly, we express no such opinion. An audit also includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation. We believe that our audits provide a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the financial statements referred to above present fairly, in all material respects, the financial position of Internet Corporation for Assigned Names and Numbers as of June 30, 2009 and 2008, and the changes in its net assets and its cash flows for the years then ended, in conformity with accounting principles generally accepted in the United States of America.

Moss Adams LLP

Los Angeles, California
October 15, 2009

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

STATEMENTS OF FINANCIAL POSITION

YEARS ENDED JUNE 30,

2009

2008

Amounts are rounded to the nearest thousand in US Dollars

ASSETS

Cash and cash equivalents	\$ 27,122,000	\$ 22,005,000
Accounts receivable, net	11,758,000	12,456,000
Investments	30,439,000	24,773,000
Prepaid expenses	919,000	14,000
Other assets	345,000	404,000
Capital assets, net	<u>2,646,000</u>	<u>1,316,000</u>
Total assets	<u>\$ 73,229,000</u>	<u>\$ 60,968,000</u>

LIABILITIES AND NET ASSETS

Liabilities

Accounts payable and accrued liabilities	\$ 9,753,000	\$ 5,402,000
Deferred revenue	<u>10,205,000</u>	<u>9,141,000</u>
Total liabilities	<u>19,958,000</u>	<u>14,543,000</u>
Unrestricted net assets	<u>53,271,000</u>	<u>46,425,000</u>
Total liabilities and net assets	<u>\$ 73,229,000</u>	<u>\$ 60,968,000</u>

See accompanying notes to financial statements.

2

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

STATEMENTS OF ACTIVITIES

YEARS ENDED JUNE 30,	2009	2008
<i>Amounts are rounded to the nearest thousand in US Dollars</i>		
UNRESTRICTED		
SUPPORT AND REVENUE		
Domain name registry and registrar fees	\$ 54,821,000	\$ 45,299,000
Address registry fees	823,000	823,000
Accreditation fees	3,853,000	3,667,000
Application fees	103,000	115,000
Other revenue	644,000	471,000
Total support and revenue	60,244,000	50,375,000
EXPENSES		
Personnel	19,768,000	16,746,000
Travel and meetings	10,458,000	9,449,000
Professional services	12,698,000	8,854,000
Administration	7,530,000	4,957,000
Bad debt expense (recovery)	837,000	(462,000)
Total expenses	51,291,000	39,544,000
Other (loss) income		
Interest income	227,000	585,000
Investment (loss)	(2,334,000)	(227,000)
Total other (loss) income	(2,107,000)	358,000
Change in net assets	6,846,000	11,189,000
UNRESTRICTED NET ASSETS		
Beginning of year	46,425,000	35,236,000
End of year	\$ 53,271,000	\$ 46,425,000

See accompanying notes to financial statements.

3

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

STATEMENTS OF CASH FLOWS

YEARS ENDED JUNE 30,

2009

2008

Amounts are rounded to the nearest thousand in US Dollars

CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES

Change in net assets	\$ 6,846,000	\$ 11,189,000
Adjustments to reconcile change in net assets to cash provided by operating activities:		
Depreciation expense	1,105,000	259,000
Bad debt expense (recovery)	837,000	(462,000)
Unrealized loss	2,334,000	227,000
Loss on exchange of capital asset	63,000	-
Changes in operating assets and liabilities		
Accounts receivable	(139,000)	2,976,000
Prepaid expenses	(906,000)	256,000
Other assets	59,000	(307,000)
Accounts payable and accrued liabilities	4,352,000	1,133,000
Deferred revenue	1,063,000	1,697,000
Net cash provided by operating activities	15,614,000	16,968,000

CASH FLOWS FROM INVESTING ACTIVITIES

Purchases of capital assets	(2,497,000)	(994,000)
Purchases of investments	(8,000,000)	(25,000,000)
Net cash used in investing activities	(10,497,000)	(25,994,000)

NET INCREASE (DECREASE) IN CASH AND CASH EQUIVALENTS

5,117,000 (9,026,000)

CASH & CASH EQUIVALENTS

Beginning of year	22,005,000	31,031,000
End of year	\$ 27,122,000	\$ 22,005,000

See accompanying notes to financial statements.

4

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 1 - ORGANIZATION

The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) was established in September 1998 under the laws of the state of California as a non-profit public benefit corporation.

ICANN coordinates a select set of the Internet's technical management functions, such as the assignment of protocol parameters, the management of the domain name system, the allocation of Internet protocol (IP) address space, and the management of the root server system. Categories of Internet domains include Generic Top Level Domains (gTLDs) examples of which are *.com*, *.net*, *.org*, and *.edu* domains and Country Code Top Level Domains (ccTLDs), examples of which are *.us*, *.uk*, *.de*, and *.fr*. ICANN recognizes revenue when services are rendered. ICANN's primary sources of revenue are from domain name registration activities and DNS service providers as follows:

- **Domain name registry and registrar fees** for the registration and administration of Internet domain names. These fees include: 1) *Transaction fees from registrants of domain names via ICANN accredited registrars and gTLD registries* which are charged based upon a set rate per domain name registration, renewal, or transfer, and 2) *Fixed fees* which are amounts paid by registrars and registries based on amounts set in their contracts for services rendered and/or rights given. ICANN also receives contributions and grants from other organizations.
- **Address registry fees** from organizations responsible for the assignment and administration of Internet addresses.
- **Accreditation fees** from ICANN accredited registrars for initial and annual accreditation renewal.
- **Application fees** from applicants seeking to become an ICANN accredited domain name registrar.

ICANN has three supporting organizations which serve as advisory bodies to the ICANN board of directors with respect to internet policy issues and structure within three specialized areas, including the system of IP addresses and the domain name system. The three supporting organizations are the Address Supporting Organization (ASO), Generic Names Supporting Organization (GNSO), and the Country Code Domain Name Supporting Organization (CCNSO). These supporting organizations are the primary source of substantive policy recommendations for matters lying within their respective specialized areas. The supporting organizations are not separately incorporated entities. Transactions handled by ICANN on behalf of GNSO are included in the accompanying financial statements.

ICANN provides accounting support to the Registrar Constituency, a constituency within the ICANN community which serves as the representative for registrars and their customers. The accompanying financial statements do not reflect the financial results of the Registrar Constituency.

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Basis of presentation - The financial statements of ICANN have been prepared on the accrual basis of accounting. ICANN recognizes contributions, including unconditional promises to give, as revenue in the period received. Contributions and net assets are classified based on the existence or absence of donor-imposed restrictions. As such, the net assets of ICANN and the changes therein are classified and reported as follows:

- **Unrestricted net assets** - Net assets that are not subject to donor-imposed stipulations and that may be expendable for any purpose in performing the objectives of ICANN. ICANN's Board adopted an investment policy in November 2007. This investment policy established a Board designated Reserve Fund which limits use of the Reserve Fund based upon specific Board actions. All investments are designated under the Reserve Fund.
- **Temporarily restricted assets** - Net assets subject to donor-imposed stipulations that may or will be met either by actions of ICANN and/or the passage of time. As the restrictions are satisfied, temporarily restricted net assets are reclassified to unrestricted net assets and reported in the accompanying financial statements as net assets released from restrictions.
- **Permanently restricted net assets** - Net assets for which the donor has stipulated that the principal be maintained in perpetuity, but permits ICANN to use, or expend, all or part of the income derived from the donated assets for general or specific purposes, subject to statutory regulations.

As of June 30, 2009 and 2008, ICANN had no permanently or temporarily restricted net assets.

Cash and cash equivalents - Cash and cash equivalents include deposits in bank, money market accounts, and marketable commercial paper. ICANN considers all cash and financial instruments with maturities of three months or less when purchased by ICANN to be cash and cash equivalents.

Accounts receivable, net - Accounts receivable are net of allowances for doubtful accounts of \$923,000 and \$600,000 as of June 30, 2009 and 2008, respectively. On a periodic basis, ICANN adjusts its allowance based on an analysis of historical collectibility, current receivables aging, and assessment of specific identifiable customer accounts considered at risk or uncollectible. ICANN had two major registries/registrars totaling approximately \$27,642,000 or 45% of the total support in fiscal year 2009 and \$22,237,000 or 44% of total support and revenue in fiscal year 2008. ICANN had accounts receivable amounting to approximately \$3,991,000 and \$3,881,000 due from these two major registries/registrars at June 30, 2009 and 2008, respectively.

ICANN had bad debt expense of approximately \$837,000 and recovery of bad debt expense of approximately \$462,000 during the years ended June 30, 2009 and 2008, respectively.

Investments - Investments in marketable securities are carried at fair value, based on quoted market prices.

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (Continued)

Effective July 1, 2008, ICANN adopted Statement of Financial Accounting Standard (SFAS) No. 157, "Fair Value Measurements" which defines fair value, establishes a framework for measuring fair value and expands disclosures about fair value measurements. SFAS No. 157 has been applied prospectively as of the beginning of the year. SFAS No. 157 defines fair value as the price that would be received to sell an asset or paid to transfer a liability in an orderly transaction between market participants at the measurement date. SFAS No. 157 also establishes a fair value hierarchy which requires an entity to maximize the use of observable inputs and minimize the use of unobservable inputs when measuring fair value. The investments held by ICANN are Level 1 assets, which are defined as assets with quoted prices in active markets with other observable inputs.

Capital assets - Capital assets consist of capitalized computer equipment, software, furniture and fixtures and leasehold improvements and are stated at cost or, for contributed items, at fair market value at date of contribution. Capital assets are depreciated using the straight-line method over their estimated useful lives, which range from three to seven years. Leasehold improvements are amortized using the straight-line method over the shorter of their estimated useful life or the remaining lease term. Acquisitions in excess of \$10,000 and one year useful life are capitalized. In June 2009, ICANN revised the estimated useful lives of computer equipment from five years to three years. The change in estimate is accounted for on a prospective basis.

Deferred revenue - Revenue is recognized during the period earned, regardless of when the fee is billed. All transaction years are billed during the quarter in which the transaction agreement is signed. However, a registrar may elect to have their multi-year transaction fees billed on a deferred basis. Fees relating to future periods are recorded as deferred revenue until earned.

Advertising costs - Advertising costs are expensed in the period incurred. Advertising costs amounted to approximately \$173,000 and \$94,000, for the years ended June 30, 2009 and 2008, respectively.

Income taxes - ICANN is exempt from Federal and state income taxes under Section 501(c)(3) of the Internal Revenue Code and Section 23701(d) of the California Revenue and Taxation Code. Accordingly, no provision for income taxes has been made in the accompanying financial statements.

Pursuant to FASB Staff Position (FSB) Financial Interpretation (FIN) 48-3, management has elected to defer the application of FIN 48-"Accounting for Uncertainty in Income Taxes" to fiscal years beginning after December 15, 2008. ICANN evaluates uncertain tax positions in accordance with FASB Statement No. 5, Accounting for Contingencies whereby the effect of the uncertainty would be recorded if the outcome was considered probable and reasonably estimable. As of June 30, 2009 and 2008, there were no uncertain tax positions requiring accrual.

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (Continued)

Functional allocation of expenses - Expenses that can be identified to a specific program or supporting service are charged directly to the related program or supporting service. Expenses that are associated with more than one program or supporting service are allocated based on methods determined by management. ICANN's expenses are classified approximately as follows for the fiscal years ended June 30:

	2009	2008
Program services	\$ 36,687,000	\$ 28,631,000
Support services: management and general	14,604,000	10,913,000
Total expenses	\$ 51,291,000	\$ 39,544,000

Concentration of credit risk - Financial instruments which potentially subject ICANN to concentrations of credit risk consist primarily of cash and cash equivalents, accounts receivable, and investments. ICANN places its cash with major, creditable financial institutions. Cash held at these financial institutions may, at times, exceed the amount insured by the Federal Deposit Insurance Corporation. Concentration of credit risk with respect to receivables is mitigated by the diversity of registries/registrars comprising ICANN's registry/registrar base. ICANN places its investments with a major, creditable investment broker. The investments held are subject to volatility of the market and industries in which they are invested.

Use of estimates - The preparation of financial statements in conformity with generally accepted accounting principles in the United States of America requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Actual results could differ from those estimates.

Reclassifications - Certain 2008 amounts have been reclassified in the financial statements to conform to the 2009 presentation. These reclassifications have no impact on net assets.

NOTE 3 - ACCOUNTS RECEIVABLE

Accounts receivable is comprised of the following as of June 30:

	2009	2008
gTLD registries and registrars	\$ 11,875,000	\$ 11,779,000
IP address registries	-	823,000
ccTLD's	766,000	451,000
Other	40,000	3,000
	12,681,000	13,056,000
Less: allowance for doubtful accounts	(923,000)	(600,000)
	\$ 11,758,000	\$ 12,456,000

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 4 - INVESTMENTS

Investments consist of the following as of the years ended June 30:

	2009	2008
Equity investments	\$ 8,110,000	\$ 8,190,000
Fixed income investments	22,329,000	16,583,000
Total	<u>\$ 30,439,000</u>	<u>\$ 24,773,000</u>

Net investment loss is comprised of the following for the years ended June 30:

	2009	2008
Security earnings	\$ 2,230,000	\$ 587,000
Realized and unrealized losses	(4,373,000)	(702,000)
Management fees and other	(191,000)	(112,000)
Total net investment (loss)	<u>\$ (2,334,000)</u>	<u>\$ (227,000)</u>

NOTE 5 - CAPITAL ASSETS

Capital assets consist of the following as of June 30:

	2009	2008
Computer equipment	\$ 3,525,000	\$ 1,453,000
Computer software	267,000	20,000
Furniture and fixtures	295,000	322,000
Leasehold improvements	230,000	294,000
	<u>4,317,000</u>	<u>2,089,000</u>
Less: accumulated depreciation	<u>(1,671,000)</u>	<u>(773,000)</u>
	<u>\$ 2,646,000</u>	<u>\$ 1,316,000</u>

NOTE 6 - LEGAL MATTERS

In the ordinary course of business, ICANN is occasionally named as a defendant in lawsuits and may be involved in other alternative dispute resolution proceedings. Management is unable at this time to determine the probable outcome or the effect, if any, that these matters may have on the financial position and the ongoing operations of ICANN. Accordingly, the accompanying financial statements do not include a provision for any losses that may result from ICANN's current involvement in legal matters.

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 7 - RELATED PARTY TRANSACTIONS

During the years ended June 30, 2009 and 2008, ICANN's President and Chief Executive Officer (CEO), Dr. Paul Twomey's services were provided to ICANN through a professional services agreement with Argo Pacific Party Limited (Argo Pacific), an Australian Proprietary Company. Dr. Twomey is the owner/founder of Argo Pacific.

Payments were made to Argo Pacific under a contractual arrangement with ICANN (the terms of which have been approved by the ICANN Board of Directors) for the provision of Dr. Twomey's professional services, benefits allowance, and for related expenses (incidental travel, telecommunications, computer supplies, and office supplies).

Pursuant to the agreement, during the year ended June 30, 2009, Argo Pacific was paid \$213,000 associated with Dr. Twomey's employee benefits, \$453,000 in base compensation, and \$113,000 in bonuses. Argo Pacific's agreement with ICANN is denominated in Australian Dollars. ICANN's functional currency is in US Dollars, thus the payments to Argo Pacific are impacted by exchange rate fluctuations between the US dollar and Australian dollar. During the year ended June 30, 2008, Argo Pacific was paid \$256,000 associated with Dr. Twomey's employee benefits, \$543,000 in base compensation, and \$148,000 in bonuses. Reimbursements made to Argo Pacific for related expenses such as travel, telecommunications, and office supplies amounted to \$18,000 and \$25,000 for the years ending June 30, 2009 and 2008, respectively. Total payments made to Argo Pacific for the years ended June 30, 2009 and 2008, were approximately \$797,000 and \$972,000, respectively.

Amounts included in accounts payable and accrued liabilities, due to Argo Pacific, were \$7,000 as of June 30, 2009 and 2008.

In addition to the specific disclosures above, ICANN may enter into or consider participation in small, arm's length transactions between ICANN and certain taxable organizations in which certain of ICANN's directors or officers (or members of their families) may have an affiliation. Under ICANN's Conflicts of Interest policy, all officers and directors are required to disclose any potential conflicts before entering into discussion on such matters. In addition, the Board Committee responsible for conflicts of interest reviews all of the Board member conflicts of interest statements. As of June 30, 2009 and 2008, there were no significant conflicts of interests that existed.

There are two unsecured non-interest bearing advances to two officers. The advances total \$21,000 as of June 30, 2009.

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 8 - COMMITMENTS

ICANN leases its offices and certain other facilities under operating lease agreements. The lease agreements have various termination clauses requiring three to thirty four months rent for early termination. Minimum expected payments under operating leases for the future years ending June 30 are approximately:

2010	\$	1,751,000
2011		1,219,000
2012		1,111,000
2013		77,000
Total	\$	<u>4,158,000</u>

Rent expense amounted to approximately \$1,586,000 and \$1,211,000 for the years ended June 30, 2009 and 2008, respectively. ICANN also has pass-through and additional charges from certain sublessors which are not included in the minimum expected payments above. The pass-through and additional charges cannot be reasonably estimated for future periods. Pass-through and additional charges amounted to approximately \$196,000 and \$143,000 for the years ended June 30, 2009 and 2008, respectively.

NOTE 9 - DEFINED CONTRIBUTION PENSION PLAN

ICANN's 401(k) Plan (the "Plan") is available to all employees in the United States at the first of the month following hire date with ICANN. ICANN contributes 5% of employee's salary to the plan regardless of employee contributions. ICANN also matches employee contributions up to 10% of the employee's annual salary. Employer contributions recognized for the years ended June 30, 2009 and 2008 amounted to approximately \$1,341,000 and \$1,083,000, respectively.

NOTE 10 - SUBSEQUENT EVENTS

Subsequent events are events or transactions that occur after the Statement of Financial Position date but before financial statements are available to be issued. ICANN recognizes in the financial statements the effects of all subsequent events that provide additional evidence about conditions that existed at the date of the Statement of Financial Position, including the estimates inherent in the process of preparing the financial statements. ICANN's financial statements do not recognize subsequent events that provide evidence about conditions that did not exist at the date of the Statement of Financial Position but arose after the Statement of Financial Position date and before financial statements are available to be issued.

ICANN has evaluated subsequent events through October 15, 2009, which is the date the financial statements are available for issuance. The following subsequent events did not exist as of the Statement of Financial Position date but arose before the financial statements were issued.

On July 1, 2009, Rod Beckstrom was elected President and CEO of ICANN by the Board of Directors, succeeding Dr. Paul Twomey. Dr. Twomey will serve as Senior President through December 31, 2009 to facilitate the transition to Mr. Beckstrom.

On September 9, 2009, \$11,000,000 was transferred from the Operating fund to the Reserve Fund with Board approval.

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 10 - SUBSEQUENT EVENTS (Continued)

On September 30, 2009, ICANN executed an Affirmation of Commitments document which replaced the expiring Joint Project Agreement with the Department of Commerce. The document ensures a long standing commitment to the ICANN model in order to coordinate the Internet's unique identifiers and places review of ICANN's performance in the hands of the ICANN community.

ICANN
Statements of Financial Position - Variance Analysis
30 June 2009 vs. 30 June 2008

				Variance	
ASSETS		30-Jun-09	30-Jun-08	Amount	%
Cash and cash equivalents	(A)	\$ 27,121,856	\$ 22,005,094	\$5,116,763	23.3%
Accounts receivable, net	(B)	11,757,804	12,456,063	(698,258)	-5.6%
Investments	(C)	30,438,835	24,773,127	5,665,708	22.9%
Prepaid expenses	(D)	919,493	13,454	906,040	6734.6%
Other assets		344,898	404,326	(59,428)	-14.7%
Capital assets, net	(E)	2,645,589	1,316,405	1,329,184	101.0%
Total assets		<u>\$ 73,228,476</u>	<u>\$ 60,968,467</u>	<u>\$ 12,260,009</u>	<u>20.1%</u>
LIABILITIES					
Accounts payable and accrued	(F)	\$ 9,753,162	\$ 5,402,155	4,351,007	80.5%
Deferred revenue	(G)	10,204,858	9,141,367	1,063,492	11.6%
Total liabilities		<u>19,958,020</u>	<u>14,543,522</u>	<u>\$ 5,414,499</u>	<u>37.2%</u>
NET ASSETS					
Unrestricted	(H)	53,270,455	46,424,948	6,845,508	14.7%
Total liabilities and net assets		<u>\$ 73,228,476</u>	<u>\$ 60,968,469</u>	<u>\$ 12,260,006</u>	<u>20.1%</u>

EXPLANATION OF MATERIAL VARIANCES - JUNE 2009 VS. JUNE 2008:

- (A) Cash and cash equivalents increased by \$5.1 million due to higher registry and registrar revenue generated during FY09 as well as the timing of payments associated with capital assets, professional services, and travel related costs (these amounts were accrued for at year-end but had not yet been paid). The increase in Cash was partially offset by the transfer of \$8 million to the Board Restricted Reserve Fund (investments) during FY09.
- (B) Accounts receivable, net, represents both billed and accrued receivable balances. The decrease of \$698K is primarily attributable to timing of collections as a majority of fees are billed on a quarterly basis (i.e., July, October, January and April), and collected in subsequent months.
- (C) ICANN's Strategic Plan calls for the full funding of a financial reserve equivalent to one year's operating expenses within three to five years. In November 2007, the Board adopted an investment policy which established a Board designated Reserve Fund. The Investments represent the Board designated Reserve fund. The Reserve fund increased \$5.7 million in FY09 due to an additional investment of \$8 million, partially offset by investment losses of \$2.3 mil, or 6.9%, during the year ended 30 June 2009.
- (D) Prepaid expenses increased \$906K due to the timing of payments as capital assets amounting to \$602K were purchased and received in FY09 were not placed into service until FY10. Additionally, operating expenses such as rent, subscription and license fees of \$317K were paid in FY09 but were related to FY10.
- (E) Capital asset, net, are comprised of computer equipment and software, furniture and fixtures and leasehold improvements. The FY09 increase of \$1.3 million is primarily due to asset additions of \$2.5 million, partially offset by depreciation expense of \$950K and disposals of \$220K.
- (F) Accounts payable and accrued liabilities increased \$4.4 million due primarily to capital expenditures of \$1.5 million made during the final months of FY09 but not yet paid at year-end, increased professional services accrued for at year-end FY09 of \$1.0 million and increased travel related costs accrued at year-end FY09 of \$1 million due to the higher number of ICANN staff and ICANN travel supported constituents.
- (G) Deferred revenue represents fees relating to future periods paid to ICANN but not yet earned. The increase of \$1.1 million is primarily attributable to higher revenue during FY09.
- (H) Unrestricted net assets increased by \$6.8 million. The increase in unrestricted net assets represents the result of operations for FY09 as reported on the Statement of Activities.

ICANN
Statements of Activities - Variance Analysis
30 June 2009 vs. 30 June 2008

			Variance	
			Amount	%
SUPPORT AND REVENUE				
Domain name registry and regis	(I)	\$54,820,574	\$45,299,240	\$9,521,334 21.02%
Address registry fees		823,000	823,001	(1) 0.00%
Accreditation fees	(J)	3,852,667	3,667,333	185,333 5.05%
Application fees		102,500	115,000	(12,500) -10.87%
Other revenue	(K)	644,400	470,670	173,730 36.91%
Total support and revenue		60,243,140	50,375,244	9,867,896 19.59%
EXPENSES				
Personnel	(L)	19,767,871	16,746,028	3,021,843 18.05%
Travel and meetings	(M)	10,458,178	9,448,853	1,009,325 10.68%
Professional services	(N)	12,697,774	8,853,969	3,843,805 43.41%
Administration	(O)	7,529,511	4,956,743	2,572,767 51.90%
Bad debt expense (recovery)	(P)	836,917	(461,567)	1,298,484 -281.32%
Total expenses		51,290,251	39,544,027	11,746,224 29.70%
Other income (loss)				
Interest income	(Q)	226,910	584,779	(357,868) -61.20%
Investment income (loss)	(R)	(2,334,292)	(226,873)	(2,107,419) 928.90%
Total other income (loss)		(2,107,382)	357,906	(2,465,287) -688.81%
CHANGE IN UNRESTRICTED NET ASSETS		\$ 6,845,508	\$ 11,189,123	\$ (4,343,616) -38.82%

EXPLANATION OF MATERIAL VARIANCES - JUNE 2009 VS. JUNE 2008:

- (I) Revenue growth was in line with expectations as planned for in the FY09 Adopted Operating Plan and Budget. Domain name registry and registrar fees increased \$9.5 million primarily due to the increase in contracted gTLD registry fees of \$4 million, the introduction of Add Grace Period Delete (AGPD) fees to registrars in FY09 of \$3.5 million, as well as the overall steady growth of the domain name market and number of domain name transactions.
- (J) Accreditation fees are based on a fee of \$4,000 per year for each renewing registrar. Accreditation fees increased \$185K due to an increase in registrars renewing their accreditations.
- (K) Other revenue is primarily comprised of sponsorships revenue related to companies wishing to contribute to the ICANN meeting experience. Sponsoring companies receive special services during an ICANN meeting, depending on the level of sponsorship. The increase of \$174K is primarily due to additional sponsors added in FY09 and greater sponsorship revenue from certain sponsors in FY09.
- (L) Personnel expenses increased \$3.0 million in FY09 over FY08 to account for the growth in the operating plan for ICANN. The increase was not as high as expected in the adopted FY09 Operating Plan and Budget due to timing of hiring later in the fiscal year.
- (M) Travel and Meeting costs at ICANN are primarily incurred for two purposes. One category of costs is for the ICANN meetings and regional meetings. This includes the costs of the venue and services required for the meetings as well as the airfare, lodging, and meals costs for staff, Board members, vendors, and representatives of constituencies who attend these meetings. The other category of travel costs is for required travel (outside of major ICANN meetings) by ICANN staff, Board, and others in order to execute ICANN's operations. Travel and meetings expenses increased in FY09 by \$1.0 million due in part to increase staff headcount, as noted above, as well as additional funds were expended for FY09 for constituency travel support. During FY09, there were additional fellowship recipients who received ICANN travel support. In addition, travel support was extended to the participants of the At Large Summit during the ICANN Mexico City meeting. Lastly, meetings support costs such as audio/visual, meeting planners and translators increased during FY09 in response to community requirements. Some costs were reduced by travel management efforts such as coordinated booking of staff travel and requiring economy class travel to ICANN meetings.
- (N) Professional services increased \$3.8 million in FY09 over FY08 reflecting expected increases approved in the FY09 Operating Plan and Budget. Developing the implementation plan for the new gTLD program, developing operational readiness for processing new gTLD applications, contractual compliance efforts, security-stability-resiliency activities, policy development initiatives, and global engagement commitments are the organizational activities that required additional professional services in FY09 as anticipated in the adopted plan.
- (O) Administration expenses increased \$2.6 million due to higher depreciation expense of \$689K related to additional capital expenditures in 2009; increased rent expense of \$375K due to additional space rented in Marina del Rey to accommodate new staff hired in FY09; increased staff and other travel costs of \$367K; increased telephone and network related expense, software and staff training of \$805K to accommodate additional staff as well as upgrade existing systems.
- (P) Bad debt expense is based upon A/R due from registrars and registries that is estimated to be uncollectable based upon specific identification of accounts and historical trends. Bad debt expense amounted to \$837K for FY09. In FY08, ICANN had a net recovery of bad debt expense based on an analysis performed at fiscal year end 2008 of collectible receivables which determined the bad debt allowance to be over-accrued.

- (Q) Interest income decreased \$368K due to the transfer of \$8 million from the Operating fund to the Reserve fund (investments) during FY09 as well as the low interest rate environment experienced during FY09.
- (R) Investment income (loss) represents the fund performance related to the Board designated Reserve fund. The FY09 increase in investment loss of \$2.1 million is attributable to the significant world-wide market declines especially in the winter of 2008 (i.e., fiscal 2009) which were partially offset by gains experienced later in fiscal year 2009.

Les trois types de missions de l'ICANN

L'ICANN doit rendre des comptes dans trois domaines :

1. Une responsabilité vis-à-vis de la sphère publique qui traite des mécanismes assurant aux parties prenantes que l'ICANN se comporte de manière responsable ;
2. Une responsabilité légale et d'organisation qui couvre les obligations de l'ICANN vis-à-vis du système juridique et de ses règlements ; et
3. Une responsabilité vis-à-vis de la communauté participante qui assure que le conseil d'administration et la direction exercent leurs fonctions selon les souhaits et les attentes de la communauté de l'ICANN.

L'ICANN est redevable devant la communauté internationale. Toutefois, la nature de sa mission unique n'autorise pas les membres de l'organisation d'exercer une influence et un contrôle non justifié sur les activités de l'ICANN. Ainsi, n'ayant aucun membre statutaire, l'ICANN est redevable devant la communauté des utilisateurs d'Internet et non devant un membre spécifique ou un groupe de membres. Ce modèle aide à éloigner le spectre des violations des lois antitrust en permettant à l'ICANN de fonctionner dans l'intérêt de la communauté des utilisateurs d'Internet plutôt que dans l'intérêt de certains membres. Il permet également à l'ICANN de travailler en collaboration, plutôt qu'en compétition, avec les divers acteurs de la communauté Internet.

Dans le cadre de la structure d'organisation de l'ICANN, des organisations de soutien et d'autres organismes, représentant au sein de l'ICANN certains secteurs de la communauté des acteurs, sont habilités à élire des administrateurs du Conseil d'administration de l'ICANN. Ces administrateurs, à leur tour, doivent assumer tous les devoirs qui incombent à un administrateur de l'ICANN dans son rôle de membre du Conseil d'administration. Ces devoirs, de diligence, d'enquête, de loyauté et d'investissement prudent, dus à l'organisation et à ces composants, sont prioritaires sur les intérêts de l'organisation électrique. Chaque membre du conseil d'administration de l'ICANN doit rendre compte à la communauté participante dans son ensemble par l'intermédiaire de ses devoirs fiduciaires et se doit de prendre des décisions dans l'intérêt de l'entreprise et de la communauté au sens large.

La responsabilité légale ultime de l'organisation se situe au niveau du conseil d'administration, pas au niveau des individus et des entités qui forment la communauté de l'ICANN. Selon la législation californienne, le Conseil d'administration de l'ICANN est entièrement responsable de la gestion des affaires et des activités de l'organisation. L'ensemble des devoirs légaux d'un administrateur de l'ICANN est lié à l'organisation elle-même, et au public d'internautes, non à des intérêts individuels de la communauté de l'ICANN. Les administrateurs peuvent donc parfois être amenés à prendre des décisions allant à l'encontre des intérêts d'individus ou de groupes de la communauté afin de remplir leurs devoirs ou pour respecter leurs autres obligations légales.

1. Responsabilité vis-à-vis de la sphère publique

La responsabilité vis-à-vis de la sphère publique est l'un des aspects les plus importants de la mission de l'ICANN, et demeure tant que l'ICANN exerce une fonction de confiance vis-à-vis du public. Cette forme de responsabilité est en quelque sorte similaire à celle qui s'appliquerait aux gouvernements et à leurs représentants. Les aspects importants de la responsabilité de l'ICANN vis-à-vis de la sphère publique sont la transparence de ses procédures, la non divulgation d'informations à sa communauté, la présence de mécanismes permettant de réévaluer les décisions et d'une procédure d'audit ou d'évaluation permettant de vérifier que les procédures ont été respectées et les standards maintenus.

Cette mission est menée par divers moyens :

- A. Exigences des règlements de l'ICANN en matière de transparence ;
- B. Politique de non divulgation des informations guidant la diffusion d'informations sur les activités opérationnelles de l'ICANN au public ;
- C. Un Cadre de résolution des conflits décrivant les mécanismes à la disposition des individus qui pensent ne pas avoir été traités équitablement dans leurs rapports avec l'ICANN ;
- D. Une déclaration de la responsabilité financière décrivant le contrôle de la viabilité financière et de la gouvernance pour la période budgétaire ; et les mécanismes de rapports qui assurent la transparence des activités financières de l'ICANN.

A. Engagement de transparence dans les règlements de l'ICANN

Les règlements de l'ICANN établissent clairement la nécessité qu'a l'ICANN de maintenir les standards de transparence appropriés à une organisation fonctionnant dans un environnement exigeant la confiance du public. De fait, les règlements de l'ICANN (<http://www.icann.org/general/bylaws.htm#I>) indiquent que :

L'ICANN et ses organes constitutifs doivent fonctionner le plus possible de manière ouverte et transparente en se dotant de procédures conçues pour assurer l'équité.

(Article III, Section 1)

Ces règlements indiquent également que, dans le cadre de sa mission, un ensemble de valeurs centrales doit guider les décisions et les actions de l'ICANN. Cela comprend :

- 7. *Emploi de mécanismes de développement de politiques ouverts et transparents qui (i) favorisent les décisions bien informées fondées sur des conseils experts et (ii) assurent que les entités les plus concernées sont en mesure d'aider le processus de développement des politiques.*
- 8. *Prise de décisions par l'application neutre et objective de politiques documents, en toute intégrité et équité.*
- 9. *Rapidité d'action permettant de répondre aux besoins d'Internet tout en obtenant des commentaires éclairés émanant des entités les plus concernées, et ce, dans le cadre du processus de prise de décision.*
- 10. *Responsabilité continue vis-à-vis de la communauté Internet par le biais de mécanismes permettant d'améliorer l'efficacité de l'ICANN.*

(Article I, Section 2)

De plus, selon les règlements, si le conseil d'administration envisage l'adoption de politiques affectant de façon substantielle le fonctionnement d'Internet ou de tiers, dont l'imposition de frais, l'ICANN doit :

- Fournir une déclaration publique sur son site Web décrivant ce que ces politiques envisagent d'adopter en en donnant les raisons, 21 jours au moins (et si possible plus tôt) avant toute prise de mesures par le conseil d'administration.
- Laisser une chance raisonnable aux différentes parties de commenter l'adoption des politiques proposées, de consulter les commentaires des autres parties, et de répondre à ces commentaires avant toute prise de mesures par le conseil d'administration.
- Dans le cas où la politique affecte les enjeux de la politique publique, demander l'avis du Comité consultatif gouvernemental (GAC) et tenir compte de l'avis présenté par le GAC de sa propre initiative ou à la demande du conseil d'administration.
- Lorsque cela est réalisable et en cohérence avec le processus d'élaboration des politiques, un forum public face-à-face doit également être organisé en vue de débattre des politiques proposées avant toute prise de mesures par le conseil d'administration.
- Après la prise de mesures sur un sujet politique via cette procédure, le conseil d'administration doit publier les minutes de la réunion pour toute mesure prise, le vote de chaque administrateur votant la mesure et la déclaration distincte de tout administrateur ayant choisi de publier une telle déclaration.

B. Politique de non divulgation des informations documentaires de l'ICANN

La Politique de non divulgation des informations documentaires de l'ICANN vise à assurer que les informations contenues dans les documents relatifs aux activités opérationnelles de l'ICANN, et en possession, sous la tutelle ou le contrôle de l'ICANN, sont également mises à la disposition du public, sauf lorsqu'une raison valable exige la confidentialité.

Un des principaux éléments de l'approche de l'ICANN vis-à-vis de la transparence et de la non divulgation d'informations est l'identification d'un ensemble de supports complets mis à la disposition par l'ICANN sur son site Web comme une condition de routine.

Spécifiquement, l'ICANN a :

- Identifié le nombre de catégories de documents déjà rendues publiques comme une condition de routine
- Établi un délai de réponse aux demandes d'informations non encore rendues publiques
- Identifié des conditions spécifiques de non divulgation d'informations
- Décrit le mécanisme selon lequel les demandeurs peuvent formuler un recours en cas de refus de divulgation

Documents rendus publics en temps voulu

L'ICANN publie sur son site Web, www.icann.org, de nombreuses catégories de documents le moment venu. La liste de ces catégories est la suivante :

- Rapports annuels <http://www.icann.org/annualreport>
- Statuts – <http://www.icann.org/general/articles.htm>
- Transcripts, comptes rendus et résolutions des réunions du conseil d'administration – <http://www.icann.org/minutes/>

- Budget – <http://www.icann.org/general/financial.html>
- Règlements (actuels) – <http://www.icann.org/general/bylaws.htm>
- Règlements (archives) – <http://www.icann.org/general/archive-bylaws>
- Correspondance – <http://www.icann.org/correspondence/>
- Informations financières – <http://www.icann.org/general/financial.html>
- Documents liés aux litiges – <http://www.icann.org/general/litigation.htm>
- Principaux accords – <http://www.icann.org/general/agreements.htm>
- Rapports mensuels des registres – <http://www.icann.org/tlds/monthly-reports/>
- Plan opérationnel – <http://www.icann.org/planning>
- Documents de politique – <http://www.icann.org/general/policy.html>
- Discours, présentations et publications – <http://www.icann.org/presentations/>
- Plan stratégique – <http://www.icann.org/planning>
- Informations matérielles liées à l'Organisation de soutien des adresses (ASO) – <http://aso.icann.org/docs/index.html> y compris les documents de politique de l'ASO, les documents de politique du Registre Internet régional pour les adresses IP (RIR), les instructions et procédures, les ordres du jour et les comptes rendus des réunions, les présentations, les statistiques de routage et les informations liées aux RIR
- Informations matérielles liées à l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO) – <http://gnso.icann.org/> – y compris la correspondance et les présentations, les résolutions du conseil, les demandes de commentaires, les documents préliminaires, les politiques, les documents de référence (voir <http://gnso.icann.org/reference-documents.htm>) et les documents d'administration du conseil (voir <http://gnso.icann.org/council/docs.shtml>)
- Informations matérielles liées à l'Organisation de soutien des noms des codes de pays (ccNSO) – <http://ccnso.icann.org> – y compris les ordres du jour de réunion, les comptes rendus, les rapports et les présentations
- Informations matérielles liées au Comité consultatif At Large (ALAC) – <http://alac.icann.org> – y compris la correspondance, les déclarations et les comptes rendus de réunions
- Informations matérielles relatives au Comité consultatif gouvernemental (GAC) – <http://gac.icann.org/web/index.shtml> – y compris les principes de fonctionnement, les principes des TLD génériques, les principes des ccTLD, les principes concernant les problèmes Whois de gTLD, les communiqués, les retranscriptions de réunion et les ordres du jour
- Informations matérielles relatives au Comité consultatif du serveur racine (RSSAC) – <http://www.icann.org/committees/dns-root/> – y compris les comptes rendus des réunions et les informations liées aux projets en cours
- Informations matérielles relatives au Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité (SSAC) – <http://www.icann.org/committees/security/> – y compris sa charte, ses diverses présentations, ses plans de travail, ses rapports et ses recommandations

Réponse aux demandes d'information

Si un membre de la communauté demande des informations non encore accessibles au public, l'ICANN répondra, dans la mesure du possible, aux demandes raisonnables dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception de la demande. Si cette date limite n'est pas respectée, l'ICANN informera le demandeur par écrit de la date de sa réponse, en expliquant les motifs de ce retard. Si l'ICANN refuse de répondre à la demande d'information, il fournira par écrit les raisons de ce refus au demandeur.

Conditions définies pour la confidentialité

L'ICANN a identifié l'ensemble suivant de conditions pour la non divulgation d'informations :

- Informations fournies par ou à une organisation gouvernementale ou internationale, ou toute forme de présentation de ces informations, si elles sont supposées demeurer confidentielles ou susceptibles de porter préjudice aux relations de l'ICANN avec cette partie.
- Informations internes qui, si elles étaient divulguées, compromettraient ou seraient susceptibles de compromettre l'intégrité du processus délibérant de prise de décision de l'ICANN en empêchant l'échange sincère d'idées et de communications, y compris de documents internes, de notes explicatives et autres communications similaires entre administrateurs de l'ICANN, conseillers des administrateurs de l'ICANN, personnel de l'ICANN, consultants de l'ICANN, fournisseurs de l'ICANN et agents de l'ICANN.
- Informations échangées, préparées pour, ou dérivées du processus délibérant de prise de décision entre l'ICANN, ses constituants, ou d'autres entités avec lesquelles l'ICANN coopère qui, si elles étaient divulguées, compromettraient ou seraient susceptibles de compromettre l'intégrité du processus délibérant de prise de décision entre et parmi l'ICANN, ses constituants, ou d'autres entités avec lesquelles l'ICANN coopère en empêchant l'échange sincère d'idées et de communications.
- Dossiers personnel, médical, contractuel, de rémunération et autres concernant les informations personnelles d'un individu, lorsque la divulgation de telles informations constitue ou est susceptible de constituer une violation de la vie privée, ainsi que les procédures des mécanismes d'appel et des investigations internes.
- Informations fournies à l'ICANN par une partie et qui, si elles étaient divulguées, porteraient ou seraient susceptibles de porter un préjudice matériel aux intérêts commerciaux, aux intérêts financiers ou à l'avantage concurrentiel de cette partie ou ont été fournies à l'ICANN à l'issue d'un contrat de confidentialité ou d'une clause de confidentialité au sein d'un contrat.
- Informations commerciales confidentielles ou règlements et procédures internes.
- Informations qui, si elles étaient divulguées, mettraient ou seraient susceptibles de mettre en danger la vie, la santé ou la sécurité d'un individu ou de porter un préjudice matériel à l'administration de la justice.
- Informations soumises aux privilèges client-avocat, des travaux de l'avocat ou à tout autre privilège applicable, ou divulgation susceptible de porter préjudice à toute investigation juridique, interne ou gouvernementale.

- Versions préliminaires de toute correspondance, de rapports, de documents, de contrats, d'accords, d'e-mails ou de toute autre forme de communication.
- Informations concernant d'une manière quelconque la sécurité et la stabilité d'Internet, y compris le fonctionnement du serveur racine L ou toute modification ou tout ajout apporté à la zone racine.
- Secrets commerciaux et informations financières et commerciales non rendues publiques par l'ICANN.
- Demandes d'information (1) qui ne sont pas raisonnables, (2) qui sont excessives ou trop exigeantes, (3) concernent ce qui n'est pas faisable, ou (4) sont formulées dans un but vexatoire ou injurieux ou par un individu injurieux ou querelleur.

Les informations remplissant l'une des conditions définies ci-dessus peuvent toujours être rendues publiques si l'ICANN détermine, dans des cas particuliers, que l'intérêt du public dans la divulgation de ces informations compense le préjudice causé par une telle divulgation. De plus, l'ICANN se réserve le droit de refuser de divulguer ces informations dans les cas non précisés ci-dessus si l'ICANN détermine que le préjudice causé par cette divulgation compense l'intérêt du public dans la divulgation des informations. Personne ne doit exiger de l'ICANN qu'il crée ou compile des synthèses de toute information documentée, ni qu'il réponde à des demandes concernant des informations déjà rendues publiques.

Appel en cas de refus

Dans le cas où un demandeur décide de faire appel pour un refus d'information de la part de l'ICANN, il doit suivre les procédures de Reconsidération de demande ou de Vérification indépendante, dans la mesure où l'une d'elles est applicable, selon les dispositions prévues par l'article IV, Sections 2 et 3, des règlements de l'ICANN, disponibles à l'adresse <http://www.icann.org/general/bylaws.htm>.

C. Mécanismes de règlement des différends chez l'ICANN

Il existe deux cas dans lesquels l'ICANN a besoin des mécanismes de règlement des différends.

- Des parties peuvent être en conflit avec l'ICANN lorsqu'elles considèrent qu'une procédure légale n'a pas été respectée par une décision du Conseil d'administration ou lorsqu'elles considèrent qu'elles n'ont pas été traitées équitablement lors d'une procédure de l'ICANN. Les trois parties de la procédure de résolution des différends qui est à la disposition des membres de la communauté sont décrites en détail ci-dessous dans la section « Conflits concernant les procédures et les traitements équitables ».
- Des parties peuvent être en conflit avec l'ICANN car elles désapprouvent non pas le processus mais le résultat d'un processus de décision de l'ICANN. La méthode actuelle de résolution des conflits de cette sorte passe par l'appareil judiciaire ou par un arbitrage, selon les termes du contrat de l'ICANN. Cette approche est décrite dans la section « Différends concernant les résultats d'un processus de décision ? »

Conflits concernant les procédures et les traitements équitables

L'ICANN met à la disposition des membres de la communauté une procédure de résolution des conflits en trois parties, destinée aux personnes qui ont le sentiment de ne pas avoir été traitées équitablement ou qui considèrent qu'une procédure légale n'a pas été respectée par une décision du Conseil d'administration.

Les membres de la communauté peuvent choisir parmi ces mécanismes celui qui convient le mieux à leurs besoins. Des approches alternatives de résolution des conflits sont fournies et ont la préférence car il s'agit de méthodes souples, transparentes et responsables pour résoudre les différends.

Comité de réévaluation du Conseil d'administration

Le Comité de réévaluation représente la première voie officielle de résolution des conflits ou d'appel. Il s'agit d'un comité permanent du directoire de l'ICANN. Le Comité de réévaluation peut auditer une requête de réévaluation sur toute décision prise par le Conseil d'administration ou l'organisation, sans aucun frais pour le plaignant. L'objectif de l'examen du Comité de réévaluation est de vérifier que la procédure correcte a été respectée par le Conseil d'administration lors de sa prise de décision. Il a le pouvoir de recommander au Conseil d'administration les modifications appropriées, et il peut amender ou inverser les décisions qui n'ont pas fait l'objet d'un vote du Conseil d'administration dans sa totalité. Les activités et les décisions du comité sont publiées sur le site Web de l'ICANN.

Le Comité de réévaluation est composé de trois membres du Conseil d'administration et dispose de l'autorité nécessaire pour :

- Évaluer les requêtes d'examen ou de réévaluation.
- Conduire toute investigation factuelle qu'il considère appropriée.
- Conduire toute investigation factuelle qu'il considère appropriée.
- Demander des propositions écrites supplémentaires à la partie concernée ou à d'autres parties.
- Proposer au directoire de l'ICANN une recommandation basée sur les arguments de la requête.

Comité d'audit indépendant (IRP)

L'IRP représente le second mécanisme officiel de résolution des conflits. Il est établi dans les règlements de l'ICANN, et l'ICANN doit coopérer avec l'IRP en lui fournissant des documents ou des informations. L'IRP favorise la responsabilité et la transparence en autorisant toute personne qui est affectée matériellement par une décision de l'ICANN à accéder à un tiers extérieur qui examinera l'action ou la décision. Le mandat de l'IRP consiste à examiner les actions, les décisions et les inactions du Conseil d'administration afin de déterminer si elles respectaient les statuts et les règlements.

L'IRP dispose de l'autorité nécessaire pour :

- Demander des propositions écrites supplémentaires à la partie plaignante, au Conseil d'administration, aux organisations de soutien ou à d'autres parties.
- Déclarer si une action ou une inaction du Conseil d'administration ne respectait pas les statuts ou les règlements.
- Recommander que le Conseil d'administration retarde toute action ou décision, ou qu'il adopte une mesure provisoire, jusqu'à ce que le Conseil d'administration examine et agisse selon l'opinion de l'IRP.

L'IRP est géré par un prestataire d'arbitrage international, le Centre international pour le règlement des différends (voir <http://www.adr.org/icdr>). Les étapes nécessaires pour demander un examen du Comité d'audit indépendant ont été définies simplement et clairement dans le site Web de l'ICANN. Les formulaires à remplir pour déclencher un examen de l'IRP sont disponibles à l'adresse

http://www.icann.org/general/accountability_review.html. L'IRP effectue la plupart de son travail en ligne ou par téléphone afin de réduire les coûts et de rendre la procédure efficace et flexible pour le plaignant.

Le médiateur de l'ICANN

Le Bureau du médiateur est défini dans les règlements de l'ICANN. Le médiateur est une ressource indépendante et impartiale qui fournit aux membres de la communauté un mécanisme informel et gratuit pour gérer les décisions, actions ou inactions de l'organisation considérées inéquitables. Toute personne affectée par une action, décision ou inaction de l'ICANN peut demander un examen du médiateur. Le médiateur a le pouvoir d'investiguer et de faire des recommandations au Conseil d'administration pour améliorer ou modifier les politiques, les procédures ou les actions ; le médiateur n'a pas l'autorité pour ordonner des modifications. Le médiateur a la discrétion de publier ou non le résultat de ses investigations et recommandations. Chaque année, le médiateur produit un Rapport annuel qui décrit les activités du Bureau du médiateur pour cette année. Ce rapport est publié pour être distribué aux parties concernées et est également disponible sur le site Web de l'ICANN.

Différends concernant les résultats d'un processus de décision

Les mécanismes de résolution des différends décrits ci-dessus ont été conçus pour fournir des moyens efficaces et économiques pour répondre aux plaintes des membres de la communauté de l'ICANN et pour résoudre les problèmes. Comme décrit de manière plus détaillée dans les sections suivantes sur la responsabilité légale, les parties en conflit avec l'ICANN peuvent choisir d'utiliser l'appareil judiciaire pour résoudre le différend ou, dans les cas extrêmes, les mécanismes fournis par l'État de Californie pour la résolution des problèmes avec les organisations d'utilité publique à but non lucratif.

Révision suivie des mécanismes de résolution des différends

L'ICANN s'efforce de maintenir les standards les plus élevés en matière de responsabilité et de transparence. Un aspect important de ceci est l'amélioration continue des mécanismes de gestion des plaintes et de résolution des problèmes qui se produisent au sein de la communauté de l'ICANN. Dans le cadre des examens réguliers de tous les aspects du fonctionnement de l'ICANN, le Comité de gouvernance de la Commission effectuera des révisions des mécanismes de résolution des différends de l'ICANN pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de tous les membres de la communauté afin que les plaintes soient gérées efficacement.

D. Responsabilité financière

Dès que le budget est approuvé par le Conseil d'administration, plusieurs vérifications et bilans sont intégrés au cadre de responsabilité financière de l'ICANN. Les comptes financiers de l'ICANN sont audités chaque année par un auditeur externe en conformité avec les règlements de l'ICANN. De plus, le Conseil d'administration de l'ICANN dispose de deux comités qui examinent les affaires financières de l'ICANN : le Comité des finances et le Comité d'audit.

Audit externe indépendant

Chaque année, les comptes de l'ICANN sont audités par un auditeur externe indépendant. Il s'agit d'une condition requise par les règlements que l'ICANN considère comme indispensable pour s'assurer que la gestion et la gouvernance des finances respectent le standard le plus élevé. L'auditeur remet au Comité d'audit un rapport qui est rendu accessible à la communauté.

Comité des finances

Le Comité des finances du Conseil administratif de l'ICANN est chargé de consulter le Président sur le processus budgétaire annuel de l'organisation, pour examiner et faire des recommandations sur le budget annuel soumis par le Président, et pour élaborer et conseiller des objectifs financiers à long terme pour l'organisation. Après délibération avec le Président, le Comité des finances peut établir des standards de rapports et de suivi du budget qui conviennent aux besoins du comité et du Conseil d'administration.

Comité d'audit

Le Comité d'audit du Conseil d'administration de l'ICANN est chargé de faire des recommandations pour le choix d'un auditeur externe indépendant chaque année. Ce dernier effectuera un audit minutieux des affaires financières de l'ICANN, pour recevoir, examiner et transmettre au Conseil d'administration le rapport financier annuel des auditeurs externes indépendants, pour publier ce rapport à destination du public, et pour toute autre question susceptible de justifier son attention.

Ces comités se réunissent tout au long de l'année pour surveiller la santé financière de l'organisation et pour vérifier que de hauts standards sont maintenus en matière de responsabilité financière.

Élaboration de rapports

Il existe deux éléments de rapport dans le cadre de responsabilité financière de l'ICANN : les comptes financiers audités et le Rapport annuel.

Comptes financiers

Dans les 120 jours suivants la fin de l'année fiscale, le Comité d'audit présente au Conseil d'administration un ensemble audité final des comptes de l'année, ainsi qu'un rapport d'audit qui étudie la conformité des standards de comptabilité.

Les comptes définitifs sont publiés sur le site Web de l'ICANN à des fins d'information de la communauté de l'ICANN.

Rapport annuel

L'ICANN publie également un Rapport annuel qui détaille les progrès accomplis quant aux initiatives identifiées dans les plans stratégique et opérationnel et dans le budget.

Il fournit des informations à la communauté sur les accomplissements réalisés au cours de l'année.

2. Responsabilité légale et d'entreprise

Un second aspect important de la responsabilité de l'ICANN est la responsabilité organisationnelle et légale qui est mentionnée dans les règlements de l'organisation et à travers les législations nationale et régionale qui régissent le comportement de l'ICANN. Les règlements servent de base au fonctionnement de l'ICANN et définissent en particulier les procédures pour la nomination des administrateurs et pour l'exécution du processus de gouvernance central de l'ICANN, à savoir le Conseil d'administration. En tant que tels, ils représentent un composant essentiel du cadre de responsabilité de l'ICANN.

L'ICANN est une société de droit californien d'utilité publique et à but non lucratif, et est régie par la législation de l'état de Californie et par les lois fédérales des États-Unis. L'une des raisons pour lesquelles l'ICANN a été constitué en tant que société de droit californien à but non lucratif est que l'état de Californie fournit un cadre rigoureux de responsabilités légales pour les organisations de ce type. Les responsabilités qui ont été mises en place via les règlements de l'ICANN et sa structure d'organisation doivent assurer aux parties prenantes que l'ICANN applique les plus hauts standards de responsabilité.

Cette responsabilité est supportée par :

- A. Les règlements de l'ICANN régissant la responsabilité de l'organisation ;
- B. Les obligations légales juridictionnelles que l'ICANN doit respecter en tant que société de droit californien d'utilité publique et à but non lucratif.

A. Exigences réglementaires

Les statuts de l'ICANN sont les règlements internes qui régissent le fonctionnement de l'organisation.

Les statuts déclarent que les pouvoirs de l'ICANN et toutes ses propriétés et ses affaires doivent être conduits par et sous la direction du Conseil d'administration. Le conseil d'administration ne peut agir qu'avec un vote majoritaire de tous les membres du conseil lors de réunions annuelles, régulières ou spéciales du conseil, ou par consentement unanime écrit de tous les membres votants.

Les règlements exigent également que l'ICANN mette en place un processus en fonction duquel toute personne ou entité puisse demander l'examen ou la réévaluation des actions par le conseil qui ont impact matériel sur un individu ou une entité. Ceci est davantage souligné dans le cadre de travail destiné à la résolution de litige au sein de l'ICANN.

Les règlements peuvent uniquement être modifiés et de nouveaux règlements peuvent uniquement être adoptés par un vote des deux tiers (2/3) de tous les membres du conseil.

B. Obligations juridictionnelles légales

En tant que société de droit californien d'utilité publique et à but non lucratif, l'ICANN est régie par la législation de l'état de Californie et par les lois fédérales des États-Unis. Les lois généralement applicables à l'ICANN et à son fonctionnement incluent les lois relatives aux délits, les lois applicables aux activités contractuelles des organisations et les lois interdisant les situations de monopole. En tant qu'organisation, l'ICANN est une entité légale et a la capacité à poursuivre en justice et à être poursuivie pour ses actions, et être

tenue pour responsable devant le tribunal de la juridiction approprié de ses activités face à la communauté internationale. Par conséquent, les activités de l'ICANN au sein de la communauté internationale sont menées en tenant compte et en évaluant les lois qui s'appliquent à elle en tant qu'entreprise.

Aux termes de ses statuts :

- L'ICANN est une organisation d'utilité publique à but non lucratif.
- Elle n'est pas organisée en vue du gain privé de toute personne.

La loi qui organise l'ICANN est appelée la loi californienne sur les associations d'intérêt général à but non lucratif « Nonprofit Public Benefit Corporation Law for charitable and public purposes ». Le statut d'exemption d'impôts a été accordé à l'ICANN par le gouvernement de l'état de Californie et par le gouvernement fédéral des États-Unis. Le statut d'exemption d'impôts a été accordé à l'ICANN en raison de sa mission de coordination technique d'Internet et de l'intérêt général que cela représente pour le public et la communauté des utilisateurs d'Internet. En tant qu'organisation exemptée, le statut de l'ICANN implique certaines responsabilités vis-à-vis des autorités fédérales et d'état, qui sont différentes de celles associées aux entités commerciales imposables. En particulier, les activités de fonctionnement et les prises de décision organisationnelles de l'ICANN sont guidées par les critères d'éligibilité à l'exemption d'impôts mentionnée dans la charte de l'ICANN et qui doivent être respectés pour conserver ce statut. Le procureur général de Californie est le contrôleur légal des associations de droit californien à but non lucratif, telles que l'ICANN. À ce titre, le procureur général veille à protéger les intérêts de tous les bénéficiaires publics qui composent sa juridiction. Agissant au nom du public, il peut mener des investigations et entreprendre des actions juridiques pour s'assurer que l'ICANN ne s'écarte pas de son objectif d'utilité publique. Dans les autres cas de manquements de l'entreprise à ses obligations, le public a également la possibilité d'adresser un recours au procureur général afin qu'il procède aux investigations nécessaires.

L'ICANN est reconnue en tant qu'organisation d'utilité publique aux termes du paragraphe § 501(c)(3) du code des impôts des États-Unis (IRC). Cette reconnaissance lui confère plusieurs avantages, à savoir l'exemption des taxes fédérales et la possibilité de percevoir des donations déductibles des impôts. Toutefois, ce statut d'association IRC § 501(c)(3) impose également à l'ICANN d'assumer des responsabilités spéciales. Parmi ces obligations figure le fait que les directeurs de l'ICANN doivent s'assurer que l'ICANN œuvre exclusivement au service de ses objectifs d'intérêt public et scientifique et évite toute transaction susceptible de conférer un avantage économique excessif aux membres de l'entreprise ou à d'autres personnes proches de l'ICANN ou travaillant pour l'entreprise sous contrat.

Obligations fiduciaires des directeurs

Selon la législation californienne, le Conseil d'administration de l'ICANN est entièrement responsable de la gestion des affaires et des activités de l'organisation. Les obligations légales générales d'un directeur de l'ICANN engagent celui-ci vis-à-vis de l'entreprise elle-même et du public au sens large.

Globalement, le directeur d'une entreprise d'utilité publique à but non lucratif doit s'acquitter de son devoir en toute bonne foi, dans l'intérêt de son organisation et en prenant soin de s'informer de façon adéquate, comme le ferait toute personne normalement prudente placée dans une situation similaire.

Ces obligations peuvent généralement se résumer à quatre devoirs, dont un directeur est redevable face à l'organisation et à ses collègues : (1) un devoir de diligence, (2) un devoir d'enquête, (3) un devoir de loyauté et (4) un devoir d'investissement prudent.

Devoir de diligence

Le devoir de diligence se manifeste par le sérieux avec lequel chaque administrateur exerce ses responsabilités, telles que toujours garder à l'esprit les objectifs professionnels de l'organisation. Cela comprend également d'importantes considérations d'ordre professionnel et connaissances de l'industrie quant aux activités de l'organisation, et le sens du service sur la même base dans les comités auxquels l'administrateur peut être affecté. Le devoir de diligence exige également que l'administrateur prenne des mesures raisonnables pour s'assurer que l'organisation est gérée et dirigée d'une manière qui demeure cohérente avec sa mission. Enfin, le devoir de diligence implique que le directeur soit attentif aux inquiétudes formulées par le conseil de l'organisation et suive les directives de confidentialité des conseils et la stratégie juridique globale approuvées par le conseil d'administration ou les agents chargés de gérer les problèmes particuliers susceptibles de se présenter.

Devoir d'enquête

Le devoir d'enquête exige généralement que tout administrateur effectue chacune des étapes nécessaires pour être suffisamment informé avant de prendre une décision au nom de l'organisation et de participer aux activités du Conseil d'administration. Pour satisfaire ce devoir, les directeurs doivent mettre en balance des considérations concurrentes, telles que les obligations de l'organisation en matière de confidentialité des informations reçues de tiers, le droit à la vie privée des employés et autres intervenants de l'organisation, le secret professionnel des avocats au sujet des procédures judiciaires ou des conseils juridiques dispensés à l'organisation, ainsi que la protection contre la divulgation d'informations susceptibles de nuire aux activités, à la propriété ou à d'autres intérêts de l'organisation.

Devoir de loyauté

Le devoir de loyauté implique généralement la protection des intérêts de l'organisation dans ses activités, ses biens, ses ressources, ses employés et les droits d'autrui, éviter tout conflit d'intérêt ou intérêt personnel de la part des administrateurs, et servir les intérêts de l'organisation et non ceux de tout autre individu ou groupe, y compris le membre de l'organisation qui est à l'origine du recrutement de l'administrateur.

Devoir d'investissement prudent

Les administrateurs d'une association à but non lucratif doivent éviter toute spéculation dans la gestion des investissements de l'organisation, et ils doivent respecter tous les standards applicables mentionnés dans les articles et les règlements de l'organisation ou dans les termes et conditions des donations et octroi de fonds à l'organisation.

En outre, du fait du statut d'exemption d'impôts de l'ICANN, ses administrateurs et les membres de son bureau ont le devoir d'éviter les transactions dont les bénéfices sont excessifs et celles qui gèrent des profits pour tout initié (membre du bureau ou administrateur de l'ICANN) ou pour un tiers non initié. Les administrateurs d'une association de droit californien d'utilité publique et à but non lucratif, peuvent, dans certaines circonstances, être considérés

comme personnellement responsables de dommages non-assurés résultant d'actes ou d'omissions hors du cadre de leurs devoirs, qui ne sont pas exercés en toute bonne foi ou qui sont imprudents, non justifiés, intentionnels ou d'une négligence grossière. Des standards similaires de responsabilité légale s'appliquent si l'organisation ouvre des bureaux internationaux. Des discussions ont eu lieu entre les membres de la communauté de l'ICANN à propos d'une révision possible du statut légal de l'ICANN dans le contexte de sa mondialisation future. Quel que soit le fruit de ces débats, l'ICANN s'engage à garantir les mêmes standards d'obligations que ceux décrits ci-dessus.

Responsabilité des cadres

Les cadres de l'ICANN exercent leurs fonctions en tant que membres du bureau de l'organisation et sont élus chaque année par le Conseil d'administration. Les règlements stipulent la désignation du président, du secrétaire et du directeur financier. Le conseil d'administration nomme le président-directeur et autorise le Conseil d'administration à désigner les autres membres du bureau chaque année. Le conseil d'administration a également la possibilité de congédier tout membre du bureau par un vote aux deux tiers du Conseil d'administration et chaque membre du bureau est soumis aux règles relatives aux conflits d'intérêt de l'ICANN. Comme les administrateurs, ces membres du bureau ont des responsabilités fiduciaires vis-à-vis de l'organisation et sont également redevables devant les lois fédérales et de l'état.

3. Responsabilité face à la communauté participante

L'ICANN fonctionne selon un modèle multipartite qui réunit de nombreuses parties concernées pour élaborer une politique favorisant la stabilité et l'intégrité d'Internet. En tant que partenariat public-privé, l'ICANN a pour mission de préserver la stabilité opérationnelle d'Internet, de promouvoir la concurrence, d'atteindre une large représentation mondiale des communautés Internet et d'élaborer une politique correspondant à sa mission par une démarche consensuelle ascendante. Au sein de la structure de l'ICANN, des organisations internationales et gouvernementales travaillent en partenariat avec les entreprises, les organisations et les experts impliqués dans le développement et le maintien d'Internet au niveau mondial. Les innovations et la croissance continue d'Internet amènent à relever de nouveaux défis pour maintenir sa stabilité. Travaillant en collectif, les acteurs de l'ICANN répondent à ces problèmes qui affectent directement la mission de coordination technique de l'ICANN. En cohérence avec le principe qui consiste à laisser le marché des nouvelles technologies s'autoréguler au maximum, l'ICANN est peut-être le meilleur exemple de collaboration entre les acteurs, nombreux et variés, de la communauté Internet. L'ICANN est redevable devant la communauté internationale. Toutefois, la nature de sa mission unique n'autorise pas les membres de l'organisation à exercer une influence et un contrôle non justifié sur les activités de l'ICANN. Ainsi, n'ayant aucun membre statutaire, l'ICANN est redevable devant la communauté des utilisateurs d'Internet et non devant un membre spécifique ou un groupe de membres. Ce modèle aide à soigner le spectre des violations des lois antitrust en permettant à l'ICANN de fonctionner dans l'intérêt de la communauté des utilisateurs d'Internet plutôt que dans l'intérêt

de certains membres. Il permet également à l'ICANN de travailler en collaboration, plutôt qu'en compétition, avec les divers acteurs de la communauté Internet. Cette section définit les mécanismes par lesquels l'ICANN se rend elle-même redevable devant sa communauté. Aspects majeurs :

- A. La composition représentative du Conseil d'administration qui permet à toutes les parties de la communauté de l'ICANN de participer au processus du Conseil d'administration de l'ICANN ;
- B. Le processus de planification consultatif par lequel la communauté de l'ICANN fixe la direction stratégique et détermine les budgets et les priorités de fonctionnement ;
- C. Le programme continu d'audits de la structure de l'ICANN, selon l'Article IV, Section 4 des statuts de l'ICANN ;
- D. Les principes de traduction qui guident la traduction des documents au sein de la communauté de l'ICANN ;
- E. Les principes de consultation qui guident les processus de consultation utilisés pour collecter les avis de la communauté sur les problèmes de l'ICANN ;
- F. Une déclaration des standards de comportement attendus qui décrit les comportements attendus de la part des personnes qui participent au processus de l'ICANN.

A. Composition représentative du Conseil d'administration de l'ICANN

Bien que les pouvoirs du Conseil d'administration soient clairement définis dans les statuts, le Conseil d'administration trouve une grande partie de sa crédibilité dans la nature mondiale et diverse de la composition de ses membres. Le conseil d'administration de l'ICANN désigne ses membres à travers une sélection opérée au sein de la communauté et par le biais d'un Comité de nomination. Les membres du Comité de nomination sont également issus de la communauté.

Le conseil d'administration est constitué comme suit :

- Six membres du Conseil d'administration (administrateurs) sont élus par les organisations de soutien de l'ICANN (deux par l'Organisation de support des adresses (ASO), deux par l'Organisation de support relative aux noms de code de pays (ccNSO) et deux par l'Organisation spécialisée dans les questions relatives aux noms de domaines génériques) (GNSO)).
- Le président est un membre votant du Conseil d'administration.
- Huit membres sont sélectionnés par le Comité de nomination. (Une description de la composition et du processus du Comité de nomination se trouve plus loin dans ce document.) Ces personnes nommées par le Comité de nomination sont sélectionnées selon des critères stricts : intelligence et intégrité, grande expérience de la communauté Internet et compréhension de la mission de l'ICANN. Le Comité de nomination doit également sélectionner les candidats de manière à maintenir la diversité géographique du Conseil d'administration de l'ICANN. De plus, il y a six agents de liaison sans droit de vote, provenant des comités suivants :
 - Le Comité consultatif gouvernemental
 - Le Comité consultatif du système du serveur racine
 - Le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité
 - Le Groupe de liaison technique (qui représente l'Institut Européen des Standards de Télécommunication, l'International

Telecommunication Union's Telecommunications Standardisation Sector, le Consortium consacré au World Wide Web)

- Le Comité consultatif At-Large
- Le Groupe de travail de génie Internet

Les liaisons participent aux discussions du Conseil d'administration et font connaître les points de vue de leurs groupes respectifs au sein du conseil d'administration.

Les règlements déterminent le mandat pour chaque directeur et la procédure de retrait d'un directeur de ses fonctions, si nécessaire (voir Article VI, Section 11).

Le conseil d'administration se rencontre régulièrement au cours de l'année, d'ordinaire par le biais de conférence téléphonique. Ces réunions sont appelées Assemblées extraordinaires du Conseil d'administration. Les réunions classiques du Conseil d'administration se tiennent trois fois par an (réunion annuelle comprise), et elles sont ouvertes au public (soit sur place, soit par diffusion multimédia). Un rapport préliminaire détaillé de chaque réunion du Conseil d'administration est publié sur le site Web de l'ICANN rapidement après chaque réunion. Ce rapport forme ensuite le compte rendu soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Hormis les nominations par le comité de nomination, les autres fonctions au sein du conseil d'administration sont dérivées d'un processus de sélection ascendant. Dans le cadre de la structure d'organisation de l'ICANN, des organisations de soutien et d'autres organismes, représentant au sein de l'ICANN certains secteurs de la communauté des acteurs, sont habilités à élire des administrateurs du Conseil d'administration de l'ICANN. Ces administrateurs, à leur tour, doivent assumer tous les devoirs qui incombent à un administrateur de l'ICANN dans son rôle de membre du Conseil d'administration. Ces devoirs, de diligence, d'enquête, de loyauté et d'investissement prudent, dus à l'organisation et à ces composants, sont prioritaires sur les intérêts de l'organisation électrique. Chaque membre du conseil d'administration de l'ICANN doit rendre compte à la communauté participante dans son ensemble par l'intermédiaire de ses devoirs fiduciaires et se doit de prendre des décisions dans l'intérêt de l'entreprise et de la communauté au sens large.

Le comité de nomination

Le Comité de nomination est chargé de la sélection de huit des membres votant du Conseil d'administration. Ses membres sont issus de la communauté. Le président du Comité de nomination est nommé par le Conseil d'administration. Il est responsable du bon fonctionnement du comité. Toutefois, le président du Comité de nomination ne peut pas voter. Le précédent président du Comité de nomination agit en tant que conseiller non-votant. Le comité est composé de 18 bénévoles et du président. Il est composé de membres votant issus des organismes suivants :

- Le Comité consultative At-Large (5 membres)
- Le Regroupement des utilisateurs commerciaux d'Internet du GNSO (2 membres, un représentant les PME et un autre représentant les grandes entreprises)
- Le Collège regroupant les registres gTLD du GNSO
- Le Collège regroupant les registraires gTLD du GNSO
- Le Collège regroupant les fournisseurs de services Internet du GNSO

- Le Regroupement sur la propriété intellectuelle du GNSO
- Le Conseil du ccNSO
- Le Conseil de l'ASO
- Une entité désignée par le Conseil d'administration pour représenter les organisations universitaires et du secteur de l'enseignement
- Représentants de la société civile et des associations de consommateurs sélectionnés par le Collège regroupant les utilisateurs non commerciaux du GNSO
- Le Groupe de travail de génie Internet
- Le groupe de liaison technique

Le Comité de nomination possède également 3 agents de liaison non-votant, chacun issu des organismes suivants :

- Le Comité consultatif du serveur racine
- Le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité
- Le Comité consultatif gouvernemental

Fort de ces membres, le Comité de nomination est très représentatif de la communauté de l'ICANN et bien placé pour sélectionner les membres qui conviennent au Conseil d'administration de l'ICANN. La taille du comité et sa large représentation garantissent qu'il ne peut pas être influencé par un groupe d'intérêt et qu'un seul individu ne peut pas imposer ses idées aux autres.

B. Planification

Le principal mode de participation de la communauté aux activités de l'ICANN est la planification qui englobe la planification stratégique, la planification opérationnelle et l'élaboration du budget. Les membres de la communauté de l'ICANN peuvent contribuer, à travers un processus de consultation multiphases, à la direction stratégique de l'organisation, à son fonctionnement et au choix des priorités de son budget.

À l'aide de ces outils, le personnel de l'ICANN élabore des objectifs professionnels à partir desquels une matrice de performances est construite et communiquée au Conseil d'administration. Ceci va dans le sens du développement d'un processus budgétaire basé sur les résultats.

Au cours des six premiers mois de chaque année fiscale, l'ICANN développe son plan stratégique de trois ans. Au cours des six derniers mois de l'année fiscale, l'ICANN élabore son plan opérationnel et fixe le budget de la prochaine année fiscale. Chacun de ces éléments de la phase de planification est développé à travers un minutieux processus de consultation multiphases avec la communauté de l'ICANN.

Plan stratégique

Le Plan stratégique décrit les priorités stratégiques de l'ICANN sur une période de trois ans. Il est mis à jour chaque année pour s'adapter aux changements survenus dans l'environnement dans lequel l'ICANN opère et aux besoins d'ajustements de la communauté de l'ICANN. Le processus de planification stratégique commence par la consultation de la communauté de l'ICANN afin de collecter les idées fondatrices du plan. Cette consultation se déroule généralement dans le cadre d'une réunion de l'ICANN au cours de laquelle des sessions sont

conduites en plusieurs langues, mais également à travers des forums en ligne ou d'autres outils similaires.

Basé sur les commentaires émanant de cette réunion, un numéro spécial est compilé et présente une synthèse des principales opportunités et défis qui attendent l'ICANN pour les trois années à venir, ainsi qu'une liste des priorités clés qui répondront à ces opportunités et à ces défis. La consultation est réalisée en publiant les questions afin qu'elles fassent l'objet de commentaires sur le site Web de l'ICANN.

Sur la base des commentaires, un projet est développé et publié pour être commenté. La communauté est consultée sur le projet de plan à travers des forums en ligne et au cours de la réunion de l'ICANN qui se tient lors du dernier trimestre de l'année calendaire avec des sessions conduites en plusieurs langues. Le plan est affiné pour refléter les commentaires de la communauté et chaque projet est publié, afin de permettre sa consultation.

La version finale du plan est soumise au conseil d'administration pour approbation lors de la réunion de décembre. Le plan approuvé est publié sur le site Web de l'ICANN et les versions précédentes sont également disponibles.

Plan opérationnel

Le Plan opérationnel est un plan sur un an qui met en œuvre les priorités identifiées dans le Plan stratégique. Une première version préliminaire du Plan opérationnel est préparée par le personnel de l'ICANN au cours des deux premiers mois de l'année calendaire. Ce projet de Plan opérationnel contient les détails des opérations en cours et des projets spéciaux développés pour répondre aux priorités stratégiques. Ce projet de plan est publié pour recueillir les commentaires de la communauté et des sessions de consultation sont conduites lors de la première réunion de l'ICANN dans l'année calendaire.

Le plan est remanié en fonction des commentaires reçus, puis republié pour une nouvelle salve de commentaires. Une autre série de consultations est menée au cours de la seconde réunion de l'année calendaire. Après tout remaniement nécessaire, le Plan opérationnel est soumis au Conseil d'administration. Le Plan opérationnel actuel et les précédents sont disponibles sur le site Web de l'ICANN.

Budget de l'ICANN

Le Budget de l'ICANN est élaboré en parallèle au Plan opérationnel. La première consultation sur le Budget a lieu lors de la première réunion de l'ICANN de l'année. Toutes les organisations de soutien de l'ICANN, tous les groupes consultatifs et tous les regroupements d'utilisateurs sont consultés et des sessions de consultation générales sont conduites en plusieurs langues.

Le budget est aligné sur les commentaires reçus durant la consultation sur le Plan opérationnel et un projet de budget est publié au mois de mai pour recevoir tout commentaire. En fonction des commentaires reçus, un nouveau projet est préparé et publié. La consultation de la communauté, y compris la consultation avec toutes les organisations soutenant ICANN, les groupes consultatifs et les groupes de regroupement, est effectuée lors de la seconde réunion de l'ICANN dans l'année calendaire avec des sessions menées dans plusieurs langues.

Le budget est affiné en fonction des commentaires reçus et la version finale du budget est présentée au conseil pour approbation en juin. La version approuvée du budget est publiée sur le site Web de l'ICANN. En phase finale du processus de consultation, la structure de frais des bureaux d'enregistrement indiquée au Budget doit être approuvée par les deux tiers des bureaux d'enregistrement gTLD selon la méthodologie de l'Accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement.

C. Révision permanente des structures

Le programme continu d'audits de sa structure est un autre moyen utilisé par l'ICANN pour assumer et renforcer ses responsabilités envers la communauté des acteurs. L'examen régulier des performances est un aspect important de la recherche perpétuelle d'une amélioration de l'efficacité et des responsabilités. Les règlements de l'ICANN stipulent qu'un audit indépendant de chaque élément clé de la structure de l'ICANN doit avoir lieu tous les trois ans au moins. « Le but de l'audit, entrepris à l'issue de critères et standards tels qu'énoncés par le conseil d'administration, est de déterminer (i) si cet organisme a un rôle permanent au sein de la structure de l'ICANN, et (ii) si oui ou non, tout changement dans la structure ou le fonctionnement serait souhaitable pour améliorer son efficacité. » (Article IV, section 4 des statuts de l'ICANN). Ces audits visent à vérifier l'efficacité des structures de la communauté de l'ICANN et à identifier les éléments susceptibles d'améliorer le bon fonctionnement de la communauté et l'efficacité du modèle de l'ICANN.

Il s'agit là d'un moyen pour la communauté ICANN d'offrir une organisation flexible, qui est réactive aux problèmes des participants. Les audits en cours ou terminés ces années incluent :

Organisation de soutien des noms génériques (GNSO - Generic Names Supporting Organization)

Conseil d'administration de l'ICANN

Comité consultatif At-Large

Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité

Comité consultatif sur le système de serveurs racine

Un audit de l'Organisation de soutien aux politiques d'adressage et de l'Organisation de soutien aux politiques de codes de pays débutera ans un proche avenir.

Pratiques de rémunération

Le principal objectif de la structure de rémunération de l'ICANN est de s'assurer que les salaires proposés sont compétitifs au niveau international et constituent pour le personnel une motivation suffisante pour qu'il donne le meilleur de lui-même. La philosophie de rémunération vise à :

- Attirer et conserver un personnel d'excellence
- S'assurer de la compétitivité du personnel
- S'assurer de pratiques transparentes

Le cadre de travail est décrit dans cette annexe.

Rôle du conseil d'administration dans le contrôle de la rémunération du personnel de l'ICANN

Le conseil d'administration de l'ICANN établit la philosophie de la rémunération du personnel et de la gestion de l'ICANN. Le Comité de rémunération, un comité du conseil d'administration composé de membres indépendants, approuve l'orientation de la rémunération des cadres supérieurs, du médiateur et du Président-directeur, en association avec l'ensemble du conseil d'administration. Le Comité de rémunération se réunit régulièrement et le secrétaire du conseil d'administration enregistre les minutes de ces réunions.

Composantes de la rémunération

L'ICANN est un organisme international et la rémunération de son personnel doit respecter la réglementation locale des pays dans lesquels les employés résident. De ce fait, les composantes énumérées ci-dessous ne s'appliquent pas à tous les membres du personnel :

- Salaire de base
- Prime de risque (bonus) en fonction du poste et des objectifs
- Congés payés (vacances, maladie, décès, travail de juré, etc.)
- Assurance santé et avantages sociaux (médical, dentaire, vision, assurance-vie, accident et mutilation, etc.)
- Retraites
- Logement de fonction

Philosophie de rémunération et salaire de base

Le but du programme de rémunération de l'ICANN est d'offrir des salaires compétitifs à postes comparables et organisations similaires selon les activités, la portée, la complexité et la responsabilité de manière à attirer et à retenir les talents et les compétences nécessaires pour mener à bien la mission de l'ICANN. La firme Frederic W. Cook and Co. de consultants en rémunération, a été invitée en 2004 à réaliser un audit du programme de rémunération des cadres de l'ICANN, en tant qu'experts tiers objectifs et de manière à proposer des recommandations allant dans le sens du programme en cours. La conduite d'un audit du programme de rémunération des cadres respectait l'objectif du protocole d'accord signé entre le Département du commerce des États-Unis et l'ICANN le 17 septembre 2003 (voir <http://www.icann.org/en/general/amend6-jpamouappendixes17sep03.htm>). Le rapport, basé sur l'analyse des données de près de 1 000 organismes commerciaux ou à but non lucratif de taille comparable, a notamment mis en évidence les éléments suivants :

L'ICANN n'a pas de pair équivalent dans l'industrie des nouvelles technologies. Toutefois, ses homologues les plus proches sur le marché du travail sont des entreprises technologiques commerciales de taille similaire.

Sur la base de notre expérience, ces sociétés technologiques n'offrent

pas les mêmes grilles de rémunération que les organismes à but non lucratif. Les sociétés commerciales, comme les organismes à but non lucratif, utilisent des grilles de salaires de base, des primes annuelles à la performance et des programmes d'avantages sociaux. Les sociétés commerciales utilisent cependant également des incitations financières à long terme, le plus souvent sous la forme de stock-options ou de participations à l'intéressement, qui n'ont pas d'équivalent dans le secteur non lucratif. (L'ICANN ne cherche pas à reproduire ce type d'incitations financières dans son programme de rémunération.)

Du fait de la nature unique des activités de l'ICANN, il n'existe pas de véritable équivalent comparable dans le secteur à but non lucratif. Du fait de la position financière de l'ICANN, la mise en œuvre du programme n'a pas encore été traitée pour l'instant. Cependant, en juillet 2005, le conseil d'administration de l'ICANN a pris une résolution établissant le Comité d'indemnisation du conseil d'administration de l'ICANN (par la suite renommé Comité de rémunération du conseil d'administration). L'année suivante, suite à la stabilisation financière de l'ICANN, le conseil d'administration, sur recommandation du Comité d'indemnisation du conseil d'administration, a évalué un rapport d'audit de la firme de consultants en matière de rémunération, Frederic W. Cook & Co., et à la suite de l'étude de marché réalisée par Frederic W. Cook and Co. (sur la base des données issues de Watson Wyatt et Radford), a établi que l'élément de comparaison approprié quant à la rémunération du personnel de l'ICANN était le secteur des sociétés commerciales de taille et de complexité similaires. Leur audit 2006 portait entre autres sur les éléments suivants :

- Collecte de données du marché comparable dans des organismes à but lucratif
- Collecte de données du marché comparable dans des organismes à but non lucratif
- Collecte de données du marché comparable aux États-Unis
- Collecte de données du marché comparable en Belgique
- Collecte de données du marché comparable sur le paiement des salaires de base à rôles équivalents
- Collecte de données du marché comparable sur le paiement de primes à rôles équivalents
- Collecte de données du marché comparable sur les avantages proposés aux employés à rôles équivalents
- Collecte de données du marché comparable sur les avantages d'autres employés à rôles équivalents

L'étude a évalué les rémunérations versées par plusieurs milliers d'organisations participantes de taille similaire à celle de l'ICANN. Le conseil d'administration a approuvé la recommandation du Comité de rémunération pour les principes directeurs suivants de l'ICANN en matière de rémunération :

- a. Salaires de base qualifié du marché ;
- b. Avantages qualifié du marché ;
- c. Primes (bonus) basés sur les résultats individuels ;
- d. Engagement au paiement continu du salaire de 50 à 75 pour cent de celui du secteur des sociétés commerciales de taille et de complexité similaires à celles de l'ICANN (le salaire réel dans cette fourchette dépend des compétences et de l'expérience de l'individu et du secteur) ;
- e. Extension des opportunités de primes (bonus) à tous les employés ;
- f. Responsabilité du Président-directeur de respecter tous ces principes dans le cadre du budget approuvé de l'ICANN.

En choisissant une rémunération se plaçant entre 50 et 75 % des salaires proposés par les entreprises commerciales de taille et de

complexité similaires, le conseil d'administration vise à s'assurer que l'ICANN demeure compétitive sur le marché du travail lorsqu'un recrutement est nécessaire, tout en reconnaissant que, de par son rôle, il ne serait pas approprié pour l'ICANN d'être parmi les leaders en termes de salaires.

L'ICANN n'atteint pas les niveaux de rémunération proposé par plus de 25 pour cent des employeurs avec lesquels il est en concurrence directe. Le conseil d'administration reconnaît généralement que, du fait des exigences auxquelles l'organisation sera éventuellement amenée à faire face dans le futur, une certaine souplesse vis-à-vis de ces principes peut se révéler nécessaire dans des circonstances inhabituelles. En particulier, le conseil d'administration a demandé au Président-directeur d'élaborer des politiques quant au paiement des primes de risque afin de protéger l'organisation d'un point de vue juridique et financier pour le cas où l'organisation ne pourrait pas s'acquitter de ces paiements malgré les performances individuelles.

En outre, il est reconnu que l'organisation puisse avoir à rémunérer au-delà de ces arrangements dans les cas rares où « la nature spécialisée du rôle, du risque pour l'organisation, des circonstances du marché ou tout autre logique dont il est nécessaire de tenir compte, induisent des problèmes significatifs quant aux performances continues de l'ICANN ».

Heureusement, l'ICANN n'a pas besoin de recours pour répondre à ces exigences. Chaque année, le conseil d'administration revoit la rémunération du président de tous les cadres de l'organisation. La rémunération du personnel est révisée chaque année par la direction en fonction des directives du conseil d'administration.

Cet examen annuel des rémunérations s'effectue dans le cadre défini par le conseil d'administration en 2006. L'ICANN utilise les services d'une société internationale de consultants en rémunération pour obtenir des données exhaustives sur le marché en vue d'une comparaison (actuellement Watson Wyatt Worldwide). L'étude de marché est réalisée chaque année avant la procédure de révision des salaires. L'estimation des ajustements potentiels des rémunérations a lieu lors de l'élaboration du budget en fonction des données actuelles du marché. Le budget est alors ratifié dans le cadre du processus général de planification budgétaire de l'ICANN.

Les rémunérations sont révisées annuellement, et les ajustements éventuels sont effectués en fonction des données du marché, des performances individuelles et du budget approuvé.

Prime de risque

Le programme de primes de risque (bonus) de l'ICANN vise à inciter le personnel, tout au long de l'année, à atteindre les objectifs spécifiques désigné comme d'importance significative ou de grand intérêt pour la mission générale de l'ICANN.

La plupart des membres du personnel participe au programme de primes de risque. La participation, et le niveau de participation, sont déterminés par la direction ou le conseil d'administration, selon les besoins. En 2006, le conseil d'administration a approuvé une grille de salaires au sein de laquelle 10 pour cent de la rémunération du personnel était allouée aux primes de risque, 20 pour cent aux dirigeants et les spécialistes et 30 pour cent aux cadres. La prime de risque de certains cadres dépasse 30 pour cent. Plus un membre du personnel occupe un poste élevé plus sa rémunération est liée à la prime de risque. Il est juste et raisonnable de s'attendre à ce que les employés (en particulier les dirigeants et les cadres) soient rémunérés en fonction de leurs responsabilités et, lorsqu'ils échouent, ne retirent aucun avantage financier.

La prime de risque annuelle disponible correspond au produit du niveau de participation (exprimée en pour cent) par le salaire annuel

de base au début de la période de mesure. Le pourcentage de base annuel des cadres a été défini par le conseil d'administration, qui permet également que les niveaux de primes de risque du reste du personnel soient soumis à l'approbation du président ou du directeur d'exploitation. La prime de risque contractuelle du président-directeur est révisée chaque année par le conseil d'administration.

La plupart des participants ont la possibilité de gagner une partie de leur prime de risque annuelle trois fois par an. Le plan est conçu autour du système trimestriel de gestion d'étapes qui fait partie du Programme de gestion des performances. Une fois que le niveau de participation a été déterminé la prime de risque peut être fixée pour toute période trimestrielle donnée. La prime de risque trimestrielle est proportionnelle à la longueur du trimestre. Par exemple, si un individu est éligible pour un versement allant jusqu'à 10 pour cent de son salaire de base en prime de risque et que son salaire annuel de base est de 50 000 USD au début du trimestre, le calcul suivant s'applique.

Le trimestre en cours comprend 124 jours, soit $124/365$ e d'une année ou 34 pour cent de possibilité de prime annuelle. Ainsi, la prime de risque disponible pendant cette période pour cet individu serait de 50 000 USD (salaire annuel de base) fois 10 pour cent (niveau de participation) fois 34 pour cent (longueur du trimestre) - $50\,000\text{ USD} \times 10\text{ pour cent} = 5\,000\text{ USD} \times 34\text{ pour cent} = 1\,700\text{ USD}$. Un individu ne peut pas gagner davantage que la prime de risque disponible pour la période. La véritable prime de risque gagnée et payée est basée sur les recommandations du supérieur hiérarchique de l'employé. Dans la plupart des cas, ces recommandations reflètent de façon raisonnable le score atteint pour le trimestre dans le processus de gestion d'étapes.

La prime de risque est généralement versée dans les 45 jours à compter de la fin du trimestre. Pour recevoir ce paiement, l'individu doit être employé ou sous contrat à la date du paiement. Les individus dont le contrat se termine avant la date du paiement ne sont pas éligibles. Les recommandations relatives au versement des primes de risque sont approuvées par le directeur d'exploitation ou par le président-directeur avant le paiement. Dans le cas du président-directeur, elles sont approuvées séparément par le conseil d'administration. Les participants doivent travailler au moins pendant 35 pour cent du trimestre pour pouvoir bénéficier d'une prime de risque, y compris les employés en congé pendant une partie du trimestre. Toute prime de risque recommandée est proportionnelle à la longueur du trimestre travaillé.

Congés

Les congés comprennent les vacances, les jours fériés, les congés maladie, les congés pour deuil et les absences pour travail en tant que juré. Le paiement de ces congés remplace le salaire de base pour le(s) jour(s) concerné(s) et est reporté dans la rémunération de base.

Assurance santé et avantages sociaux

Ces avantages incluent les programmes d'assurance maladie (médical, dentaire, vision), d'assurance-vie, d'accident et de mutilation, d'accident de trajet et autres assurances appropriées. Les types et les niveaux des prestations fournies dépendent des pratiques concurrentielles et régionales et de la législation locale. Tous les efforts sont mis en œuvre pour traiter le personnel de façon équitable par rapport aux pratiques de la concurrence. Cela comprend le fait de fournir à certains membres du personnel une rémunération sous forme d'avantages au lieu de leur acheter directement des avantages lorsque de tels achats ne sont pas praticables ou disponibles à l'ICANN.

Retraites

Les avantages de retraite fournis au personnel dépendent des pratiques concurrentielles et régionales et de la législation locale. Tous les efforts sont mis en œuvre pour traiter le personnel de façon équitable par rapport aux pratiques de la concurrence. Cela comprend le fait de fournir à certains membres du personnel une rémunération directe au lieu de contribuer à un régime de retraite lorsque de telles contributions ne sont pas praticables ou disponibles à l'ICANN. Lorsque l'ICANN contribue à un régime de retraite, toutes les contributions interviennent pendant la période d'emploi du membre du personnel. L'ICANN n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des avantages de retraite à payer lorsqu'un membre du personnel prend sa retraite.

Logement de fonction

Dans certains cas, un logement de fonction peut être fourni à des membres clés du personnel lorsqu'ils sont amenés à travailler dans des lieux rendant peu pratique un retour au domicile ou lors de la mutation d'un membre du personnel. Le logement de fonction est négocié et ne vise pas à compenser le coût total de la gestion de deux domiciles. Tout logement de fonction fourni est reporté en tant que rémunération imposable de façon appropriée.

Élaboration de rapports

La rémunération est communiquée selon les exigences pour les membres du personnel dans les juridictions concernées. L'ICANN est assisté dans la préparation de sa déclaration de revenus aux États-Unis sur le formulaire 990.

Informations complémentaires

Les individus suivants sont des cadres de l'organisation. En tant que tels, leur rémunération est détaillée ici.

Président-directeur

Le Dr. Paul Twomey a été nommé président-directeur de l'ICANN, ainsi que membre du conseil d'administration, en date du 27 mars 2003. L'ICANN a fait appel aux services de conseils de la société Argo P@cific Pty Limited, une société privée australienne, pour obtenir les services du Dr. Twomey.

Un contrat a été établi en 2003 pour une durée de trois ans, et un second contrat a été établi en juillet 2006 (contrat 2006). Le contrat de 2003 a été élaboré en dollars US, puis converti en dollars australiens selon le taux de change interbancaire du jour. Selon la politique de l'ICANN, qui précise qu'un membre du personnel ne doit pas assumer les risques de fluctuation des taux de change, ce taux de change a été maintenu durant toute la durée du contrat et de son renouvellement.

Selon les termes du contrat initial, des frais pour services professionnels ont été versés à Argo P@cific au taux annuel de 343 200 USD (frais de base de 260 000 USD plus une prime permettant à Argo P@cific de fournir tous les avantages, tels que décrits ci-dessus, au Dr. Twomey). Dans le contrat 2006, les frais pour services professionnels ont été ajustés, en accord avec la philosophie de rémunération de l'ICANN et la procédure d'étude de marché décrite précédemment dans cette annexe, pour atteindre 350 000 USD par an. Avec le taux de change défini dans le contrat, cette somme correspond à 673 200 AUD. Le contrat, comme le précédent, fournissait 112 000 USD par an pour couvrir l'assurance-maladie, le régime de retraite et les avantages sociaux. Avec les années, la valeur fluctuante du dollar US a entraîné une hausse et une baisse de la valeur du dollar US de la rémunération du Dr. Twomey bien que sa rémunération en dollars australiens n'ait pas changé. La

volatilité du dollar US par rapport au dollar australien a été élevée.

Chaque année, Argo P@cific a également été remboursé de ses dépenses facturées (sur présentation de justificatifs) en télécommunication, déplacements et hébergements et de bureau, liées à l'exercice des fonctions du Dr. Twomey auprès de l'ICANN. Argo P@cific est chaque année éligible pour une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 30 pour cent des frais de services professionnels. Cette prime de risque annuelle est déterminée par le conseil d'administration de l'ICANN après considération des performances du président-directeur par rapport aux mesures de rémunération des performances en vigueur.

Directeur de l'exploitation

M. Doug Brent a été nommé Directeur de l'exploitation le 13 décembre 2006. Sa rémunération est constituée d'un salaire de base annuel de 270 000 USD, d'un logement de fonction de 24 000 USD par an non imposable, d'une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 48 pour cent du salaire de base annuel et des régimes de prévoyance, maladies et congés couvrant les frais médicaux, dentaires et visuels et une assurance-maladie, et du régime de retraite 401(k) proposé par l'ICANN à son personnel.

Vice-président directeur général des Affaires générales

M. Paul Levins a été nommé Vice-président directeur général des Affaires générales le 17 septembre 2006. Sa rémunération est constituée d'un salaire de base annuel de 220 000 USD, d'un logement de fonction de 48 000 USD par an non imposable, d'une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 30 pour cent du salaire de base annuel et des régimes de prévoyance, maladies et congés couvrant les frais médicaux, dentaires et visuels et l'assurance-vie, et du régime de retraite 401(k) proposé par l'ICANN à son personnel. L'année passée, M. Levins a également été remboursé de certains autres frais associés à son déplacement à Los Angeles, en Californie et à Washington, DC.

Secrétaire du conseil général

M. John Jeffrey a été nommé Secrétaire du conseil général le 2 septembre 2003. Sa rémunération est constitué d'un salaire de base annuel de 230 000 USD, d'une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 30 pour cent du salaire de base annuel et des régimes de prévoyance, maladies et congés couvrant les frais médicaux, dentaires et visuels et une assurance-maladie, et du régime de retraite 401(k) proposé par l'ICANN à son personnel.

Vice-président Directeur, Services

M. Kurt Pritz a été nommé Vice-président de l'exploitation le 2 septembre 2003. M. Pritz a été nommé Vice-président des services le 13 décembre 2006. Sa rémunération est constituée d'un salaire de base annuel de 245 000 USD, d'une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 30 pour cent du salaire de base annuel et des régimes de prévoyance, maladies et congés couvrant les frais médicaux, dentaires et visuels et une assurance-maladie, et du régime de retraite 401(k) proposé par l'ICANN à son personnel.

Directeur financier

M. Kevin Wilson a été nommé Directeur financier le 26 juin 2007. Sa rémunération est constituée d'un salaire de base annuel de 170 000 USD, d'une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 20 pour cent du salaire de base annuel et des régimes de prévoyance, maladies et congés couvrant les frais médicaux, dentaires et visuels et une assurance-maladie, et du régime de retraite 401(k) proposé par l'ICANN à son personnel.

A

ALAC

Comité consultatif At-Large

ALS

Structure At-Large

AOC

Affirmation des engagements

APEC TEL

Groupe de travail d'informations et de télécommunications visant à la coopération économique pour l'Asie-Pacifique

APTLD

Domaine de premier niveau pour l'Asie-Pacifique

ARIN

L'un des cinq registres internet régionaux établis pour administrer et enregistrer les adresses IP de l'Amérique du Nord et de certaines parties des Caraïbes.

ASN

Numéro de système autonome

ASO

Organisation de soutien aux politiques d'adressage

C

ccNSO

Organisation de soutien aux politiques de code de pays

ccTLD

Nom de domaine de premier niveau de code de pays

CENTR

Council of European National Top Level Domain Registries (conseil des registres de premier niveau national européen)

CITEL

Inter-American Telecommunication Commission of the Organization of American States

D

DNS

Système de noms de domaines

DNSSEC

Domain Name System Security Extensions (extensions de sécurité du système de noms de domaines)

E

EFQM

European Foundation for Quality Management (fondation européenne pour le management par la qualité)

EUNIC

European Union National Institutes of Culture (instituts nationaux de l'Union Européenne de la culture)

G

GAC
GNSO
gTLD

Comité consultatif gouvernemental
Organisation de soutien aux politiques des noms génériques
Nom de domaine générique de premier niveau

I

IAB
IANA
ICT
IDN
IETF
IPv6
IRT

ISOC
ISP
ITAR

Internet Architecture Board (conseil d'architecture internet)
Autorité pour les noms et numéros assignés
Technologies de l'information et de la communication
Noms de domaines internationalisés
Groupe de travail qui développe et promeut les standards internet
Protocole Internet version 6
Implementation Recommendation Team (équipe de recommandation d'implémentation)
Société Internet
Fournisseur d'accès ou services Internet
Interim Trust Anchor Repository

J

JPA

Accord de projet conjoint

M

MOU
MRR

Protocole d'accord
Responsable des relations régionales

N

NANOG

North American Network Operators' Group

NRO

Name Resource Organization (organisation de ressources des noms)

NSRC

Network Startup Resource

NTIA

National Telecommunication and Information Administration

O

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques

P

PEDNR

Post-Expiration Domain Name Recovery working group (groupe de travail de récupération de noms de domaines expirés)

PDP

Processus de développement des politiques

R

RAA

Accord d'accréditation du bureau d'enregistrement

RALO

Organisation At-Large régionale

RFC

Demande de commentaires

RIR

Registre Internet régional pour les adresses IP

RSSAC

Comité consultatif sur le système de serveurs racine

S

SMSI

Sommet mondial sur la société de l'information

SSAC

Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité

U

UDRP

Politique uniforme de règlement des différends portant sur des noms de domaines

UNESCO

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UPU

Universal Postal Union

USAID

Agence des États-Unis pour le développement international

W

W3C

Consortium World Wide Web

WIPO

Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle



ICANN

Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet

Bureau de Los Angeles
4676 Admiralty Way, Suite 330
Marina Del Rey, California 90292
États-Unis

Tél. : +1 310 823 9458

Fax : +1 310 823 4696

Bureau de Bruxelles
6 Rond Point Schuman, Bt.
Bt. 5, B-1040, Bruxelles
Belgique

Tél. : +32 2 234 7870

Fax : +32 2 234 7848

Bureau de Washington DC
International Square
1875 I Street, NW 5th Floor
Washington, DC 20001

Tél. : +1 202 429 2407

Fax : +1 202 429 2714

Bureau de Sydney
Level 2, 48 Hunter Street
Sydney NSW 2000
Australie

Tél. : +61 2 8236 7900

Fax : +61 2 8236 7913